



Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement durable et de la Mer
PLAN URBANISME CONSTRUCTION ARCHITECTURE

Grande Arche de la Défense – Paroi sud
92055 LA DEFENSE Cedex

A l'attention de Mr MENARD François

- RAPPORT FINAL -

**DES MODES D'HEBERGEMENT COMME STYLES DE VIE :
ENTRE MODELES SOLIDAIRES ET INADAPTATION DE L'OFFRE,
LA STRATEGIE DES HEBERGES**

Jacques BAROU et Annie MAGUER

**Avec la collaboration pour le recueil des récits
Sandrine ARGANT et Dalila BOUKACEM**

Juin 2012

ISM CORUM
Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations
32 cours Lafayette 69421 Lyon Cedex 03
Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Nous tenons à remercier toutes celles et ceux qui, soit hébergés eux-mêmes, soit hébergeants, ont accepté de nous recevoir, nous permettant ainsi grâce au recueil de leurs récits, à la diversité de leurs situations et leur propre regard rétrospectif, de présenter une recherche riche en matériaux d'analyse et de compréhension du phénomène de l'hébergement chez un tiers.

Nous adressons nos remerciements aux organismes et aux professionnels qui ont rendu possible certaines rencontres avec les personnes hébergées et présenté certaines formules de logement (inter-génération, résidence sociale, logement intermédiaire) :

- ✓ ESDES Services Inter-génération, LYON : *Madame Chantal Vanney*
- ✓ CLLAJ : *Madame Virginie Tardieu, coordinatrice régionale, mesdames Aïcha Smara et Eliane Gachet Kubicki, CLLAJ de Lyon,*
- ✓ AIDER : *Madame Sandrine Laval, coordinatrice*
- ✓ Communauté de communes du Diois : *Madame Agnès Lefgoun*
- ✓ Hôtel Social, Lyon : *Madame Joëlle Ecochard, chef de service de la Charade*
- ✓ ARALIS, Lyon : *Monsieur Richard Jeannin, directeur général, Madame Stephanie De Almeida-Grimand, coordinatrice santé-vieillessement*
- ✓ AVDL, Villeurbanne : *Monsieur Sylvain Camuzat, directeur*
- ✓ ALPIL, Lyon : *Monsieur André Gachet*

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	5
--------------------------	----------

PREMIERE PARTIE : LE LOGEMENT INTERGÉNÉRATIONNEL : L'IMPORTANCE DE LA MÉDIATION.....	8
---	----------

1.1 – LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA FORMULE	8
1.2 – L'HEBERGEMENT INTERGENERATIONNEL EN MILIEU RURAL.....	12
1.2.1 Le logement intergénérationnel dans une petite ville.....	16
1.2.2 Les motivations des hébergeurs	18
1.2.3 Les motivations des hébergés.....	19
1.2.4 Partage de l'espace et relations de proximité.....	20
1.2.5 Bilan et perspectives	23
1.3 – L'HEBERGEMENT INTERGENERATIONNEL DANS UNE GRANDE AGGLOMERATION.....	26
1.3.1 A la recherche d'un logement chez un tiers	28
1.3.2 Services contre gratuité du logement mais cotisation à l'association	32
1.3.3 L'espace habité : rythme et convention.....	33
1.3.4 Un logement chez l'habitant à titre précaire et révocable... ..	35
1.3.5 Terme d'adresse et regard des autres	36
1.3.6 Formule préférentielle et style de vie.....	37
1.4 – CONCLUSION.....	39

DEUXIÈME PARTIE : HÉBERGEMENT TRANSITOIRE REVENDIQUÉ.....	41
--	-----------

2.1 – « A LA RECHERCHE D'UN HEBERGEMENT CHEZ UN TIERS ».....	41
2.1.1 Un dépannage pour une mobilité structurelle : développer ses réseaux et optimiser ses coûts.....	42
2.1.2 Un mode d'habiter signe d'une transition affective	43
2.1.3 La recherche d'un mode de vie alternatif	45
2.2 – L'HEBERGEMENT OU LA RECHERCHE D'UNE COEXISTENCE PACIFIQUE PLUS OU MOINS REGULÉ	46
2.2.1 Espace approprié, l'espace vital en construction itinérante.....	46
2.2.2 Le « prix » de la gratuité de l'hébergement	49
2.3 – INTERET ET LIMITE DE L'HEBERGEMENT	55
2.3.1 L'élargissement du réseau social.....	55
2.3.2 S'entendre sur une durée de l'hébergement... hébergement à durée déterminée	56
2.3.3 Fiscalité, adresse et situation administrative.....	57
2.4 – BILAN DE L'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES.....	58
2.4.1 Le provisoire comme perspective de durée	59
2.4.2 L'hébergement entre mode de vie alternatif et contrainte	59
2.4.3 L'hébergement chez un tiers, mieux que le foyer, moins bien qu'un « chez soi »	60

TROISIEME PARTIE : LES HEBERGES EN « GALERE ».....	61
---	-----------

3.1 – DES TRAJECTOIRES PARTICULIEREMENT EPROUVANTES.....	61
3.2 – LES RAISONS DU RECOURS A L'HEBERGEMENT.....	63
3.2.1 L'hébergement accepté en dernier recours.....	63
3.2.2 Un recours temporaire.....	64
3.2.3 Une solution pour éviter la rue	67
3.2.4 Un enfermement dans un réseau inefficace.....	69
3.3 – LA COHABITATION DANS LE CONTEXTE DE LA GALERE.....	73
3.3.1 Un espace réduit à se partager	73
3.3.2 Des relations ambiguës et souvent conflictuelles.....	78
3.4 – BILAN DES EXPERIENCES D'HEBERGEMENT EN GALERE	88

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

QUATRIEME PARTIE : L'HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRE 92

4.1- DE QUOI PARLE-T-ON ?.....	92
4.2- ENTRE COLOCATION ET HEBERGEMENT : LA TRAJECTOIRE RESIDENTIELLE DE QUELQUES ETUDIANTS	96
4.2.1 <i>Les motivations</i>	96
4.2.2 <i>Les pratiques d'hébergement</i>	98
4.2.3 <i>Portée et limite de l'expérience</i>	101
4.3- L'HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU IMMIGRE.....	103
4.3.1 <i>L'expression d'une solidarité communautaire</i>	104
4.3.2 <i>Occupation de l'espace et relations internes</i>	106
4.3.3 <i>Bilan de l'expérience</i>	108
4.4- L'HEBERGEMENT COMME ECHANGE DE SERVICE A TITRE DE DEPANNAGE.....	110
4.4.1 <i>Les motivations à l'hébergement</i>	110
4.4.2 <i>Le vécu de l'hébergement</i>	113
4.4.3 <i>Bilan de l'expérience</i>	116
4.5 - LES EFFETS DE LA PRECARITE SUR L'HEBERGEMENT ENTRE IMMIGRES.....	118
4.5.1 <i>Les causes du recours à l'hébergement</i>	119
4.5.2 <i>Le vécu de l'hébergement</i>	121
4.6 - SORTIR DE L'HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRE.....	128

CINQUIEME PARTIE : L' HEBERGEMENT FAMILIAL 131

5.1- LES SITUATIONS INDUITES DU RECOURS A LA FAMILLE	131
5.1.1 <i>Les parents hébergés par les enfants</i>	131
5.1.2 <i>Les enfants hébergés par les parents</i>	134
5.1.3 <i>Les enfants hébergeants des enfants</i>	135
5.1.4 <i>Les collatéraux hébergeants</i>	136
5.2- LA COHABITATION IMPOSEE ET LA NOGOCIATION DE L'ESPACE	137
5.2.1 <i>Les enfants hébergés par les parents</i>	140
5.2.2 <i>Le point de vue des hébergeants</i>	143
5.2.3 <i>Les collatéraux</i>	148
5.3- CONCLUSIONS	151
5.3.1 <i>L'hébergement est-il une domiciliation ?</i>	151
5.3.2 <i>Y a-t-il des conditions pour que l'hébergement soit positif ?</i>	152
5.3.3 <i>La sortie de l'hébergement, une contrainte ou une chance ?</i>	153

CONCLUSION 156

ANNEXES..... 162

BIBLIOGRAPHIE.....	163
GRILLE D'ENTRETIEN DE LA PERSONNE « HEBERGEE »	164
GRILLE D'ENTRETIEN DE LA PERSONNE « HEBERGEANTE »	167

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

INTRODUCTION

L'hébergement chez un tiers est une pratique fréquemment constatée, partiellement mesurée, elle n'apparaît en effet qu'en partie dans les grandes enquêtes nationales logement fondées sur les déclarations des occupants en titre qui, lorsqu'ils sont locataires, hésitent à le faire par crainte de répercussions sur leur propre statut et les aides afférentes dans le logement social. Au-delà de l'intérêt à mesurer numériquement l'ampleur du phénomène, à le définir pour en proposer des catégories d'analyse et fournir ainsi la matière nécessaire à l'action publique et à son éventuel financement, l'intérêt plus large de travaux menés avec des méthodologies différenciées peut permettre d'en approcher les conditions sociales, psychologiques, culturelles, économiques, voire dans certains cas politiques d'émergence et de reproduction.

Variable d'ajustement à la crise du logement pour certains, à la crise de l'emploi, à la mobilité étudiante ou des jeunes salariés en intérim qui pousserait nombre de salariés à chercher un espace habitable en adéquation avec une mobilité professionnelle nécessaire, l'hébergement pourrait être cette formule adaptée à des modes de vie plus ou moins recherchés, plus ou moins contraints. L'individualisation des formes de résidence est un donné de la société contemporaine qui l'érige en norme à laquelle la plupart adhère, recherchant en effet, un logement dit « autonome », appartement ou maison, en location ou en propriété. Au regard de cette aspiration l'hébergement chez un tiers ne se décline pas au singulier mais dessine une multiplicité de formules aux arrangements plus ou moins tenables. Tout dépend bien-sûr de ceux et celles qui les pratiquent, de leur âge en partie, de leur situation sociale et professionnelle, de leur milieu familial, de leur origine culturelle et du lien qui les unit. Paradoxalement le lien qui unit, le lien familial ou communautaire, oblige, s'impose aux protagonistes plus qu'il n'en favorise l'idéal de cohabitation attendu. Au quotidien, cet idéal malmené laisse plus de place aux crises existentielles qu'aux négociations impératives des modalités de coexistence qui rendent possible l'hébergement chez un tiers.

L'hébergement, outre les significations que lui en donnent les chercheurs et les opérateurs publics, est une pratique pour nombre des personnes au cours de leurs propres trajectoires de vie. Les deux positionnements d'hébergé ou d'hébergeur, simultanément ou alternativement, contraint ou choisi, chacun n'étant d'ailleurs pas en opposition irrémédiable mais plutôt en écho, sont le produit d'une conjoncture ou d'une conception d'être aux autres, avec les autres. Certes, la dimension culturelle est présente, symbolique aussi, tout autant qu'économique, spatiale et relationnelle. Dans les récits recueillis pour cette étude, cette dimension est plusieurs fois évoquée tel un « mythe » identificateur, d'une réalité culturelle attachée à un pays, une tradition, la « famille maghrébine ». Ce sont plutôt des hommes qui en parlent ainsi, les femmes de cette même origine, qu'elles soient hébergées ou hébergeantes, ont tendance à exprimer des réalités plus conflictuelles, plus contrastées qui s'appuient sur l'engagement dans des relations quotidiennes, l'imprévisibilité du devenir de l'hébergement familial,

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

l'extrême difficulté à en dessiner le cadre acceptable tout autant pour l'hébergé que pour l'hébergeur. Les dimensions matérielles et affectives interfèrent amplement dans les descriptions des femmes hébergées et hébergeantes, laissant finalement peu de place à une catégorisation binaire. L'intersectionnalité des paramètres de l'hébergement est la figure majoritaire, nuancée, des situations d'hébergement chez un tiers. Cependant la figure de l'hébergé avec enfants à charge, essayant diverses solutions d'hébergement dans un réseau de relations quasi inexistant, en dehors d'une famille ou d'amis eux-mêmes en extrême précarité, est une figure féminine.

La capacité d'adaptation et de réactivité aux aléas et impondérables d'une vie de mobilité qui confine à l'errance, n'est pas un marqueur des vies de femmes seules, mais lorsqu'elles ont des enfants, cette configuration familiale les culpabilise d'autant, qu'elle leur donne objectivement une priorité d'accès au logement, qu'il soit temporaire ou ordinaire, lorsqu'elles en font la demande. Encore faut-il qu'elles connaissent l'existence de telles possibilités et qu'elles en acceptent la contrepartie, le suivi social.

Nous avons opté dans cette recherche pour une analyse des situations d'hébergement décrites du point de vue des hébergés ou des hébergeants. Notre parti pris d'investigation était de l'ouvrir aux multiples formes de l'hébergement plutôt que de le restreindre a priori à des conceptions issues des catégorisations statistiques, qui, si elles sont nécessaires à la mesure sont peu utiles à l'usage inductif d'une méthodologie ethnographique.

☛ *Méthodologie*

Le territoire d'exploration des situations concrètes d'hébergement est celui de la région Rhône-Alpes. La plupart ont été recueillies dans l'agglomération lyonnaise, et pour certaines d'entre elles dans les départements ruraux de la Drôme, de l'Ardèche, et dans la petite ville de Die.

Nous avons dans un premier temps fait appel à plusieurs associations de l'agglomération lyonnaise, chacune située dans un segment de l'hébergement. L'ESDES Services inter-génération est une association lyonnaise créée en 2004 sur le modèle espagnol d'une cohabitation entre des séniors et des étudiants dans le cadre d'un échange de services, l'union des CLLAJ, dont le réseau national et régional d'accueil accompagne et informe un public plutôt jeune (entre 18 et 30 ans) en recherche de logement, ARALIS organisme de logements foyers et résidences sociales, l'Hôtel Social gestionnaire de trois CHRS adaptés aux compositions familiales, l'AVDL, association villeurbannaise pour le droit au logement pour tous. Il s'agissait par leur intermédiaire de faciliter un accès direct aux personnes hébergées en institution et qui d'une certaine manière, sécurisées ponctuellement dans leur parcours résidentiel, accepteraient de faire le récit de leur trajectoire résidentielle antérieure. Dans tous les parcours de ces personnes, l'hébergement dans le logement d'un tiers a été un passage, soit subi, soit choisi, plus ou moins bien vécu, dont les descriptions étaient encore suffisamment précises pour être relatées, suffisamment apaisées pour être transmises à un tiers.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

D'autres contacts ont été pris par des relais personnels de salarié.e.s de notre association, eux-mêmes issus de multiples milieux sociaux aux origines également diverses. Les premiers contacts avec des personnes hébergées ont rapidement montré l'intérêt à interroger le point de vue des hébergeants. Rarement avons-nous pu les recueillir en miroir sur une même situation. Il est assez difficile d'obtenir cette réciprocité sans susciter la réticence du premier interviewé face à ce qu'il perçoit d'ambigu dans la demande du sociologue. Certains hébergés n'ont pas souhaité être rencontrés dans leur logement, ce fut le cas dans plusieurs situations d'hébergement familial et communautaire. Dans certaines situations d'hébergement inter-générationnelles, l'accueil de l'enquêtrice avait fait l'objet d'une information auprès de l'hébergeant, spécifiée au demeurant par l'hébergé, comme une exception au fait que l'hébergé n'accueille pas de personne tiers. Cette règle cependant n'était pas instituée mais négociée entre les protagonistes et de fait très variable.

Les contacts ont été assez difficiles à obtenir. Les personnes hébergées comme les personnes hébergeantes, sont dans des relations d'équilibre toujours menacé, redevables pour les hébergés occupant, devant assumer leur hospitalité pour les hébergeants. Le récit des conditions d'hébergement, des modalités pratiques de leur organisation, des liens établis ou rompus au sein même des situations d'hébergement, des services ou des diverses participations souhaitées ou demandées par l'hébergeur, acceptées ou refusées par l'hébergé, est difficile à faire émerger. Les entretiens se sont déroulés dans des conditions de confidentialité voire d'intimité recrées favorisant le récit individuel. Nous avons ainsi constitué un corpus de soixante récits.

Notre ambition de départ, d'installer une grille de questions sur les sites de certains de nos partenaires, et celui de notre association n'a pas été jugée pertinente au regard de la difficulté à obtenir les contacts. A plusieurs reprises les personnes se sont désistées et n'ont plus souhaité être recontactées. L'immédiateté de la disponibilité de l'enquêtrice a souvent été la clef de l'acceptation des entretiens. De plus en plus fréquemment, les personnes enquêtées attendent une contrepartie des sollicitations d'enquêtes : les personnes hébergées, en situation de mal être et en attente de logement sont peu disposées à décrire des conditions de vie insupportables sans en espérer un changement en retour. Cette ambiguïté sur l'attente d'une perspective de logement n'a pas rendu réalisables nombre d'entretiens acceptés dans un premier temps par les personnes.

PREMIERE PARTIE : LE LOGEMENT INTERGENERATIONNEL : L'IMPORTANCE DE LA MEDIATION

1.1 – LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DE LA FORMULE

En principe, tout logement où cohabitent des générations différentes peut être qualifié d'intergénérationnel. En ce sens tout logement familial est, par définition intergénérationnel. Dans la réalité, le terme s'est imposé pour désigner des formules où cohabitent des adultes de génération différente qui devraient en principe disposer d'un logement autonome. Le phénomène est apparu en Espagne, dans les années 1990 en raison des difficultés à se loger que rencontrent de manière chronique dans ce pays les jeunes jusqu'à près de 35 ans. La formule est arrivée en France au début des années 2000. Elle peut se définir par la mise à disposition d'un espace d'habitat par une personne d'une génération donnée à une personne de génération plus jeune en échange de services. On est donc bien en théorie dans un cadre d'hébergement chez un tiers même si, dans la pratique, certaines situations évoquent plutôt des formes de sous-location ou de colocation. Il existe plusieurs formules d'habitat intergénérationnel qui se sont organisées dans divers pays développés au cours des dernières années en raison de la croissance importante du nombre de personnes âgées disposant d'un habitat trop vaste par rapport à leurs besoins. La formule la plus répandue en France et celle que nous étudions dans ce chapitre à partir de divers cas situés tant en milieu rural qu'urbain correspond à ce que l'on appelle le logement kangourou. Apparue en Australie (!), elle s'est développée au Québec, aux Pays-Bas et en Belgique avant de gagner la France. Elle permet à un sénior de rester chez lui et d'accueillir des personnes en échange d'un loyer modique ou de services. Ces personnes occupent une autre partie de la maison et disposent ainsi d'espaces privés. Un contrat précise les modalités de la relation de service ou d'entraide et de loyer. Une recherche financée par la CNAF en 2010 a permis de préciser les situations de logement intergénérationnel et d'évaluer l'offre et la demande potentielle.¹

¹ CNAF : Le logement intergénérationnel, évaluation de l'offre et de la demande potentielle. Rôle des politiques publiques, Dossier d'études n°132, 2010.

Tout d'abord, cette formule se distingue des formes de cohabitation intergénérationnelle plus ou moins informelles et spontanées par l'intervention d'intermédiaires, en général des associations animées par des bénévoles ou des personnes plus ou moins professionnalisées et appuyées par les pouvoirs publics. Ces associations intermédiaires sont de deux types. Les premières se limitent à un simple travail de mise en relation entre le senior désireux d'offrir un espace à habiter et le jeune en quête d'un logement correspondant à ses besoins et à ses possibilités contributives. La recherche fait le constat que ce type de médiation est peu efficace et laisse souvent les partenaires seuls face à des difficultés de cohabitation sans références contractuelles pour pouvoir les réguler. Les secondes, des associations véritablement médiatrices, assurent la constitution du binôme senior/jeune, la formalisation contractuelle de leur relation et le suivi de la cohabitation pendant les premiers mois de l'expérience. L'association intermédiaire reste un recours en cas de conflit entre les parties.

Le rôle des médiateurs est de faire coïncider des intérêts qui sont différents au départ. Les seniors recherchent surtout une présence rassurante alors que les jeunes sont motivés par le faible coût de la formule ou parfois par l'absence d'une autre solution. Les intermédiaires doivent s'efforcer de concilier ces différences d'intérêt pour aboutir à une formule « gagnant/gagnant ».

Pour cela, ils communiquent surtout en direction des seniors chez lesquels les réticences sont les plus affirmées. Ceux-ci ont d'abord des préjugés négatifs à propos des « jeunes ». Ils craignent aussi de perdre leur intimité, s'interrogent à propos du « qu'en dira-t-on » et, pour les plus pauvres d'entre eux, estiment que la rémunération est insuffisante. Ce sont en général leurs enfants, inquiets de les voir vieillir seuls, qui se rapprochent des associations médiatrices et incitent leurs parents ou parfois leur imposent d'héberger un jeune en échange d'une présence et de quelques services. Mais les seniors sont aussi une source de problème pour le développement de la formule dans la mesure où ils ont parfois des exigences excessives en matière de services auprès des hébergés. Leurs réticences tiennent aussi au flou juridique existant quant à la domiciliation fiscale de l'hébergé et au statut du service qu'il rend qui ne doit pas être confondu avec un travail non déclaré. Quant à la rémunération de la personne qui héberge, il faut aussi définir son statut fiscal. Les conventions sont donc nécessaires pour bien spécifier ce que l'hébergeant et sa famille peuvent attendre de l'hébergé afin d'exclure ce qui

relève d'un travail d'auxiliaire de vie ou de tout autre type de prestation exigeant une compétence d'ordre professionnel.

Cette réticence des personnes âgées fausse les projections qui peuvent être faites sur le développement potentiel de cette formule à partir des simples statistiques. En effet, en analysant les résultats des recensements et des enquêtes logements réalisés par l'INSEE, on fait le constat que l'offre potentielle est près de quatre fois supérieure à la demande. Les personnes âgées vivant seules dans des logements sous-peuplés sont près de quatre fois plus nombreuses que les jeunes en âge de décohabiter. L'évolution démographique va renforcer cette tendance lourde. Avec l'allongement de la durée de la vie et la stabilisation du taux de natalité les plus de 60 ans seront de en plus nombreux par rapport aux moins de 20 ans et le nombre de personnes âgées vivant seules continuera d'augmenter.

L'approche qualitative réalisée dans le cadre de la recherche de la CNAF contredit les résultats des projections statistiques. Les associations médiatrices font toutes le constat que la demande est bien supérieure à l'offre et que le fait de se retrouver seul dans un logement sous-peuplé n'incite pas systématiquement à chercher à héberger quelqu'un. L'offre peut être aussi parfois inadaptée par rapport à la demande : trop loin du lieu de travail ou d'étude, mal située par rapport aux transports publics et aux équipements etc. En 2010, la formule était surtout répandue dans de grandes villes universitaires et concernait surtout les étudiants mais l'étude prévoyait qu'elle pouvait se développer aussi pour d'autres publics : apprentis, stagiaires, salariés en début d'activité et dans d'autres zones : périphérie urbaine et milieu rural.

Les enquêtes réalisées dans le cadre de la présente recherche confirment certains résultats de l'étude CNAF en particulier sous l'angle de l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande et par rapport au type de réticences exprimées par les hébergeurs potentiels. Elle confirme aussi l'importance des associations médiatrices et des formules contractualisées sans lesquelles la formule aurait beaucoup de mal à se développer.

Mais elle permet de faire émerger aussi d'autres facteurs de réussite ou d'échec qui apparaissent à travers l'analyse des cas concrets appréhendés à partir des entretiens réalisés auprès des médiateurs, des hébergeant et des hébergés. Si l'intérêt matériel pour la formule est bien présent chez la plupart des hébergés, il n'est pas seul en cause dans leur motivation et il n'est parfois pas déterminant dans leur choix. Le logement intergénérationnel peut être parfois préféré à d'autres formules tout aussi accessibles et pas plus onéreuses, comme le montrent les parcours analysés. Les hébergés sont aussi sensibles à la dimension affective de la relation

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

avec l'hébergeant et sa famille. La qualité de la relation qui s'établit entre les deux est un facteur aussi important que l'intérêt pratique qui y est trouvé part et d'autre. La manière dont on gère le partage de l'espace et dont on s'accommode de la différence des rythmes temporels constitue aussi un facteur de satisfaction ou d'insatisfaction qui est à prendre en compte. Le bilan de l'expérience conditionne pour l'hébergeant et les siens la poursuite ou non de la formule et il peut avoir pour l'hébergé des conséquences dans la manière d'envisager son parcours résidentiel ultérieur. Un regard original sur l'intimité et la relation à autrui se construit à travers ce type d'expérience et pousse certains à rechercher des innovations dans leur futur mode d'habiter, à tenter de vivre de manière différente les étapes de leur trajectoire résidentielle à venir et à sortir parfois du schéma classique du logement individuel ou familial. Même si la plupart des hébergés considèrent l'expérience comme temporaire, on voit s'expérimenter dans ce type de formule un mode d'échange qui contrarie les tendances au repli domestique et à l'individuation des comportements.

Par rapport à l'hébergement de type familial ou communautaire que nous étudions dans les autres chapitres, l'hébergement intergénérationnel contractualisé offre la garantie d'un arbitrage en cas de conflit et la sécurité d'une médiation expérimentée. Le binôme hébergeant/hébergé n'est pas pensé comme relevant d'une obligation de type filial, parental ou communautaire. Il est construit de l'extérieur en fonction d'affinités supposées et il trouve ensuite son harmonie dans le fonctionnement de la relation au quotidien. Le cadre contractuel évite que la relation se transforme en simple rapport de force générateur de frustrations pour l'un des partenaires impliqués, voire souvent pour les deux.

Contrairement à ce qui existe dans le cadre familial, il y a tout de même une marge de choix garantie par le médiateur externe. La relation sera plus ou moins gratifiante selon les cas mais elle ne sera pas vécue comme une contrainte qu'il faut supporter, faute de ne pouvoir faire autrement en raison d'obligations morales ou sociales. Les deux protagonistes étant étrangers au départ l'un à l'autre, ils ont toute liberté de construire une relation sur des bases d'intérêt commun qu'ils parviendront à identifier au fil du temps et la possibilité de rompre cette relation autrement qu'à travers un rapport de force leur donne une certaine sérénité qui favorise l'harmonisation de leur mode de partage de l'espace et du temps quotidien.

On retrouve dans le logement intergénérationnel la dimension affective qui existe dans toute relation de proximité mais l'intérêt de cette formule est que les impacts négatifs de l'affectivité sont limités par la dimension contractuelle de la relation et par la médiation de

l'organisme qui a construit le binôme hébergeant/hébergé en mettant les protagonistes en contact l'un avec l'autre.

1.2 – L'HEBERGEMENT INTERGENERATIONNEL EN MILIEU RURAL

Nous avons envisagé, dans notre proposition initiale une double entrée par les publics et par les lieux. Dans les faits, les deux se conjuguent. En milieu rural, les publics d'hébergés du logement intergénérationnel formalisé sont plus variés qu'en milieu urbain. Il ne s'agit pas d'étudiants mais d'adultes en reconversion, de salariés en début de contrat, d'apprentis ou de stagiaires intéressés par des métiers de caractère agricole. L'éventail des âges est plus large. Cela va de l'apprenti encore mineur dont les parents signent la convention jusqu'au quadragénaire en formation de reconversion. Le public des hébergeants n'est pas très différent mais se trouve dans des situations plus extrêmes qu'en ville, allant de la personne isolée dans la campagne à celle qui habite une petite ville et qui voit encore régulièrement ses enfants restés à proximité. Quant aux médiateurs ils sont plus appuyés par les collectivités locales qui voient dans leur action un moyen de revitaliser des territoires qui ont tendance à se dépeupler.

C'est le cas de l'association AIDER (Association interactive pour le développement de l'emploi rural) que nous avons rencontrée à Romans-sur-Isère et qui a mis au point un système d'hébergement intergénérationnel sur les départements de la Drôme et de l'Ardèche, les deux départements les plus ruraux de la région Rhône-Alpes. Les objectifs initiaux de cette association, proche au départ de la Confédération Paysanne, sont de maintenir l'emploi et la formation en milieu rural. Elle se définit comme une association de développement territorial. Elle a été amenée à s'orienter vers le logement intergénérationnel devant le constat que les difficultés à se loger dans la région étaient un frein à la mobilité des personnes en quête d'une formation qualifiante ou d'un emploi dans le secteur agricole ou tout autre secteur en milieu rural. La vallée de la Drôme est une zone où l'agriculture biologique s'est beaucoup développée. Il y existe deux C.F.A² qui sont très cotés. Beaucoup de stagiaires et d'apprentis attirés par les formations qu'ils dispensent ne parvenaient pas à se loger à proximité. Par ailleurs, ils constataient la présence de nombreuses personnes âgées vivant dans de grandes maisons susceptibles d'accueillir dans de bonnes conditions les personnes en mobilité pour

² Centre de Formation par Apprentissage.

des raisons de formation, de stage ou de premier emploi. L'association AIDER a décidé de créer en 2007 un service nommé « cohabitons en Drôme » puis en 2010 un service « cohabitons en Ardèche ».

Ces services s'efforcent de mettre en place des cohabitations intergénérationnelles pour répondre à la fois aux besoins de personnes âgées isolées et de stagiaires, apprentis et travailleurs en quête d'hébergement bon marché. La méthode consiste à rencontrer les demandeurs et les offreurs afin d'évaluer l'adéquation de leurs projets avec les normes du logement intergénérationnel. Les professionnels de l'association rencontrent les hébergeurs potentiels pour évaluer l'état du logement qu'ils proposent et créer une relation de confiance avec eux. Ils étudient ensuite l'adéquation de ce que propose l'hébergeur avec ce qu'attend l'hébergé potentiel et constituent le binôme qui leur paraît le plus souhaitable. Ils rédigent ensuite une convention et un code de cohabitation et assurent un suivi régulier avec un bilan à mi-parcours et un bilan en fin de parcours. L'association propose aussi une médiation en cas de conflit.

Depuis que l'expérience existe, 369 demandes et 112 offres ont été recensées, 103 binômes ont été réalisés pour des hébergements d'une durée moyenne de 9 mois. L'augmentation a été rapide de la première à la troisième année de fonctionnement puis s'est beaucoup ralentie par la suite comme si on approchait d'un seuil de croissance de la formule. En fait, la plupart des cohabitations se font dans des zones actives et bien desservies : 44% dans la vallée de la Drôme et 21% dans le Valentinois contre 16% dans la Drôme des collines et 7% en Ardèche. Il est difficile de pourvoir en hébergés les offres situées dans les zones isolées.

Le profil des hébergeurs est plus varié qu'en ville. On compte un tiers de couples pour deux-tiers de personnes isolées, très majoritairement des femmes. La moyenne d'âge est plus jeune. Près de la moitié a de 40 à 65 ans. Les plus jeunes sont avant tout motivés par la participation à une action solidaire en mettant à la disposition d'un hébergé un espace auparavant occupé par un enfant qui a quitté le foyer parental. Les plus âgés veulent avoir auprès d'eux une présence régulière pour redynamiser leur vie. Alors que les premiers acceptent volontiers plusieurs accueils de courte durée en alternance et plusieurs personnes successivement ou simultanément, les hébergeurs de plus de 60 ans préfèrent des cohabitations de longue durée avec un seul hébergé.

Du côté des hébergés, on a 40% d'apprentis, 20% de salariés, 20% d'étudiants et 15% de demandeurs d'emploi. L'éventail des âges est assez large : 60% a moins de 25 ans (dont 28% moins de 18 ans) et 40% a plus de 25 ans dont 27% plus de 31 ans). Seuls 15% ne sont pas originaires de la région Rhône-Alpes et 20% d'un autre département que la Drôme.

L'association travaille en partenariat avec les CLICS³ et les CCAS, elle est financée par le Conseil Général au titre d'une activité de médiation et d'insertion par le logement. Elle n'est pas seulement sollicitée par les particuliers mais aussi par des écoles et centres de formation qui ont du mal à envoyer leurs étudiants en stage dans certaines communes où ils ne trouvent pas à se loger. Ainsi l'Ecole du Service Social du Sud Est qui forme des éducateurs et des travailleurs sociaux ne pouvait pas répondre aux demandes de stagiaires de la part de communes situées en milieu rural qui ne disposaient pas de logement abordable à leur offrir. Un nouveau service a été ouvert pour chercher des solutions d'hébergement dans deux petits cantons ruraux en Ardèche et grâce à cela les équipements sociaux ont pu bénéficier de stagiaires.

La formule permet aussi de répondre aux besoins de jeunes qui sont en formation en alternance et doivent occuper alternativement deux logements. Ainsi un jeune suivant une scolarité au lycée horticole de Romans où il est hébergé dans une famille par l'intermédiaire de l'association a pu disposer d'une formule équivalente dans une localité située à 80 km de là où se trouve l'entreprise qui l'emploie en alternance.

Ces données quantitatives confirment les conclusions de l'étude de la CNAF au niveau national, à savoir la nette insuffisance de l'offre par rapport à la demande, alors que les grandes maisons sous-occupées sont plus nombreuses en milieu rural qu'en milieu urbain. Les raisons de cette disproportion sont à la fois les mêmes qu'au niveau national et sont aussi particulières au monde rural. L'isolement de certaines localités fait qu'il est difficile d'y diriger des demandeurs. Les demandeurs sont principalement des garçons et les hébergeants majoritairement des femmes. Pour le reste, les hébergeants ont aussi des a priori négatifs par rapport aux jeunes. L'image de l'apprenti est moins « vendable » que celle de l'étudiant. Ils attendent aussi plus d'entraide de la part de l'hébergé du fait de leur isolement par rapport aux services. Certains voudraient bénéficier d'une redevance de la part de l'hébergé. L'association a fixé à 60€ la participation aux charges et à 15€ la cotisation demandée aux hébergés.

Du point de vue qualitatif, les informations recueillies indiquent que les relations entre hébergés et hébergeants permettent une plus grande diversité d'échanges. Les apprentis

³ Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) et Conseil Communal d'Action Sociale (CCAS).

peuvent mettre leur savoir-faire au service des hébergeant en entretenant leurs jardins, en leur préparant des plats ou en les coiffant. Ces services ont contribué, au fil de l'expérience à améliorer l'image des apprentis auprès des offreurs potentiels.

Des pratiques de troc se mettent parfois en place. Ainsi un jeune homme qui travaille dans une ferme paye ses charges à son logeur avec des légumes et des fruits.

Quelquefois, les services attendus ne peuvent être rendus par une population encore très jeune qui effectue des activités très physiques dans la journée. Un apprenti a dû renoncer au bénéfice de l'hébergement qu'il avait obtenu parce qu'il était trop fatigué après sa journée de travail pour rendre à son hôte les services stipulés dans le contrat. Une jeune fille hébergée chez une dame âgée a dû suppléer pendant quelques jours à l'absence de l'auxiliaire de vie qui n'avait pas pu venir à cause de la neige, sortant ainsi du cadre de la convention et exerçant une activité pour laquelle elle n'avait pas de compétence reconnue. Il y a aussi d'inévitables décalages dans les rythmes temporels des uns et des autres, ce qui provoque quelquefois des malentendus. Il est dit dans les conventions que les hébergés doivent être présents le soir pour répondre aux besoins de leurs hôtes. Pour les jeunes, la soirée commence à 21 heures alors que pour les personnes âgées, surtout à la campagne, elle peut commencer vers 18 heures.

Malgré ces quelques problèmes, les cas de conflits restent rares. En 2010, l'association a mené trois médiations sur une quarantaine de cas d'hébergement.

Les informations d'ordre qualitatif montrent bien que les motivations à l'hébergement ne se limitent pas au seul intérêt matériel et expriment un certain choix de vie temporaire. Les hébergés disent apprécier de ne pas se retrouver seuls le soir et de pouvoir partager une conversation et un repas avec leurs hôtes. Une salariée qui a accepté un C.D.I dans le canton de Lamastre en Ardèche apprécie de vivre le début de son activité professionnelle dans une situation d'hébergement. Outre le côté pratique qui lui permet de prendre son temps pour chercher un logement où s'installer ensuite, elle peut, grâce à son hôtesse, commencer à découvrir et à comprendre la région dans laquelle elle va travailler.

« Si je n'avais pas pu être hébergée chez l'habitant, je n'aurais pas accepté ce CDI. Comme mon mari et mes enfants restent sur Avignon le temps de ma période d'essai, c'était impossible pour moi de faire des allers-retours. Accueillie de cette façon je n'ai pas besoin de me précipiter, je chercherai un logement pour moi et toute ma famille le moment venu. En plus, avec Michelle, je ne suis pas seule. On

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

partage de bons moments et c'est vraiment super de pouvoir découvrir une région avec ses habitants. »⁴

Du côté des hébergeurs, et particulièrement chez les plus jeunes, on trouve avant tout une volonté de rendre service plus que la recherche d'un profit matériel ou l'obtention de services par la présence des hébergés.

Ainsi un couple de sexagénaires encore tout à fait autonomes a fait le choix de chercher des jeunes à héberger plutôt que de louer une maison devenue entièrement disponible.

« Depuis la mort de ma belle-mère, sa maison accolée à la nôtre est vide. On n'avait pas envie de louer mais en lisant les annonces de « Cohabitions en Ardèche », on s'est dit que si cet hébergement pouvait dépanner un étudiant, ça serait une bonne chose. Nos filles ont été étudiantes, on sait que, pour les jeunes, c'est difficile de se loger. »⁵

Ce désir de rendre service est très présent dans le milieu rural, tout au moins dans les générations encore fortement imprégnées des valeurs chrétiennes d'entraide. Certaines familles ont accepté d'héberger de jeunes handicapés mentaux légers encadrés par une association qui effectuaient des stages dans la région.

La présence en milieu rural d'hébergeurs potentiels d'un profil différent de celui des personnes âgées : couples et personnes encore actives, motivés à l'entraide pour des raisons éthiques plus que pratiques est un atout important qui peut permettre de développer davantage cette formule qui correspond bien aux besoins de revitalisation de ces territoires souffrant de dépeuplement et d'isolement.

1.2.1 Le logement intergénérationnel dans une petite ville

La petite ville de Die, sous-préfecture de la Drôme est située entre Vercors et Alpes et comptait 4375 habitants au recensement de 2007. Les activités économiques tournent autour de l'agriculture et de la viticulture. Le plus gros employeur local est la cave coopérative. Elle abrite des structures qui ont développé des formations dans certains domaines assez attractifs comme l'agriculture biologique ou la viticulture. On y trouve des établissements d'enseignement primaires et secondaires dont un lycée offrant des formations dans le domaine sports et nature et dans le domaine du cirque. Intégrée au parc naturel régional du Vercors, la ville attire de nombreux touristes. Ce ne sont donc pas les structures d'accueil et

⁴ Entretien réalisé à Lamastre, Ardèche, par l'association AIDER.

⁵ Entretien réalisé à Vernoux-en-Vivarais, Ardèche, par l'association AIDER.

d'hébergement qui manquent. Il y existe un internat au lycée et des résidences à proximité des centres de formation du GRETA, de l'ADEFA⁶ ou du CFPPA.

La ville compte aussi de nombreux campings très bien équipés dans la périphérie ainsi qu'un village vacances familles offrant 40 logements en petits chalets de deux à huit personnes.

L'idée de mettre sur pieds une formule de logement intergénérationnel ne résulte pas du constat d'une pénurie d'offre. Elle est plutôt venue par le réseau des CLLAJ (Comités locaux pour le logement autonome des jeunes) qui dans certaines localités, en particulier dans les grandes villes universitaires ont participé au développement de formules de logement intergénérationnel. La mission locale de la vallée de la Drôme, affiliée à ce réseau, a tenté l'expérience en 2006 à partir de l'hypothèse qu'une demande existait du côté des personnes âgées et qu'il était possible de les mettre en contact avec les stagiaires et les jeunes travailleurs de passage.

Une campagne de publicité a été lancée dans la presse locale, auprès des institutions et associations à vocation sociale. La communauté des communes du Diois (52 communes) en partenariat avec cette mission locale et le CLIC du Diois a obtenu des financements de la région Rhône-Alpes et du département de la Drôme pour lancer le projet. La formule s'adresse d'une part aux seniors habitant le Diois qui sont autonomes et souhaitent un peu de compagnie et d'échange au quotidien, d'autre part aux stagiaires, saisonniers, étudiants et détenteurs de CDD en recherche d'un logement temporaire et désireux de se rendre utiles en donnant un peu de temps à autrui. La communauté des communes, pilote de l'expérience, propose un accompagnement avec signature d'une convention d'occupation précaire entre les participants, précisant l'absence de loyer mais la participation aux charges et le dépôt de garantie. Elle offre par ailleurs le suivi de son service logement à ceux qui veulent tenter l'expérience. Les premières manifestations d'intérêt pour la formule sont venues de familles de personnes âgées qui étaient pour certaines en perte d'autonomie. Depuis le début de l'expérience, ce sont les trois mêmes familles qui recourent aux services de la communauté de communes pour proposer un hébergement. Ces expériences, bien suivies par le service logement de la communauté de communes du Diois donnent pourtant satisfaction mais révèlent des potentialités de développement limitées localement.

⁶ Association Départementale Emploi Formation en Agriculture et Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole.

1.2.2 Les motivations des hébergeurs

La première expérience a concerné une dame de 85 ans résidant dans un village situé à 7 kms de Die.

A la suite d'un veuvage, atteinte d'angoisse nocturne elle ne supportait plus de passer des nuits seule dans la grande maison qu'elle occupait en bordure de la route nationale. Quatre de ses six enfants habitant la région se relayaient à tour de rôle pour passer la nuit auprès d'elle afin de calmer ses peurs. La possibilité d'avoir une personne hébergée les délivrait de cette contrainte et leur évitait d'envoyer leur mère en maison de retraite. Cette dernière dit « *aimer la solitude* » pendant la journée, ne pas chercher de contact avec les voisins et se satisfaire des visites quotidiennes du facteur, de la femme de ménage et de l'infirmière. Elle se contente d'échanges minimum avec les hébergés dont la présence pendant la nuit suffit à la rassurer.

Les deux autres cas de logement intergénérationnel analysés au cours de l'enquête concernent des personnes âgées moins autonomes.

L'une d'entre elles, âgée de 91 ans est atteinte de la maladie d'Alzheimer et dispose d'une auxiliaire de vie qui passe tous les jours chez elle. Elle aussi a cinq enfants qui habitent la région. Ils ont décidé de recourir à la formule d'hébergement quand la maladie d'Alzheimer a été diagnostiquée. Elle habite une maison relativement proche de la ville et des démarcheurs venaient lui proposer des achats par correspondance et autres souscriptions alors qu'elle était en perte de lucidité. Elle refusait l'idée d'aller en maison de retraite et quand l'un des ses enfants la prenait chez lui, elle demandait immédiatement à retourner chez elle. Les enfants ont donc décidé de tenter de la maintenir chez elle le plus longtemps possible. Ils ont découvert la formule d'hébergement intergénérationnel qui leur est apparue comme beaucoup plus satisfaisante que le recours à une garde de nuit beaucoup trop coûteuse. Ils ont aménagé le garage pour en faire un studio autonome donnant sur une véranda face au jardin. Ils ont commencé à recevoir des hébergés en octobre 2006. L'une des filles, présente lors de l'entretien, explique les raisons de leur choix :

« C'est très lourd d'avoir une personne Alzheimer à gérer. Heureusement qu'on est nombreux comme enfants. On est allés voir le CLLAJ, ça a été un soulagement d'avoir tous ces documents, ça nous a aussi rassurés qu'on nous propose des personnes à héberger et qu'on n'ait pas à aller les chercher nous-mêmes. Le CLIC nous a beaucoup aidés. On a bénéficié de l'aide aux aidants. On paye une auxiliaire de vie qui vient cent-vingt-cinq heures par

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

mois, on a une infirmière qui vient tous les jours. La maison n'appartient pas à ma mère mais à une de mes sœurs. C'est une perte de loyer ! On pouvait demander une participation de 50€ pour les charges mais on y a renoncé. On a négocié que l'hébergé reste deux weekends par mois puisque l'auxiliaire de vie ne vient pas le weekend. On ne peut pas dire que ce soit économique, ça nous revient à 2600€ par mois. En maison de retraite, ce serait moins cher. Mais notre mère ne veut pas y aller. Pour l'hébergement, elle ne voulait pas non plus. On lui a dit c'est ça ou la maison de retraite ! »

La troisième situation d'hébergement concerne un couple qui vit dans une ancienne ferme à la sortie de Die. La dame âgée de 87 ans est atteinte de la maladie d'Alzheimer mais son mari, ex agriculteur de 91 ans, est encore tout à fait autonome. Leur fils a songé à mettre en place une formule d'hébergement pour soulager son père et se rassurer grâce à une présence de nuit. Retraité, il habite Lyon mais possède une résidence secondaire dans la région où il vient assez régulièrement. L'expérience a commencé en 2008 et le couple en est à sa quatrième hébergée.

« On a décidé d'héberger quand ma femme a commencé à perdre la mémoire. C'est surtout mon fils qui craignait qu'on ne s'en sorte pas. C'est lui qui a pensé à ça. »

1.2.3 Les motivations des hébergés

Kévin, hébergé chez une dame de 85 ans dans un village situé à 7 kms de la sortie de la ville dit avoir choisi cette formule parce qu'il pensait que c'était un échange de services. Jeune contrôleur des impôts âgé de 25 ans et affecté en premier poste dans le Diois pour un an, il envisageait d'abord de louer. Habitant Valence avec sa compagne, la formule d'hébergement lui permet d'éviter de rentrer chez lui tous les jours. Il passe toute la semaine à Die et rentre les weekends à Valence. Dans sa trajectoire antérieure il n'a jamais connu de situation d'hébergement.

Mathieu, hébergé chez une dame souffrant de la maladie d'Alzheimer mais bien suivie par ses enfants et son auxiliaire de vie est le premier homme à bénéficier de la formule. Les enfants disent qu'ils l'ont accepté sans hésitation. Il s'agit d'un trentenaire, chauffeur routier demeurant à Voiron qui est en formation reconversion en agriculture biologique à Die pour une durée de huit mois. Il aurait pu bénéficier d'une chambre au CFPPA avec la cantine à proximité. Il a cependant opté d'emblée pour la formule de l'hébergement intergénérationnel

dès qu'il a appris que cela existait à Die. Ses motivations sont plus d'ordre humain que financier même s'il trouve un avantage pratique à cette situation. Il peut en particulier recevoir sa femme dans son studio et passer avec elle les deux weekends mensuels prévus dans la convention. C'est la première fois qu'il se retrouve en situation d'hébergement.

Olga, hébergée par le couple d'anciens agriculteurs est une femme d'une quarantaine d'années, divorcée et mère d'un garçon de dix-huit ans qui est autonome. D'origine chilienne, elle est en reconversion à Die pour faire de la vente de produits bio. Elle vient de Lyon où elle possède un appartement qu'elle loue la durée de son stage. Elle dit avoir entendu parler du logement intergénérationnel depuis Lyon et en arrivant à Die, elle s'est adressée à la personne en charge de la gestion de l'expérience. Elle a dû attendre quelque temps dans une chambre d'hôte que le précédent hébergé termine son stage et s'en aille. Arrivée en novembre 2010, elle dit apprécier cette formule.

« Pour moi, c'est tout nouveau. Je n'avais jamais eu de contact avec des personnes âgées. J'ai perdu mes grands-parents quand j'avais dix-sept ans. Je crois que j'ai su trouver la juste place. Il ne faut pas être trop présent. On arrive à se rendre compte si la personne a ou non des besoins. Ce sont des gens agréables. Ils sont simples. »

1.2.4 Partage de l'espace et relations de proximité

Véronique, l'une des filles de la dame souffrant d'Alzheimer explique qu'avant de faire appel à des hébergés, elle et ses frères et sœurs ont fait faire des travaux pour bien séparer le logement de leur mère de celui destiné à l'hébergé. Elle précise que sa mère tient malgré tout à son intimité. Elle incite les hébergés à entrer chez elle toujours par la porte extérieure et à ne jamais utiliser la porte interne entre le studio et la partie occupée par la vieille dame afin que celle-ci ne se sente pas agressée. Les hébergés ne doivent pas empiéter sur le travail des professionnels qui viennent tous les jours en particulier l'auxiliaire de vie. Une présence discrète et attentive auprès de sa mère est ce qui lui paraît le plus souhaitable.

« Il n'y a pas que l'aspect financier. Ce peut être une première motivation mais ils ne peuvent pas en rester là. »

Depuis 2006, six hébergés se sont succédés pour des périodes de six ou sept mois. Elle exprime des appréciations différentes quant aux relations que sa mère a pu avoir avec les unes et les autres. La première hébergée a laissé un mauvais souvenir. Au bout de quelques mois,

elle s'est mise à déprimer. Elle ne faisait pas attention à l'électricité et au chauffage. Elle a laissé une ardoise de 800€ de charges. Une autre qui avait des problèmes d'emploi a été aussi considérée comme insatisfaisante. Elle restait tout le temps à la maison et concurrençait l'auxiliaire de vie qui ne se sentait plus seule à gérer la situation.

D'autres par contre ont laissé de très bons souvenirs. Une jeune œnologue chinoise en stage à la coopérative de Die a été particulièrement appréciée. Elle discutait beaucoup avec l'hébergeuse, lui faisait découvrir la cuisine chinoise et tissait des liens affectifs avec les enfants. Une jeune mère avec son bébé a aussi laissé un bon souvenir. L'hébergeuse et son auxiliaire de vie assuraient la garde du bébé quand la mère était en formation, ce qui leur convenait tout à fait.

Mathieu, l'actuel hébergé dit se sentir très à l'aise dans le cadre où il vit :

« C'est la première fois que je retrouve l'atmosphère d'une vraie maison. Ici, je me sens à l'aise. Je suis fils d'agriculteur et j'ai été élevé dans une maison à la campagne avec un jardin. Ici je me sens comme chez mes parents. Quand je parle de ma logeuse, il m'arrive de dire ma grand-mère. »⁷

Il s'entend bien avec l'auxiliaire de vie qui passe tous les jours. Il rend de petits services, entretient le jardin, sort le chien et apporte le courrier à sa logeuse. Malgré l'état mental de celle-ci, il arrive à avoir quelques conversations avec elle et a réussi à créer un lien d'empathie.

«Dimanche dernier, elle était dans un moment de lucidité et on a discuté longtemps ensemble. J'étais en empathie avec elle. Elle avait confiance et elle a beaucoup parlé de sa maladie. Quelque-part, c'est gratifiant...Plus jeune, elle était passionnée de nature et de montagne. Elle me parle de ses voyages comme si c'était au présent.»

La présence de l'épouse de l'hébergé qui vient le voir pendant les weekends qu'il doit passer auprès d'elle ne perturbe pas la vieille dame. Cela l'a incitée au contraire à mieux les adopter.

« Il y a une forme d'amitié qui se crée même si elle perd la mémoire. Elle nous a fait comprendre qu'on fait partie de la famille. »

Kevin dispose quant à lui d'une grande chambre en rez-de-chaussée et partage les sanitaires avec la propriétaire. Il utilise une partie du réfrigérateur, Il dîne avec la propriétaire tous les

⁷ Entretien 18/02/11.

jours à la même heure et prend son petit déjeuner avec elle le matin. Le reste du temps, il est absent. Il précise qu'il fait quelques courses pour son hébergeuse. La formule le satisfait pleinement du fait de la dimension d'échange mais aussi parce qu'il savoure un certain calme dans la compagnie d'une personne âgée et dans un environnement rural.

« Ma compagne a cinq enfants. On habite ensemble dans un appartement en étage. C'est assez agité comme ambiance ! Ici, j'ai l'impression d'être en vacances... »

Paul, le fils de l'hébergeuse, présent à l'entretien, précise que depuis 2006, huit hébergés se sont succédés chez sa mère pour des périodes allant d'un mois à un an. Les relations ont été plus ou moins satisfaisantes entre l'hébergeuse et les hébergés. La première hébergée, restée cinq mois, n'a pas laissé un très bon souvenir. Cette appréciation mitigée sur la première personne hébergée rend probable l'explication par la nouveauté de la situation puisque dans les trois cas étudiés, c'est toujours le premier hébergé qui a laissé le plus mauvais souvenir.

Les autres hébergés ont laissé un bon souvenir. Il s'agissait de personnes ayant entre 25 et 40 ans. Avant d'accepter un premier homme chez elle, la dame dit avoir craint les ragots et le qu'en dira-t-on. Elle garde un excellent souvenir d'une jeune congolaise en formation dans la région avec laquelle elle a eu un échange tout à fait positif.

Un autre cas lui a posé problème. Il s'agissait d'un homme qui avait des difficultés familiales. L'hébergeuse le sentait tendu et avait tendance à s'inquiéter pour lui.

Dans les deux autres cas analysés, on retrouve aussi une relation difficile avec des hébergés rencontrant par ailleurs eux-mêmes des problèmes personnels. La sérénité de l'hébergé semble conditionner celle de l'hébergeant. Ces relations plus ou moins difficiles n'ont pas empêché la dame de recourir systématiquement à la formule chaque fois qu'un hébergé s'en allait.

Le couple d'anciens agriculteurs a connu également quelques tensions avec la première hébergée :

« Depuis on a hébergé trois femmes et un homme, ça s'est plus ou moins bien passé. La première, elle était jeune et divorcée. Elle s'énervait tout le temps. On pouvait rien lui dire... Une fois elle a pris une crise de nerfs pour rien du tout ! J'ai téléphoné à mon fils pour lui dire : fais quelque-chose ou je lui fous une paire de gifles ! »

On peut faire là aussi l'hypothèse que la première expérience est la plus difficile du fait que l'arrivée de l'hébergé est perçue comme une intrusion. C'est ce que confirme l'hébergeant interviewé :

« Quand elles apportent trop d'affaires, ça nous perturbe. La première avait apporté trop d'affaires. On avait du mettre nos affaires en bas ! »

Dans cette grande maison de caractère, les hébergés occupent l'ancienne salle à manger au premier niveau, vaste pièce au plafond de poutres apparentes qui a été aménagée pour inclure cuisine et sanitaires. Elle était auparavant utilisée par le couple qui a eu manifestement du mal à s'en passer. Olga, l'actuelle hébergée avec laquelle les relations sont très bonnes précise que le propriétaire vient de temps à autre frapper à sa porte et lui demande simplement de s'asseoir un instant dans la pièce, près de la fenêtre d'où il peut regarder les champs qu'il cultivait auparavant.

Elle part le matin et rentre à midi pour déjeuner avec une collègue du centre de formation. Sinon, elle n'invite jamais personne hormis une amie qui est venue passer le jour de l'an avec elle.

« Je leur ai demandé si ça ne les dérangeait pas. Je leur ai présenté mon amie et on a bu un café ensemble, ça leur manque d'avoir de la vie sociale... »

C'est sous cet angle là qu'elle se sent utile. Si elle fait des courses et rend de petits services, elle pense qu'il faut surtout discuter avec ses hébergeurs pour « les faire revenir dans la vie ». Elle essaye d'inciter la dame, atteinte de la maladie d'Alzheimer à participer aux discussions.

« Quand on discute avec elle, elle répond. Quand je me promène avec elle, je lui montre la nature pour qu'elle relève la tête. Si on la stimule, elle réagit. Si on la laisse de côté, elle s'enferme dans sa solitude. Son mari regarde beaucoup la télé et elle est passive dans son coin. »

La diminution de la vie sociale du couple hébergeant trouble cette jeune femme venue d'une société latino américaine où les personnes âgées sont rarement isolées.

1.2.5 Bilan et perspectives

Mathieu conclut que cette expérience, outre les gratifications affectives et matérielles qu'il y trouve lui donne un sentiment d'utilité sociale.

« C'est bien d'aider les anciens, ça ne se fait plus dans nos sociétés. »

ISM CORUM
Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03
Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Véronique, la fille de la logeuse, malgré les déconvenues avec deux des hébergés sur les six qui se sont succédés, tire un bilan très positif de l'expérience et souhaiterait qu'elle soit développée davantage.

« Autour de nous, on parle beaucoup du logement intergénérationnel. On y pense même pour nous pour plus tard. On a une grande maison et on pourrait l'aménager. Quand je vois mon beau-père qui a fini sa vie en maison de retraite, je ne veux pas faire comme lui. On essaye de se regrouper entre septuagénaires pour préparer notre vieillesse. »

Le couple d'anciens agriculteurs dit avoir trouvé la « perle », avec Olga qu'il considère comme toujours disponible et rassurante. Pour autant, ils ne voudraient pas d'une personne installée en permanence. Ils préfèrent les gens de passage. Olga tire quant à elle un bilan favorable de son séjour.

« Ici, je me sens moins seule qu'à Lyon. Je vais partir à regret. Cette expérience m'a donné des idées. Moi aussi, je pourrais héberger quelqu'un. »

✓ Portée et limite de la formule

Devant le succès de ces initiatives, on peut s'étonner qu'après cinq ans de fonctionnement, il n'y ait que trois familles hébergeantes qui se soient engagées dans le logement intergénérationnel auprès de la Communauté de communes. La presse locale a pourtant donné une forte publicité à l'initiative. Les candidats hébergés se relaient à un rythme régulier mais il n'y a pas eu jusque là de liste d'attente. La responsable du suivi de la formule pense que le secteur rural joue un rôle à ce niveau. La proximité existe encore entre les générations et il y a aussi une certaine mentalité de surveillance du voisinage assortie de commentaires qui freine les désirs de recevoir des hébergés chez soi.

Il est probable aussi que localement, l'abondance de l'offre bon marché en logement temporaire réduit l'intérêt de l'hébergement. Il faut aussi que les hébergés aient véritablement envie de s'engager dans une logique de services réciproques qui implique malgré tout des contraintes. Cela explique l'absence de très jeunes hébergés alors qu'il y a beaucoup d'offres d'apprentissage dans la région.

Une autre conséquence de la visibilité de l'expérience est qu'elle a incité des personnes n'entrant pas dans les conditions du logement intergénérationnel à tenter de manière plus ou moins spontanée de mettre en place des formules d'hébergement à des fins d'arrangement temporaire.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

✓ Entre intérêt matériel et choix de vie

Nous avons pu rencontrer une personne locataire d'un appartement HLM qui, pour faire face à une situation financière et affective difficile s'est mise en quête de personnes à héberger. Depuis deux ans, elle pratique une formule à mi-chemin entre l'hébergement et la sous-location qu'elle a appelée le partage d'appartement. Elle dit avoir eu cette idée en entendant parler de l'expérience de logement intergénérationnel et s'est adressée au service pour être mise en contact avec des hébergés potentiels.

A la suite du décès de son compagnon et du départ de ses enfants, cette personne locataire d'un F4 ne dispose que du RSA. En difficulté pour payer son loyer, elle a d'abord hébergé quelques mois deux jeunes hommes en stage, puis une jeune femme originaire d'un village des environs. Propriétaire de sa maison, en emploi temporaire à Die, elle ne voulait pas faire les allers-retours quotidiens. A son départ, une autre personne également propriétaire d'une maison dans la campagne lui a succédé. Suite à une hospitalisation elle ne pouvait pas retourner dans cette maison trop froide l'hiver.

Son actuelle hébergée la défraie de 150€ mensuel, constituant une somme décidée en fonction des besoins de l'une et des possibilités de l'autre et la situant entre un hébergement et une colocation. L'expérience plaît aux deux protagonistes qui y trouvent non seulement un intérêt pratique mais aussi un environnement quotidien qui leur fait oublier leurs malheurs récents. Toutes deux ont déjà connu dans leur vie de nombreuses expériences d'hébergement. L'hébergeuse se souvient qu'au cours de ses études à Lyon, elle a partagé avec trois amies un appartement de 120m². Le meilleur moyen de sortir de cette précarité résidentielle serait de mener une expérience similaire en louant une grande maison à plusieurs. Elle avait repéré une maison de ce type et avaient déjà ses colocataires mais le propriétaire ne voulait pas entendre parler d'un bail collectif.

D'après l'hébergeuse autant que d'après l'actuelle hébergée, le partage de l'espace ne pose pas problème. Elles trouvent spontanément un modus vivendi pour occuper l'appartement sans se gêner. La locataire en titre précise toutefois que les deux jeunes gens qu'elle a précédemment hébergés avaient posé problème car ils ne faisaient pas le ménage.

Cette formule permet de faire face à des situations de perte brutale de ressources et convient à des personnes dont la situation globale est marquée par une précarité générale, que ce soit sur le plan professionnel, affectif ou sanitaire.

Cette locataire qui est âgée d'une cinquantaine d'années fonctionne au niveau résidentiel de la même façon que de nombreux étudiants dont nous avons analysé les pratiques en matière

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

d'hébergement. Elle attend le retour de sa première hébergée qui doit revenir à Die pour un emploi saisonnier. Un rythme s'installe ainsi pour permettre des parcours résidentiels adaptés aux situations de précarité.

Le succès de ce genre de formule repose sur l'aptitude des protagonistes à définir spontanément les règles qui vont assurer la réussite de leur vivre-ensemble. Cela implique une grande proximité des profils et des choix de vie similaires.

1.3 – L'HEBERGEMENT INTERGENERATIONNEL DANS UNE GRANDE AGGLOMERATION

L'ESDES, école de management rattachée à la faculté catholique de Lyon a créé en 2004 un service de logement intergénérationnel qui a pris la forme juridique d'une association loi de 1901. Selon la fondatrice de l'association⁸ qui en est aujourd'hui l'animatrice salariée, celle-ci serait la première association de ce type créée en France sur le modèle d'une expérience menée à Barcelone. L'association est financée par les cotisations de ses membres mais surtout par des subventions du ministère de la Jeunesse et des Sports, de la région Rhône-Alpes et des caisses de retraite. Chaque année, l'association doit rechercher des subventions, créant une situation de précarité relative. L'activité fonctionne en année scolaire. Depuis le début, seulement deux étudiants ont interrompu l'expérience car les familles leur demandaient trop de services d'aide à domicile.

L'association traite environ cinquante « dossiers » par an, faute d'offres suffisantes. Elle estime qu'elle pourrait facilement en traiter plus de deux cents. L'insuffisance des offres n'est pas liée aux logements eux-mêmes qui sont souvent vastes et sous-occupés mais au fait que les personnes âgées ne font pas de demande d'accueillir des étudiants.

« On ne fait pas de démarchage, on trouve par des partenariats avec des structures en contact avec des personnes âgées. On passe toujours par un intermédiaire. C'est très difficile de les atteindre. »⁹

La démarche s'organise à partir de la réception des demandes formulées par les étudiants de toutes universités et cursus de Lyon. Ceux-ci envoient un mail ou se connectent au site de l'association.

⁸ Chantal Vanney, ESDES services inter-générationnels, Lyon.

⁹ Entretien avec madame Vanney.

Ils remplissent une fiche d'inscription avec un certain nombre de renseignements à fournir ainsi que des documents administratifs et une attestation d'assurance. Puis ils sont tous reçus en entretien individuel pour apprécier leur motivation à s'engager dans une telle formule. La candidature est ou non retenue. L'association prend ensuite contact avec les personnes âgées, là aussi individuellement, pour voir comment elles vivent, quels sont leurs besoins et quel peut être le profil de jeune qui leur conviendrait. Elle fait ensuite une présentation, une visite et précise ce que chacun attend de l'autre. Si les protagonistes sont d'accord, ils signent directement entre eux une convention d'échange de services. Il est rare qu'une personne âgée refuse un jeune qu'on lui présente ou l'inverse. L'association apprécie et limite les risques d'une demande d'aide ou de soins qui se substituerait à l'assistance d'un professionnel. L'association a eu récemment le cas d'une dame qui sortait de maison de repos et dont les enfants attendaient du jeune étudiant une aide de nuit. Elle a refusé, dans cette situation, le principe de l'établissement d'une convention.

Cette convention est signée pour une année scolaire. Elle est renouvelable.

Y sont décrits les usages, les conditions d'habitation, la nature des services rendus par l'étudiant, les modalités pratiques liées à la vie quotidienne :

- l'interdiction de fumer,
- la chambre avec sa description,
- les heures d'utilisation de la cuisine, si les repas sont pris seul ou non,
- les heures de retour au domicile,
- les heures généralement passées ensemble (au moment du retour ou encore au moment du repas),
- l'obligation de présence la nuit,
- une présence un weekend par mois selon le souhait de la famille,
- une interdiction de recevoir des personnes extérieures car les hébergés ne sont pas chez eux, assortie d'une possibilité de trouver un accord avec les hébergeurs.

Nombre d'étudiants ne sont pas présents pendant les vacances scolaires, l'association peut préférer s'adresser à des étudiants étrangers qui le sont davantage.

Quelques principes communs y sont émis qui rassurent les personnes âgées, ainsi est-il précisé qu'une seule personne possède les clés. Il arrive parfois que certains hébergeurs veulent leur indépendance et ne souhaitent pas trop croiser l'hébergé.

Du point de vue de la domiciliation fiscale, l'association évite qu'elle se fasse chez l'hébergeur. Les jeunes sont déclarés hébergés chez leurs parents s'ils ont des ressources. Il

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

est arrivé qu'une hébergeuse garde un étudiant douze mois de plus que ce qu'elle aurait dû faire sans en informer l'association. Elle a dû acquitter des impôts pour l'argent que l'étudiant avait gagné parallèlement en travaillant.

L'association assure un échange de prestations réservé aux adhérents dont la cotisation s'élève à 150€ pour un sénior et à 350€ pour un étudiant. Ces cotisations contribuent au fonctionnement de l'association.

Les étudiants qui sollicitent l'association ont fait plusieurs demandes ailleurs auparavant. Pour obtenir une chambre au CROUS, il faut être boursier. En résidence universitaire, le loyer est cher ou encore dans le privé, c'est difficile. Ils font souvent ces demandes en parallèle car parfois certains se désistent devant l'offre que l'association leur fait. L'association ne peut garantir la date d'aboutissement de la demande. Elle dépend du nombre de logements disponibles et des personnes âgées qui doivent agréer la candidature.

S'il y a une très grande majorité d'étudiants logés dans le cadre de la formule proposée par l'ESDES, on trouve aussi quelques profils de personnes plus âgées qui vivent seules et sont en quête de solutions temporaires. Il y a toutefois plusieurs cas auxquels l'association se refuse de répondre :

- les pères de famille en mutation professionnelle qui ne veulent pas dans un premier temps déplacer toute la famille,
- les personnes en formation pour leur entreprise,
- les personnes en reconversion professionnelle qui suivent des formations sur six mois et ne veulent pas déménager ou prendre deux logements,
- les jeunes qui entrent sur le marché du travail mais ne travaillent pas encore,
- les apprentis en alternance dont les besoins de logement sont discontinus.

Nous analysons ci-après quelques profils d'hébergés dans le cadre de la formule ESDES : étudiants étrangers, français, salariés. Plus que l'âge, leur point commun est d'être célibataire sans enfants.

1.3.1 A la recherche d'un logement chez un tiers

✓ Louis, 20 ans, est étudiant en droit à l'université catholique, choisie pour sa réputation et son appartenance confessionnelle. Boursier, issu d'une famille d'agriculteurs, il n'a cependant pas accès à un logement CROUS et doit chercher « *de sa propre initiative* », en distribuant des tracts sur les marchés, en allant dans les paroisses, un logement chez

l'habitant, peu cher voire gratuit, contre services rendus. C'est à sa mère qu'il doit cette connaissance de « *pièces vides chez les personnes âgées* ». Précédemment il avait trouvé son premier logement en colocation par l'intermédiaire d'un prêtre. Il habitait un immeuble où l'étage était loué à plusieurs étudiants de différentes universités. Il payait un loyer de 180 €, c'était pour lui « l'idéal » qui alliait indépendance, partage des sanitaires et de la cuisine entre personnes étudiantes de divers horizons. L'immeuble promis à réhabilitation dans le cadre du grand projet Confluence à Lyon a dû être fermé, ils ont quitté les lieux en pleine année universitaire.

La rencontre avec la responsable de l'association Services inter-génération de l'ESDES s'est faite par internet en cherchant « personnes âgées » et par l'université catholique où se situe cette association. Ayant déjà monté un dossier et eu un entretien, l'association ne lui avait pas fait de propositions en raison de la priorité donnée aux étudiants de l'ESDES sur ceux, comme lui, inscrits en droit ou en langue. Recontactée dans l'urgence suite à la fermeture de l'immeuble, l'association lui propose un logement chez une personne âgée dans une maison bourgeoise entourée d'un parc de 3 hectares qu'il qualifie de « *refuge du poète* ». En contrepartie d'un hébergement gratuit dans une chambre, il lui tient un peu compagnie chaque jour et un weekend sur deux, lui prépare les repas, accompagne son coucher, ferme les volets. Quinze jours avant de commencer la seconde année universitaire la dame décède, il doit donc à nouveau trouver un logement en urgence.

Il n'a pas tissé de lien très fort avec cette personne, son milieu d'appartenance très bourgeois, son caractère qu'il qualifie de désagréable lui fait préférer la situation qu'il occupe aujourd'hui, chez une femme du même âge (89 ans), plus sympathique, de milieu ouvrier, vivant dans le 8^{ème} arrondissement de Lyon en maison individuelle.

« Je suis en sous sol alors que dans l'autre maison j'avais une chambre au premier avec vue sur l'île Barbe et beaucoup plus de lumière mais ici c'est quand même une chambre et la personne est beaucoup plus sympa donc cela compense le fait que l'autre était désagréable. Ce n'est pas le même milieu non plus. »

Il note la difficulté à trouver un logement chez l'habitant correspondant à ses moyens, obtenu une semaine avant la rentrée, l'année passée, et seulement 2 jours avant, cette année.

✓ Pierre a 23 ans, il est en master 1 de géographie à Lyon 3. Elève au lycée agricole, il habitait chez ses parents, puis a connu l'association par un professeur qui l'a convaincu de l'intérêt de ce mode de logement. « *Je suis hébergé chez Antoinette, 81 ans, propriétaire,*

divorcée qui aime surtout regarder la télévision. » C'est une maison individuelle avec jardin à Ecully, la propriétaire vit au rez-de-chaussée et cinq autres personnes habitent les deux étages. Pour sa recherche de logement il a utilisé internet, il ne voulait pas d'un appartement « normal » en raison du coût trop élevé et du côté « fun » de la vie étudiante. Il aurait souhaité une caravane, s'est renseigné sur les squats à Lyon, toujours sur internet, cite la friche des anciennes usines Renault qui doivent être détruites. Ce n'est qu'après ces tentatives qu'il recherche un « logement intergénérationnel ». Il en retient l'aspect écologique plus que social :

« Je me suis dit que si on vit à plusieurs dans une maison on a besoin de construire moins de maison et on sait actuellement que les logements construits jusqu'à présent ne sont pas adaptés à la demande car la taille des ménages se réduit donc la solution c'est peut-être de changer la manière de vivre à l'intérieur ».

Il a rempli un formulaire en ligne sur le site de l'association, puis rencontré la responsable à qui il a exposé les raisons pour lesquelles il souhaitait profiter du service. Il a été reçu trois semaines après avoir rempli le formulaire et a emménagé environ un mois et demi plus tard. Pendant cette période il a vécu chez un frère lui-même en colocation. Pierre est adhérent dans deux associations « terre de lien » et « colibris mouvement pour la terre et l'humanisme », deux associations qui défendent le développement de pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, telle l'agro-écologie.

✓ Jean étudiant étranger, Rwandais, âgé de 27 ans, est inscrit en master scientifique à la Doua. Arrivé en France en début d'année universitaire, il est hébergé par une famille rwandaise réfugiée à Lyon après le génocide de 1994 qui le questionne sur son « appartenance tribale ». Ne voulant pas mettre en exergue des différences qui n'ont, dit-il, plus lieu d'exister, la famille l'a suspecté d'être un « agent secret » et lui a demandé de partir. Après avoir fait une demande au CROUS sans résultat, il cherche sur internet une association intergénérationnelle dont il a eu connaissance dans l'agenda fourni par l'université. Après avoir quitté la famille rwandaise, il contacte le coach de l'équipe de foot amateur dans laquelle il joue. Celui-ci lui paye une nuit d'hôtel, l'héberge une autre nuit, lui donne une connexion internet. Il obtient en 2 heures un rendez-vous avec la responsable de l'association qui a une famille hébergeante en attente à Givors, assez éloignée de Lyon. Lors de l'entretien elle lui présente le fonctionnement de l'association, la nécessité d'accepter la personne âgée,

« d'être gentil ». Bien qu'il n'ait jamais vécu avec une personne âgée, il lui semble que son origine africaine l'a fait bénéficier d'un préjugé favorable sur « *le respect que les Africains ont pour leurs ancêtres* ».

✓ Shui est une étudiante chinoise de 27 ans, doctorante en droit, elle est en France depuis trois ans et demi. A son arrivée elle avait trouvé une chambre par internet chez une compatriote chinoise qu'elle a eu la surprise de découvrir occupée par une autre. Elle explore alors un site chinois fabriqué par des étudiants chinois pour repérer des logements, des vêtements, des filières d'études. Elle identifie un studio habité par un couple de Chinois qui recherche pour le remplacer un ou une autre chinois-e. Elle y est restée un an et demi jusqu'à ce que la propriétaire reprenne son bien pour le vendre. Elle reçoit 143 € d'allocations de la CAF qui porte le coût direct du studio à 230 € par mois pour un coût total de 380 €/mois, charges comprises. Les étudiants chinois à Lyon se connaissent, ils viennent de l'université de Canton. Un ami l'informe qu'il habite « *chez une dame française un peu âgée* », elle y réfléchit, y voit outre un intérêt économique, celui de parler français avec des Français. Elle rencontre la responsable de l'association, lui fait part de sa motivation pour habiter chez une personne âgée, remplit un formulaire où sont posées plusieurs questions sur l'expérience de vie avec les personnes âgées, les motivations du choix, le lieu et la durée de résidence en France, les types d'aides pouvant être rendues. Elle a parallèlement posé une demande au CROUS mais la réponse de l'association a été plus rapide. Elle a rencontré la fille de la propriétaire âgée de 92 ans qui cherchait une femme.

✓ Raymonde est assistante sociale dans une association protestante, âgée de 52 ans, elle est aussi célibataire. Elle est installée à Lyon depuis 9 ans et a été hébergée par quatre personnes différentes dont deux adhérentes à l'association inter-génération de l'ESDES. A son arrivée, elle pensait faire une recherche de logement classique. En attente d'une réponse pour son emploi, elle entend parler d'une expérience d'hébergement intergénérationnel en Espagne qui la fait s'intéresser à ce type de formule. Sa première proposition vient cependant par des relations de famille, des enfants cherchaient une personne pour habiter avec leur mère. Cette première expérience commencée dans le cadre d'une relation de confiance prend fin avec le départ de la personne chez sa fille. Elle renouvelle sa recherche en s'adressant à une paroisse qui lui trouve une chambre chez une personne mal voyante, puis fait appel à l'association intergénérationnelle. Elle précise que sa situation est exceptionnelle puisque la plupart des autres personnes hébergées sont des étudiants.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

1.3.2 Services contre gratuité du logement mais cotisation à l'association

Malgré une base commune formalisée dans les contrats établis entre l'association et la personne hébergée, des différences non négligeables apparaissent dans les pratiques quotidiennes entre les hébergés et les hébergeurs.

✓ Louis ne se plaint pas, son contrat repose sur l'établissement d'une relation qu'il dit être avant tout de compagnie « *briser la solitude, occuper cette femme à qui rendent visite infirmières et enfants de temps en temps* ». Il décrit minutieusement son temps, partagé avec cette femme entre discussions, promenade dans le jardin ou jeu de scrabble. Il n'est pas tenu d'y passer les weekends mais peut y rester, lui consacrer alors 45 minutes dans la journée, lui parler, la promener, arroser ses plantes. « *Elle ne doit pas me contraindre, je dois aller vers elle* » dit-il. Il est tenu d'assurer une présence la nuit, muni des clefs, il peut rentrer le soir très tard sans la gêner. Il paye une cotisation de 350 € à l'association.

✓ Pierre doit 3 heures de service par semaine en contrepartie du logement, il paie 30 € par mois (pour les charges) et une partie des 350 € de sa cotisation à l'association est prise en charge par la ville d'Ecully. Les services rendus se composent du coupage et de l'entreposage du bois dans la maison, du nettoyage de la terrasse, de la tonte de la pelouse, de la taille de la haie, des courses et de l'entretien des parties communes des 1^{er} et 2^{ème} étages de la maison où habitent quatre autres personnes hébergées. Il assume un rôle de médiateur et se sent responsable de la bonne entente entre les personnes hébergées ainsi qu'avec la propriétaire.

✓ Jean apporte sa présence auprès d'une personne âgée de 86 ans qu'il décrit en « *relative bonne santé malgré des problèmes de mémoire et des chutes de tension* ». Il est le premier étudiant qu'elle héberge. Il est tenu par son contrat à une présence nocturne à partir de 19 heures ou 20 heures, ainsi que pendant les vacances. Le weekend, il est aussi présent, bien que ce ne soit pas une obligation. Il lui réchauffe son repas le soir tout en préparant le sien, regarde la télévision avec elle et lui rappelle qu'il est l'heure de dormir. Il fait quelques petits travaux de nettoyage pour la famille.

✓ Shui qualifie le contrat « *de très démocratique et mutuel* ». Il propose le logement contre des services dont la présence le soir à partir de 19 heures pour prendre le relais de l'employée de ménage qui part à 18 heures.

✓ Raymonde présente le « système ESDES » comme de « petits services », elle « donne les médicaments le matin, surveille le petit déjeuner et le repas du soir ». Elle a un revenu de 1500 € et estime que ces situations sont des compromis intéressants pour elle. Elle n'a plus d'appartement à charge, paie simplement une cotisation de 350 €, rejoint 3 fois par mois ses parents et reste un weekend par mois selon la convention chez la personne.

1.3.3 L'espace habité : rythme et convention

Il dépend du type de logement maison ou appartement, de sa taille mais aussi de la plus ou moins grande autonomie de la personne âgée.

Dans la maison bourgeoise au grand parc, Louis bénéficie non seulement de sa chambre mais de sa salle de bain, de la cuisine car la personne ne prépare pas ses repas. Cette année, la maison est plus petite et ils se partagent donc toutes les pièces. Ce sont les rythmes quotidiens qui s'organisent en alternance afin de préserver leur indépendance réciproque. Le matin, il occupe la salle de bain le premier puis dans la cuisine il lui laisse prendre ses repas aux horaires qu'elle s'est fixés à 9 heures, 12 heures, 19 heures.

L'espace personnel est réduit à la chambre où il a un rayon d'étagère libéré pour y mettre quelques effets personnels. L'espace partagé intègre l'accès à la télévision qu'il peut regarder dans la chambre salon et qu'il utilise pour les informations le soir. Il ne décore pas son espace et ne l'investit pas en raison de la précarité de la situation et n'y est d'ailleurs pas lui-même très porté.

La convention ne prévoit pas qu'il puisse faire des invitations : « *ce n'est pas chez moi et je ne vais pas envahir le territoire de cette personne* » et vis-à-vis des invités ou de la famille de son hôtesse, il se comporte avec courtoisie selon les règles de politesse. Bien qu'il ne se souvienne pas du contenu de la convention écrite, elle ne lui paraît pas contraignante au regard de son mode de vie personnel.

✓ Pierre est hébergé dans une grande maison qui, outre la propriétaire, abrite plusieurs personnes. Il est possible d'inviter des personnes extérieures, pour lui comme pour les autres, avec la permission de la propriétaire qui l'accepte en général, mais tient en revanche à une certaine « moralité » des relations qu'elle abrite : « *pour dormir il ne faut pas amener des personnes différentes, elle dit qu'elle n'est pas une maison de passe et accepte les régulières. C'est une gardienne de la moralité, presque maternel comme rôle !* ». Lorsqu'il rentre de l'université, il vient la saluer et lui consacre du temps pour bavarder. Une relation

s'est tissée avec cette femme qu'il estime ouverte et souriante, et qui organise un repas tous les ans avec tous les gens qui habitent chez elle.

Entre formalisme et convivialité les relations s'organisent dans un espace où chacun a sa chambre, mange séparément, entrepose cependant sa nourriture dans un réfrigérateur commun où chacun connaît ce qu'il achète et mange et ne se sert pas des produits achetés par les autres. Dès qu'un problème apparaît, il doit être évoqué rapidement pour éviter le conflit. Il en est quelque peu garant et pense que c'est en fait son rôle. Ils se partagent une cuisine, deux toilettes, deux salles de bain et un salon entre le 1^{er} et le 2nd étage. Adrienne a affiché un règlement à côté de l'endroit où sont accrochées les clefs qui en décrit les grandes lignes. Ce sont plutôt les relations au quotidien qui permettent de définir les règles de ce qu'il nomme le « vivre ensemble ». Les différences d'habitudes se concentrent autour de la vaisselle pour laquelle il a décidé de coller une affiche « *faites votre vaisselle juste après le repas* ».

✓ Jean partage l'espace d'une maison individuelle à Givors avec une personne âgée de 86 ans. Il occupe une chambre, se sert de la cuisine, mange dans la salle à manger où il partage son repas avec elle. Présent tous les jours vers 19 heures, il passe le reste de la soirée avec elle et regarde la télévision, seul, lorsqu'elle est couchée.

✓ Shui vit avec une femme de 92 ans dans un appartement F4 dans le 6^{ème} arrondissement. Le lieu est très agréable, proche de l'hôtel de ville, du Rhône, avec une belle vue. Elle occupe une chambre meublée de l'essentiel avec un lit, une table, une armoire, une photo de la vierge Marie au mur parce que la dame est catholique, et bien qu'elle-même soit athée, elle n'y touche pas et trouve cela agréable. Elle décore la fenêtre de petits dessins chinois mais n'accroche rien aux murs pour ne pas les dégrader. Elle a accès à l'internet et peut regarder la télévision, elle insiste sur la gentillesse de la famille, des enfants. Elle lui fait parfois des gâteaux, lui propose du thé dont elle est très consommatrice mais remarque qu'elle n'en boit que très peu et s'étonne que les Français boivent autant d'eau froide du robinet : « *Vous les Français vous aimez boire de l'eau froide du robinet pour nous c'est un peu sale et notre médecine chinoise préconise de l'eau tiède, alors je lui ai fait goûter et maintenant nous en buvons ensemble* ». Elle s'arrête sur le statut de grande famille à laquelle appartient la dame qu'elle qualifie de « *très bien élevée et très gentille même si parfois son âge la rend impatiente* ».

✓ Raymonde assure le repas du soir après lequel elle sort pour une activité musicale régulière. Elle n'invite personne, dit avoir demandé à son hôte l'autorisation de recevoir l'enquêtrice. Ce n'est pas une contrainte pour elle, elle a ses neveux à proximité et dit être très occupée par son travail. Elle occupe une chambre déjà meublée, trop encombrée à son avis mais elle adore l'ancien et se sent bien dans cet appartement dont la décoration lui plaît. Son statut de salariée a occasionné dans une situation précédente une augmentation de la taxe d'habitation qu'elle a partagée avec la famille. Ce fut l'objet d'une certaine tension qui, selon elle, aurait pu être évitée. Actuellement elle est domiciliée chez ses parents dont ça ne change pas l'imposition. La fille de la personne qui l'héberge préfère d'ailleurs qu'elle ait une autre adresse.

1.3.4 Un logement chez l'habitant à titre précaire et révocable...

✓ Louis est « assez satisfait » selon ses propres termes de la situation. Il est domicilié chez ses parents, dépend de leur mutuelle, ne travaille pas, est boursier. Il ne paye pas son logement mais s'acquitte d'une cotisation à l'association, en contrepartie de laquelle il rend des services de compagnie.

✓ Pierre est satisfait de cette solution : « *l'intérêt du collectif en premier c'est le prix, s'il y a des gens sympas c'est un plus* ». Cependant les exigences des uns et des autres lui semblent très différentes bien que vivant dans la même maison. Son statut, différent de celui des autres, le rend garant de l'ordre de la maison. Il reste domicilié chez ses parents : « *c'est moi qui ait choisi car je suis un grand enfant, ma maman me remplit les trucs de sécu, c'est donc mieux que ça arrive chez elle* ». Il est susceptible de déménager très rapidement et cette précarité renforce l'évidence de sa domiciliation chez ses parents.

✓ Jean se dit vraiment content d'être avec cette personne et dans cette famille, il ne regrette pas de ne pas avoir trouvé de logement par le CROUS. Il ne sait pas si le contrat qui doit se terminer au mois de juin est renouvelable, il ne s'est pas renseigné. Il est domicilié à cette adresse.

✓ Shui dit que le contrat couvre en général l'année universitaire de septembre à juin. La période d'été est négociée avec les personnes elles-mêmes. Sa propriétaire l'a laissée occuper la chambre gracieusement mais elle a pris à sa charge 100 € d'une facture arrivée pendant cette période. C'était une démarche qu'elle qualifie de personnelle et de non conventionnelle : « *si vous n'êtes pas chinoise vous pouvez ne pas payer. Je ne suis pas sûre* ».

que les autres le fasse, et même les autres Chinois ! Tout le monde ne respecte pas les mêmes règles. » Les perspectives sont délicates pour elle parce que la dame est hospitalisée depuis deux semaines. Elle ne sait pas ce qui se passe en cas de « tragédie », si l'association peut lui trouver une autre personne. Elle est domiciliée à cette adresse et peut mettre son nom sur la boîte aux lettres, sans avoir à préciser « chez madame untel »....

✓ Raymonde estime rendre un service d'aide à domicile. Elle sait que d'un point de vue économique cette situation est intéressante pour la famille dont le budget dépense pourrait être beaucoup plus lourd, mais elle-même évite ainsi beaucoup de problèmes. La situation pourrait être difficile si la personne dormait peu par exemple, mais ce n'est pas le cas.

1.3.5 Terme d'adresse et regard des autres

✓ Louis appelle la personne chez qui il vit par son nom... *Madame...* qui le présente à ses amies comme « *l'étudiant* » ou le « *jeune homme qui vit ici ou qui est hébergé* »... selon les personnes à qui elle s'adresse. Quant à lui, les gens qui ne connaissent pas la formule, lui demandent si elle est sa grand-mère. Plutôt habitués à la colocation ou à l'appartement en propre, il est parfois l'objet de moqueries « *il faut que tu rentres car tu dois la bercer...* » ; notamment lorsque les horaires sont contraints le soir, ce qui fut le cas chez celle qu'il nomme « *tatie Danielle* », l'année passée parce qu'il devait prendre le relais de la personne qui s'en occupait la journée. D'une année et d'une situation à une autre les conventions changent non seulement formellement mais aussi du fait de la relation entre les personnes. « *Le premier jour elle m'a dit : je tiens vraiment à mon indépendance et à la tienne aussi, tu es libre d'être là à l'heure que tu veux mais ne fais pas d'excès, pour toi !* »

✓ Pierre désigne la propriétaire de la maison par son prénom. Il se considère « hébergé » et estime que c'est une formule très satisfaisante à reproduire.

✓ Jean l'appelle « *Mamé* » comme ses enfants et « *comme tout le monde* » dit-il. Il la trouve sympathique, après un démarrage un peu difficile en raison de leur timidité réciproque et leur manque d'habitude, ils s'entendent bien, ils rient ensemble, elle lui enseigne à parler le français, il connaît aussi les enfants qui lui paraissent gentils et pas compliqués.

✓ Shui parle de sa propriétaire et l'appelle madame... Elle en parle avec respect et attendrissement en raison de son âge qui lui fait admettre certains agacements sans qu'elle n'en prenne ombrage, tel qu'elle le ferait pour un enfant.

✓ Raymonde, assistante sociale appelle son hôte par son nom, madame... Elle a une relation professionnelle d'aide à la personne.

1.3.6 Formule préférentielle et style de vie

✓ Louis aime être chez ses parents, en famille et à la campagne, mais la perspective d'habiter chez eux pendant la semaine, de devoir les mobiliser tous les jours pour le conduire à la gare, de faire 2H30 de trajet quotidien, serait la pire des solutions. Il a apprécié la colocation, son indépendance, ainsi que la proximité avec d'autres étudiants dans la même filière que lui. La limite de la formule est son coût et la difficulté de l'aléatoire et du risque de ne pas s'entendre.

Enfin le mode de logement chez une personne âgée lui paraît la solution la plus avantageuse dans sa situation. Il présente des avantages financiers et humains, précise-t-il, lui fait découvrir d'autres vies. C'est une formule qu'il qualifie « d'alternative » pour les deux personnes, tant celle qui est logée que celle qui héberge. Ce peut être pour l'hébergeant une alternative à la maison de retraite : *« ça demande un sacré courage pour faire rentrer quelqu'un dans son espace vital, c'est pas facile »*.

✓ Pierre est très content d'avoir trouvé cette solution, originale dont il se dit fier. La contrepartie de service à une personne lui donne cette satisfaction et ne lui paraît pas contraignante. Le weekend il « rentre chez lui » précise-t-il. Sa mère, éducatrice spécialisée, et son père, professeur en lycée technique, ont fait du « social farming » avec des travailleurs handicapés. Lui-même a rencontré cette formule très utilisée en Australie sous le concept de woofing (Wwoof- world wide opportunities on organic farms) qui met en relation des propriétaires terriens et des jeunes auxquels il est proposé un logement en contrepartie de 4 heures de travail par semaine. Il est attiré par ce type d'échange, pas forcément à l'étranger mais avec des personnes en difficultés sociales, des SDF, des personnes ayant des difficultés psychologiques. Il ne souhaite pas revenir l'année prochaine, poursuit le projet de s'installer en milieu forestier et non en ville, a trouvé un stage de gestion économique de la filière bois à Mazille (71) et cherche une caravane d'occasion pour la poser. Il a rencontré une journaliste du Nouvel Observateur, venue interviewer Adrienne, qui y construit une maison en paille et

cherche un jeune pour l'aider. En échange il peut y planter sa caravane, utiliser l'eau et l'électricité et ensuite construire une yourte dont il est déjà en train de fabriquer l'ossature.

✓ Jean n'a pas d'autre expérience de logement en France, il ne peut comparer sa situation mais en tant qu'étranger il y trouve l'intérêt de se faire expliquer la vie, l'histoire et la culture du pays, ce qui l'aide à s'intégrer. Il estime avoir trouvé une famille. Le seul inconvénient réside dans la distance entre Givors et Lyon et le coût journalier du déplacement en train, bus et métro. L'avantage est économique puisqu'il ne paie que 50 € par mois pour s'acquitter de la cotisation de 350 € à l'association.

✓ Shui souhaiterait finir sa thèse en utilisant cette formule économique et enrichissante malgré quelques contraintes réciproques. Elle craint la rupture du contrat et ne pas pouvoir retrouver des conditions similaires à temps et devoir « *squatter chez un ami* », à défaut d'argent pour pouvoir louer. Elle n'a pas de bourse, ce sont ses parents qui l'aident et elle-même en donnant des cours de chinois. Elle n'aurait jamais imaginé qu'une telle formule, qu'elle associe à une forme de charité, existe, alors qu'en Chine, les parents vivent avec les enfants, c'est une tradition. Dans son pays la question de l'hébergement des parents ne se pose pas elle s'impose, tandis qu'en France la formule peut être une alternative. Elle dit avoir appris de ce type de contrat que « *l'aide aux autres permet de faire du bien à tous en le faisant dans la bonne foi* ».

✓ Raymonde se sent un peu nomade, l'envie de bouger sans être contrainte par un lieu à charge, entre ses parents à Grenoble, ses neveux à Lyon et son travail d'assistante sociale dans une association où elle fait de l'accompagnement de personnes en difficulté. Elle trouve courageuses les personnes âgées qui accueillent des étudiants énonçant la crainte de « *faire entrer n'importe quoi* ». Elle a cependant l'expérience de ses parents qui ont hébergé des étudiants étrangers contre le repas du soir et la conversation avec eux. Elle imagine que ça a pu lui faire penser à une formule proche.

Elle ne souhaite pas acquérir un appartement, elle a acheté une voiture et est assez mobile entre les maisons et appartements de ses parents, de son frère, de ses neveux auxquels elle rend quelques services. Elle trouve des avantages immédiats à cette situation. A l'inverse elle ne se voit pas héberger quelqu'un ou alors, dans un cadre qu'elle qualifie avec insistance de « très sécurisé », une formule d'accueil d'étudiants étrangers « *avec des gens qui ont les moyens et surtout des filles qui passent un trimestre en France pour apprendre le français* ». Son point de vue sur la situation d'hébergement dans laquelle elle a pourtant choisi de vivre,

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

est construit sur une approche de type professionnel qui renvoie largement à ses compétences d'assistante sociale. Elle ne se projette que peu dans la situation d'hébergeuse, si ce n'est dans le cadre précité, comme si son métier lui donnait un aperçu des risques à héberger qu'elle énonce ainsi : « *des associations qui hébergent des gens qui sont vraiment sans solution, sans domicile, ceux aussi qui ont des dettes et se cachent pour ne pas être trouvés par le fisc ou des couples pas très stables, il y a tous les cas de figure, ceux qui passent d'amis en amis qui ne veulent pas de solution.* » Elle voit dans l'hébergé les figures sociales que son métier lui montre, sans qu'elle puisse énoncer un cas de figure proche du sien.

1.4 – CONCLUSION

Qu'il s'agisse du milieu rural, de la petite ville ou de la grande agglomération, se retrouve d'abord le problème de l'insuffisance de l'offre par rapport à la demande. Dans tous les cas cette distorsion n'est pas due à l'insuffisance du nombre de logements occupés par des hébergeurs potentiels ni à l'inadéquation de ceux-ci. La plupart sont assez vastes et sous-occupés pour permettre l'aménagement d'un espace autonome nécessaire au bon fonctionnement de l'expérience. Si l'on peut considérer que l'information n'est peut-être pas suffisante dans une grande agglomération, l'exemple de Die montre que dans une petite ville il est possible de toucher assez largement la population potentiellement concernée sans que cela entraîne une augmentation significative de l'offre. D'après les associations, les réticences viennent essentiellement des personnes âgées et de leurs familles. Soit elles ne sont pas prêtes à accepter de partager leur espace de vie quotidienne avec un étranger, soit elles ont des a priori négatifs sur les catégories d'hébergés qu'on va leur proposer, soit elles attendent des hébergés des services que ceux-ci ne peuvent pas leur rendre, soit enfin, elles estiment que la contribution financière de l'hébergé est insuffisante.

Pourtant, le faible taux d'échec enregistré dans les diverses expériences analysées ici et la reconduction de la plupart des contrats entre hébergeurs et associations médiatrices montrent que la formule fonctionne plutôt bien. Une des raisons de cette réussite tient incontestablement au travail des médiateurs, à la pertinence des choix qui sont les leurs dans la constitution des « binômes » et au suivi qu'ils assurent, ce qui contribue à rassurer les protagonistes de l'expérience et à leur fournir un cadre auquel se référer pour la gestion des rapports quotidiens.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Ceci dit, le cadre n'explique pas tout. C'est à l'usage que se construit la relation entre hébergeur et hébergé et les modes de partage de l'espace et de gestion des rythmes temporels. On ne peut faire abstraction ici des profils des usagers et de ce qui peut les motiver à vivre cette expérience en dehors de l'intérêt pratique qu'ils peuvent y trouver. Il y a souvent, de part et d'autre, un désir de rendre service, une volonté d'assurer une utilité sociale. Du côté des hébergés, on observe souvent un intérêt pour un mode de vie au quotidien sortant du classique mode d'habiter individuel ou familial. Certains ont vécu dans leurs trajectoires résidentielles des expériences de colocation ou envisagent pour l'avenir des expériences résidentielles originales et innovantes.

La relation entre hébergeant et hébergé est plus ou moins gratifiante selon les cas. Ceux qui ont plusieurs expériences en la matière identifient des situations plus positives que d'autres au niveau relationnel et au niveau pratique. Ces appréciations diverses relèvent d'adéquations affectives qui se révèlent à l'occasion de la rencontre entre les deux protagonistes, adéquations qu'il est impossible de prévoir à l'avance. Toutefois, par rapport aux situations d'hébergement intergénérationnel qui se construisent dans le cadre familial, l'encadrement formel et la médiatisation d'un tiers offrent le double avantage de laisser ouverte la possibilité de construire une relation gratifiante tout autant que celle de garder une distance protectrice en cas de manque d'empathie de part et d'autre.

Le bilan que font les divers protagonistes gagnerait à être plus systématisé afin de fournir des évaluations plus complètes et plus construites de la formule et définir ses possibilités de développement. Que sait-on de précis en particulier quant à l'amélioration de la santé psychique des personnes âgées qui ont vécu cette expérience ?

Il apparaît toutefois que cette formule est difficile à mettre en place avec des protagonistes en trop grandes difficultés personnelles ou sociales. Les hébergeurs trop diminués ou manquant de soutien familial comme les hébergés en situation trop précaire peuvent difficilement assumer les contraintes et profiter des avantages qu'offre une telle formule.

DEUXIEME PARTIE : HEBERGEMENT TRANSITOIRE REVENDIQUE

Les profils des personnes hébergées que nous avons classés dans la typologie « transitoire revendiquée » ont une caractéristique en commun, celle de ne pas avoir d'enfants. Leur situation familiale est diverse, célibataire, marié, divorcé, ainsi que leur situation sociale et professionnelle.

- ✓ **Alix** (39 ans, célibataire sans enfant, formateur CDD 6 mois dans une association, français. Son hébergeant a 39 ans, séparé, 2 enfants, directeur régional d'une fondation pour le logement, français).
- ✓ **Lola** (22 ans, étudiante CNSMD, conservatoire national supérieur musique et danse de Lyon, célibataire sans enfant, française).
- ✓ **Marine** (34 ans, DE depuis 6 Mois, ex assistante direction dans atelier graphique, célibataire sans enfant, française).
- ✓ **Cédric** (44 ans, célibataire sans enfant, directeur d'un espace culturel, français).
- ✓ **Line** (28 ans, mariée récemment avec un Turc, sans enfant, RSA, ex étudiante anthropologie, Master2, membre de plusieurs associations, squatteuse pour expérience politique, française).

2.1 – « A LA RECHERCHE D'UN HEBERGEMENT CHEZ UN TIERS »

Dans les trajectoires qui les ont amenés à faire ces choix, des points communs apparaissent, des ponctuations identiques. Entre nécessité et choix les discours hésitent. Un style de vie se dégage à la sortie de la cohabitation avec les parents, il s'interprète sur les registres de la mobilité géographique, sociale et affective. Les logements sont des toits et des espaces sociaux assez collectifs, recherchés bien que compliqués, ils se quittent aussi facilement que se nouent et se dénouent les relations affectives, notamment de couples, qu'ils soient hétérosexuels ou homosexuels ou les deux parallèlement. Habité avec d'autres, avec un ou une autre, en colocation, être hébergé ou héberger à son tour, les frontières entre les modes d'habiter sont floues, allant de la cohabitation, à la colocation, à l'hébergement (hébergé/hébergeant), au squat. La limite n'est finalement pas où on l'attend, elle n'est pas a

priori dans l'opposition entre un « chez soi » et un « chez l'autre », elle esquisse une envie d'espace partagé qui ne se dessine pas toujours comme souhaité. L'aléa fait partie du mode d'habiter et de vivre, il peut être vécu plus que réfléchi, il prend une dimension politico-sociale forte lorsque, pour Line, il devient un mode d'interpellation sociale, elle « *ouvre une maison, un appartement* », elle squatte, elle se « *positionne* » même si elle comprend, dit-elle, le propriétaire, elle choisit un rythme incessant d'entrées et de sorties, de rencontres. C'est une autre caractéristique que celle de « voyager » en permanence entre plusieurs logements, à en devenir proche des « gens du voyage », des « Roms » toujours exploités et expulsés, dit Line, qui constate une destinée différente entre les squatters, ceux qui ont choisi ce mode de vie et ceux qui le subissent. Pour les premiers c'est une attitude, un positionnement qu'elle peut qualifier « d'anarchiste », pour les autres c'est la « galère », galère dont le point d'orgue est décrit au travers des situations les plus difficiles, celles des « Roms », dont l'accueil au sein des squats militants semble offrir une certaine protection contre les expulsions violentes.

Parmi ces itinéraires 3 figures principales se dessinent :

2.1.1 Un dépannage pour une mobilité structurelle : développer ses réseaux et optimiser ses coûts

La recherche d'un hébergement chez un tiers est motivée et justifiée, elle est présentée comme une adaptation aux situations de la vie, ainsi qu'une capacité d'ouverture aux autres :

Lola héberge autant qu'elle est hébergée lors de déplacements nombreux en raison de son activité de danseuse. Elle vit déjà en colocation dans un T3 de 65 m² à Lyon, avec une autre personne qui, elle-même, a donné son accord pour mettre en place cette formule. La mobilité géographique est une exigence de leur activité de danseuse, Bordeaux, Lyon, Paris, Bruxelles. Le réseau d'amis et de relations est très présent tant dans leur première recherche de logement à Lyon que dans les hébergements qu'elles proposent sur des temps courts de quelques jours à un mois. Les deux dimensions de l'hébergement, être hébergé et héberger sont associés comme une réciprocité différée des conditions de la mobilité. Ce n'est pas un acte militant c'est une stratégie à double entrée, économique et relationnelle, afin d'étendre son réseau d'une part et optimiser le coût du logement. Deux réseaux coexistent qui rendent possible cette mobilité, l'amical en tant qu'hébergé et le professionnel en tant qu'hébergeante.

« Au départ, j'ai hébergé ma prof, une personne que je connais bien, a fait une formation au CNSMD et je l'ai hébergée toutes les semaines des vacances...

C'est la toute première personne qui a été hébergée en formation... l'idée c'est

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

d'utiliser les chambres quand on n'est pas dans l'appart avec ma co-loc. Par exemple pendant les vacances ou quand de mon côté je ne suis pas sur Lyon. Et comme il y a deux chambres dans l'appart... c'est 15 € la nuit, rien à voir avec une nuit d'hôtel et l'appart est grand, avec internet etc. Ça nous fait à peu près 100 € la semaine. Je ne cherche pas à remplir mon appart dès qu'il est vide ! On a pu le faire car la première hébergée en avait besoin et c'est elle qui nous a proposé ça et après j'ai vu une annonce au CNSMD et j'ai répondu, ils cherchaient des hébergements. L'an prochain, je déménage seule et j'ai déjà dit à la dernière logée que je continuerai, c'est une sécurité pour elle. » (Lola)

Une autre forme approchante est celle de Cédric dont les obligations professionnelles le conduisent à habiter différents lieux. Le choix de l'hébergement existe, soit sur le lieu du travail soit chez des amis dont parfois il accepte les propositions d'hébergement. Sa définition de l'hébergement repose moins sur le fait d'être en cohabitation qu'être dans les meubles de quelqu'un d'autres, même en habitant seul :

« J'étais seul, y'avait pas de cohabitation finalement. Y'a toujours une espèce de cohabitation puisque tu es quand même dans les meubles des gens, dans les affaires des gens, tu te conduis pas comme tu te conduirais chez toi. » (Cédric)

2.1.2 Un mode d'habiter signe d'une transition affective

Habitué à une certaine mobilité entre Lyon, Grenoble, Paris pour des raisons professionnelles, passant de l'hôtel à l'hébergement par des gens chez qui il travaille, ou par des amis, ou encore en cohabitation avec une compagne, Alix a passé son temps en itinérance entre des logements occasionnels et variés depuis qu'il a quitté le domicile familial. Sa mobilité est affective et professionnelle, il rêve de retrouver :

« Une vie collective, des gens un peu adultes qui ont des métiers, une vie. Une bonne formule, pour les gens en couple comme lorsque tu es seul. Ça permet de ne pas rester enfermé en couple, c'est un peu comme ici, en fait c'est exactement comme ici. »

Une brusque séparation le conduit un soir, ayant rassemblé quelques affaires, à quitter le logement qu'il partage avec sa compagne et à faire appel à un de ses amis qui lui propose de l'héberger gratuitement. La proposition de cet ami avec qui il partage de nombreux points communs et activités lui convient parfaitement :

« J'ai appelé, il m'a dit formidable, vient tout d'suite, chouette on va passer du temps ensemble. On est amis d'longue date... On sortait ensemble, on faisait du rugby ensemble, on faisait du jeu de go ensemble, on mangeait à midi ensemble donc on passait plus de temps ensemble qu'avec les autres personnes de notre vie... qui nous le reprochaient un peu... j'suis hébergé gratuitement donc ça c'est aussi un autre énorme avantage parce que ces derniers temps je devais payer encore ma part de loyer. » (Alix)

Ces deux profils tout en ayant leur singularité se situent sur ce registre du logement, objet de transition affective, proposé par un ou une amie à titre gracieux. C'est le cas de Marine qui, étudiante, a habité seule, puis en colocation à quatre, sans succès, puis en couple, après avoir pris un bail à son nom, sur les conseils de son père qui résonnent encore *« prends le bail à ton nom, ce sera toujours chez toi »*. En partance pour les Etats-Unis pour rejoindre celui qu'elle désigne comme son futur mari, elle est hébergée dans deux appartements en alternance, chez une amie et chez un compagnon transitoire, entre Mina et Matéo, Marine passe plusieurs mois entre deux appartements dont la description évoque avant tout l'impossible départ :

« Au départ, j'étais chez Mina, mes affaires sont chez Mina, ma trousse de toilette est chez Mina. Je dors chez Matéo, je retourne chez Mina le matin pour m'laver. Ca a duré 4 mois. Mina a rencontré son copain en même temps à peu près quand j'suis arrivée chez elle. Matéo, je l'ai rencontré 15 jours avant de quitter mon appart. Tout était fait et j'allais partir aux EU pour aller me marier. Quand j'ai rencontré Matéo j'croisais que c'était une histoire comme ça sauf que je suis vraiment rentrée dedans et que j'ai toujours pas mon visa pour partir. »

S'étant délestée de son appartement personnel et de ses biens matériels, elle emplit sa vie des allers-retours incessants entre deux espaces et deux rythmes opposés :

« J'me suis vraiment retrouvée entre chez Mina, vivre à son rythme et à vivre au rythme de Matéo. Mina, qui se lève à 7h du mat et Matéo qui se lève à 13h. Mina a des horaires de bureau donc elle fait du 9h/18h, Matéo il commence à 17h, il fait la fête le soir. » (Marine)

La situation en partie choisie, en attente d'un départ et convenue avec son hébergeuse *« tu peux rester à la maison le temps que ton visa arrive »*, s'étire dans le temps et fait l'objet d'une renégociation journalière entre un compagnon transitoire dont elle considère ne pas habiter l'appartement qu'elle occupe cependant avec lui chaque jour :

« Il me disait : on vit ensemble ! J’lui répondais : non, on n’habite pas ensemble parce que j’vis pas chez toi, j’habite chez Mina, je dors chez toi tout simplement, je n’ai pas d’affaires ici. Je n’avais pas investi son appartement. J’venais avec mon ordinateur portable, mon tricot de temps en temps et c’est tout. »

Outre la dimension transitoire et gracieuse de l’hébergement chez un tiers, Marine comme Cédric dans le paragraphe précédent, énoncent la dimension symbolique forte attribuée aux meubles de l’hébergement « être dans les meubles de quelqu’un d’autres, ou « ne pas avoir ses affaires ». L’hébergement chez un tiers est un lieu dans lequel la présence du tiers est constante, que la personne soit ou non elle-même présente, le lieu lui appartient, il est signé, par des attributs matériels de différentes natures. Le rythme de vie, les affaires, sont énoncés comme étant partie prenante de la condition de l’hébergement chez un tiers. Les « affaires » prennent des formes variées : Alix se retrouve un soir dans la rue avec ses affaires, les affaires de Marine sont chez Mina, ce qui détermine à ses yeux son lieu d’habitation.

Prendre ses affaires pour s’inscrire dans les meubles d’un autre, tel serait la formule de l’hébergé à titre transitoire.

2.1.3 La recherche d’un mode de vie alternatif

Line, la squatteuse par choix, qui après son bac obtenu à Dijon, encore étudiante commence son parcours à Angers ou elle loue un studio avant de revenir à Dijon retrouver une amie qui vit dans un squat. Elle découvre, fascinée, ce mode de vie, pas encore convaincue qu’elle peut en faire un projet :

« Elle avait ce type de ressources. Le fait de pouvoir imaginer que c’est possible, c’était déjà un gros pas ! Ça me faisait assez envie, mais comme j’avais une aide (mes parents m’aidaient), je trouvais que ce n’était pas quelque chose pour moi... Elle, elle en avait plutôt marre (de squatter) et était en échec d’études. Mais je disais que si on était ensemble, on aurait du soutien et on allait réussir nos études... l’arrivée à Lyon, ça a été un mois de septembre assez fou... On a donc demandé dans la rue si quelqu’un connaissait des graffeurs. Et on nous a indiqué la friche, la super grande entrée... On n’avait tellement rien qu’on osait tout faire. On a toqué et on est tombé directement sur des gens plein de ressources car il y avait plusieurs collectifs. »

Le parcours de Line est celui du logement comme expérience alternative où sont intriquées les dimensions personnelles, sociales et politiques. Véritable apprentissage d'un autre mode de vie, elle analyse son choix comme celui d'une galère à venir, recherchée «*l'arrivée à Lyon, la galère ! Mais quand on la choisit (la galère) c'est plus sympa que quand on la subit ...*».

Elle décrit dans le détail la nécessité de la mise en place de règles collectives qu'elle découvre et sur lesquelles nous reviendrons dans le paragraphe suivant. Le squat, espace paradoxal qui fait émerger la nécessité de règles draconiennes de survie dans un lieu en friche, hors norme apparente, où l'occupation clandestine rend chaque mètre carré, chaque minute passée, une nécessité vitale. L'acte de l'hébergement offre ces deux faces, comme un seul et même acte, finalement, un acte politique qui prend toute sa dimension avec l'hébergement des familles « Roms ». La dimension personnelle, affective y est également présente mais elle ne s'y résout pas, elle émaille la trajectoire de la jeune fille dont le milieu social et la trajectoire d'études supérieures lui apportent un sas de respiration qui lui permet de faire de ces conditions précaires une expérience sociale.

2.2 – L'HEBERGEMENT OU LA RECHERCHE D'UNE COEXISTENCE PACIFIQUE PLUS OU MOINS REGULE

2.2.1 Espace approprié, l'espace vital en construction itinérante

L'espace habité est-il un espace partagé conventionnellement comme dans l'hébergement intergénérationnel organisé par un tiers, ou est-il l'objet d'appropriation par l'hébergé, de limites émises par l'hébergeant ? De quels espaces, de quelles affaires, de quels meubles est-il question ?

Etre hébergé n'est pas l'équivalent d'être locataire, la gratuité du logement offert rend inconvenante quelconque exigence, d'autant plus lorsque l'hébergement est transitoire. L'organisation de la maison ne convient pas toujours à l'hébergement. L'installation dans une pièce de passage vers un lieu intime, la salle de bain, ou le manque d'insonorisation des pièces intimes comme la chambre peuvent être ressentis comme une gêne pour celui qui est hébergé et qui pense l'être aussi pour celui qui a proposé l'hébergement. La justesse du comportement souhaité par l'hébergeur, ou adopté spontanément par l'hébergé est la discrétion.

« C'était plus pour s'organiser au niveau de la salle de bain ou pour les clés car on n'a que 2 jeux de clés, on dépendait des uns des autres pour rentrer. Ça a été possible car c'était lui, très agréable à vivre, assez discret sans l'être trop... »

(Lola)

La discrétion rend le jeu entre les pièces de l'habitation plus fluide. Conserver à l'autre son intimité, proposer et devancer la demande de préservation de l'intimité. Des arrangements sont possibles pour éviter à la personne qui a offert gracieusement l'hébergement de se sentir envahie.

« J'suis pas colocataire j'suis juste hébergé parce que j'dors dans une pièce qui est traversante en fait qui mène à la salle de bain donc c'est un des aspects gênant un peu pour moi mais aussi pour la personne qui m'héberge parce que pour aller à la salle de bain, il faut qu'il passe devant mon lit ; c'est pratiquement le seul défaut du lieu. Un autre défaut aussi c'est que les murs sont pas très étanches donc, quand il invite sa fiancée souvent je m'éclipse, je vais dormir ailleurs et c'est l'cas également quand y'a ses enfants. Il me propose que j'reste mais je trouve ça mieux de ne pas être là pour qu'ils aient leur chambre à eux tous seuls. Ca s'passe bien en faisant comme ça, en tout cas pour moi, je suis principalement ici et à certaines occasions je dors ailleurs. Mais sinon, le reste de l'espace est vraiment bien fait donc ça va très bien. En plus y'a le jardin... donc il est agréable de vivre ici. » (Alix)

« C'était moi qui étais très prévenante par rapport à des choses à pas faire ou des rangements. » (Marine)

L'hébergé transporte en itinérance le moins d'affaires possibles, et les pièces qui marquent l'intimité de chacun sont les pièces frontière où les frictions peuvent apparaître au détour d'un manque de prévenance. La salle de bain, la cuisine, lieux où les signes de l'autre peuvent être visibles, l'intime peut se lire, et doit se préserver. L'hébergement transitoire est plein de ces signaux qui peuvent être respectés du fait de son caractère transitoire.

« Tu te conduis différemment parce que tu n'es pas dans tes affaires, la bibliothèque, tu regardes les livres qui y'a... De toute façon, même si tu es tout seul, tu n'es pas chez toi, tu ne te sens pas chez toi puisque de toute façon tu n'l'es pas... Je prenais le moins d'place possible avec mes affaires. Je n'arrivais pas en déballant toute ma trousse de toilette dans la salle de bain, en mettant mes

p'tites affaires... voilà, ça restait dans la trousse de toilette qui même des fois était restée dans l'sac à dos. » (Cédric)

Manger et partager le repas, n'est pas, dans la situation de l'hébergement transitoire, organisé entre les parties, comme le montrent plusieurs des situations décrites. Avec ce sentiment de prévenance réciproque, le moment du repas est comme éludé; il réapparaît sous couvert des services ou du rythme des uns et des autres qui ne conduit pas à se retrouver régulièrement. Il ne doit pas être une charge pour l'hébergeant, il conduit l'hébergé à éviter d'être présent ou à en faire un moment partagé, tout au plus à en tenir compte, à participer au ravitaillement de la maison :

« Elle mange très peu et puis elle mange souvent dehors. Et vu qu'elle bosse, elle mange à midi donc des moments l'soir, elle zappe de manger. J'me suis retrouvée à plus manger ni à midi, ni l'soir. J'savais pas où cuisiner. Les 3 fois où j'ai fait des courses, tout s'est périmé. » (Marine)

« J'ai quand même peu mangé avec les gens, mais aussi parce que j'ai des horaires de travail qui sont pas les mêmes que la plupart des gens. Du coup le repas du soir j'le prenais jamais à l'appartement puisque j'travaillais le soir. Et le midi souvent les gens ne sont pas chez eux. Les weekends, ça dépendait des apparts, mais souvent j'essayais de partir. » (Cédric)

Le lieu d'habitation comme espace vital à négocier, notamment en situation d'hébergement transitoire revendiqué, atteint une forme paroxystique dans la situation du squat où l'espace et son appropriation peuvent devenir un enjeu majeur de conflictualité lorsqu'aucun accord n'est possible. La situation du squat pose la question de l'appropriation spontanée en dehors de toute règle négociée et dans une situation elle-même marginale et illégale sur laquelle tous n'ont pas les mêmes objectifs :

« Le collectif représente quoi et qu'est-ce qu'on met en commun même si c'n'est pas tout : ex la nourriture, c'est collectif mais on a chacun nos chambres et nos affaires, et mon ordi c'est le mien. Aussi beaucoup de récup d'objets donc c'est plus facile d'être en commun, ce qui était dans les espaces collectifs était à tout le monde dont un ordi... Ça allait mal donc on fait une fermeture à clé de l'étage 1, et il y a eu coupure complète dans la maison. Une cuisine en haut et une en bas, Il ne restait plus que le couple qui avait accès à la cuisine donc il y avait un terrible enjeu pour récupérer l'espace et il y avait le risque que leurs potes que l'on

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

détestait car ils étaient hyper agressifs viennent... il fallait qu'on le récupère. Il y avait une ambiance de rue alors on a posé nos verrous et c'était chez nous ! C'était trop compliqué et horrible ! » (Line)

La situation évoquée, paradoxale a priori dans son énoncé, souligne à quel point l'absence de définition du « commun » et de « l'individuel », met en tension permanente l'idée d'usages. Le squat fait de l'hébergement un espace politique où se manifestent des modes de vie alternatifs. En l'absence de convention entre les occupants, d'entente expressément convenue, l'espace habité étant un espace capté qu'aucun occupant n'occupe « légalement », comment se construit la légitimité à y habiter ? Cette légitimité repose sur une convention entre les parties présentes ; cette convention est décrite comme une sorte de convention démocratique fixée lors de réunions formelles. Le conflit entre les hébergés fait trembler tout l'édifice symbolique qui organise l'espace partagé. Il aboutit à la mise en place de séparations sous la forme de fermeture et de verrouillage de protection entre les hébergés.

2.2.2 Le « prix » de la gratuité de l'hébergement

L'hébergement transitoire chez un tiers revêt la caractéristique majeure de la gratuité pour la personne hébergée. C'est un de ses intérêts majeurs souligné par les hébergés. Cette situation n'est pas propre à l'hébergement transitoire revendiqué, nous la retrouvons dans d'autres catégories, elle est a priori la caractéristique première de l'hébergement chez un tiers, dont les déclinaisons pratiques sont à examiner. Comme processus plus complexe, de quoi est-il constitué, quels sont les engagements réciproques que nouent cette offre gracieuse entre l'hébergeur et l'hébergé ? La gratuité a-t-elle un prix, au sens où l'entendait Marcel Mauss dans son analyse du don et du contre-don où il fait état de cette multi dimension qui accompagne l'échange entre personnes, « le fait social total » celui où se jouent des dimensions psychologique, sociale, économique, voire politique.

✓ « La prévenance comme mode de régulation »

« On se rend service » dit Alix, « il me rend un énorme service, je n'avais pas le choix, je ne pouvais pas payer deux loyers ; j'essaye de payer mon loyer en sueur, c'est-à-dire j'essaye de rendre au maximum, m'occuper un peu du jardin, ou bien d'la maison, de faire des choses... et de payer en sourires aussi ! Avant on se rendait des services déjà, on s'aidait à déménager par exemple, et là il peut me

demander des services, aller prendre ses enfants à l'école par exemple, l'aider à faire le ménage, le jardin, les courses... »

L'organisation de la cohabitation se fait sur le mode principal de la « prévenance » envers celui qui héberge. Dans les premières semaines l'hébergé a proposé de fixer des règles, sans grand succès auprès de son ami qui préfère le mode de l'arrangement spontané où chacun porte attention à l'autre. De sa propre initiative il fait la vaisselle, le ménage de l'étage, des courses plus importantes qu'il ne ferait seul, ensemble ils discutent du reste, le ménage du rez-de-chaussée, plus l'entretien ou les réaménagements ponctuels de la maison. Il est libre de ses allées et venues dans la maison, possède les clefs, peut inviter des ami.e.s.

« J'ai le droit d'inviter qui je veux en tout cas c'est comme ça qu'il l'a énoncé mais (insiste) je fais attention quand même, donc je n'me donne pas entièrement ce droit là. Dans l'sens où je n'invite pas très souvent et puis je demande quand même la permission à chaque fois, même si la règle qu'on s'est donné c'est que je n'étais pas obligé de le prévenir, de lui demander la permission tout ça. Mais en réalité j'le fais à chaque fois. »

Sa prévenance, la franchise de son ami dans les échanges lui permettent de conserver une certaine harmonie entre les rythmes de l'un et de l'autre, les amitiés, les « *histoires amoureuses* ». Il ne mentionne aucun conflit du fait des questions anticipées, des réponses franches :

« Un exemple simple, à un moment s'il trouve que la maison commence à être crade, qu'il faut faire un ménage, soit on l'fait soit j'en fais une grande partie ; parce qu'on a tous un point d'vue sur c'qui est sale ou pas sale enfin un seuil de tolérance par rapport à la saleté. Donc s'il le dit, du coup on l'fait et comme ça, ça ne va pas jusqu'au reproche ou au conflit. »

La gratuité de l'hébergement tend à obliger l'hébergé vis-à-vis de l'hébergeur, la difficulté à se poser peut entraîner parfois un sentiment de déstabilisation, c'est le cas de Marine tiraillée entre deux occupants dont le rythme est différent et sur lequel, pour ne pas déranger, elle se cale. Ce n'est pas tant l'exigence de l'hébergeur qu'une certaine culpabilisation à être présente sans cependant partager de moments intimes en raison des rythmes de vie. Une amitié antérieure permet cette cohabitation, une relation directe entre les deux personnes, des amis communs donnent une certaine liberté d'allées et venues et de propos.

Cependant l'hébergement, fractionné entre deux lieux et deux personnes, pèse sur l'hébergée. L'espace dont l'usage est pourtant très ouvert n'est pas approprié, un manque d'indépendance est perceptible dans la description de la situation qui est la sienne. Ce sont les jeux de relations et de rythmes différenciés qui construisent l'espace occupé par Marine, limitent également son champ d'action et lui donnent le sentiment de perdre son indépendance.

« J'étais chez Mina en journée et le soir, j'étais plus souvent chez Matéo, j'avais les clefs de son appartement. Les jours de week-ends et les jours de semaines étaient à peu près les mêmes, c'est-à-dire que je me levais chez Matéo le matin, soit on passait un bout d'après-midi ensemble, soit je remontais chez Mina, je me lavais, j'allais voir d'autres amis, je faisais 2-3 trucs pour moi et je retrouvais Matéo le soir ou à des moments de boire l'apéro avec Mina chez elle ou ailleurs puis retourner chez Matéo derrière. Et voilà, et là, je suis fatiguée, parce que c'est le rythme des autres, donc un rythme complètement décalé. » (Marine)

L'espace de vie pour l'hébergé est appréhendé autant dans sa géographie que dans sa dimension relationnelle comme le souligne explicitement Cédric :

« Je me suis senti, bizarrement, plus chez moi enfin plus confortable dans l'appartement qui était seulement un T1 bis où je dormais dans le salon et eux dans une mezzanine fermée que dans l'autre appart où c'était un T3 et où j'avais une chambre qui servait de bureau au couple aussi mais qui était quand même fermée, j'me suis senti moins chez moi parce que j'avais pas les mêmes relations avec ces gens. »

Se faire petit pour ne pas gêner l'hébergeant est une constante, ne pas s'imposer et ne pas imposer ses amis :

« J'invite des gens quand je suis chez moi et puis quand je suis hébergé je me fais le plus petit possible. »

L'image du sac toujours prêt pour signifier l'aspect transitoire de la situation rend l'hébergement plus facile à supporter pour l'hébergé.

« Héberger quelqu'un 2 semaines, c'est pas comme héberger quelqu'un 2 mois. C'est quand même nettement moins pesant d'avoir un pote à la maison pendant 2 semaines que 2 mois ou pendant 2 ans. » (Cédric)

Entre prévenance et réciprocité, prévoyance et allègement de la coprésence à l'autre, la capacité à être mobile, à s'effacer est une condition d'un équilibre de l'hébergement. Plusieurs hébergés le soulignent. Dans l'hébergement transitoire revendiqué cette transition est une alternative à un moment du parcours personnel. Quelle soit organisée et indemnisée, c'est-à-dire médiatisée par une participation financière à l'hébergement, qu'elle soit convenue comme un gage d'amitié, ou politique comme dans l'hébergement alternatif, la situation est décrite comme faisant l'objet d'un choix.

L'échange entre l'hébergé et l'hébergeant est une préoccupation manifeste de la personne hébergée et/ou hébergeante qui inscrit le service sous toutes ses formes au registre des relations à nouer ou entretenir, de l'ouverture à d'autres dans une situation de partage de l'habitation dans le sens classiquement donné à l'hospitalité que rappelle Anne Gotman « ce qui permet à des individus, des familles, de lieux différents... de se faire société, se loger, se rendre des services mutuellement et réciproquement ».¹⁰

✓ Les interdits dans le non-dit ?

L'autre face de la prévenance s'exprime parfois dans l'interrogation des non-dits et des convenances ou conventions de courtoisie qui s'imposent comme un bon usage de l'habiter ensemble.

« En tout cas, il n'y a rien de dit. C'est les interdits peut-être qui sont dans l'non-dit. Par exemple d'être vachement sympa avec les voisins ! (rires) Par exemple, j'vous trouverais détestable, que je serais quand même un peu sympa quoi, je ne le montrerais pas. Vous seriez un peu chiants à mes yeux, je serais quand même sympa, j'irais pas vous taper d'embrouilles, j'me fâcherais pas, tout ça parce que j'suis hébergé là et que c'est vos histoires de jardin, de voisinage. Oui, il faut faire avec les voisins. Et puis c'est pareil avec les gens qu'il invite. Quand il invite des gens, je m'dois d'être disons au minimum courtois et poli, même si je n'accroche pas trop. Je donne le change. » (Alix)

✓ L'espace alternatif, signifiant

L'hébergement dans ce cas devient une composante du rapport à l'autre et à soi-même, l'expression d'un retournement de la norme sociale. Son modèle est le squat, inversion de la

¹⁰ Anne Gotman, la question de l'hospitalité aujourd'hui, in Communications, 65, 1997, pp. 5-19.

propriété, espace approprié et investi gratuitement et clandestinement. Il exprime une inversion de la norme sociale, une revendication du stigmaté assumé.

« Ma copine connaissait une personne qui habitait dans un squat immense hyper grand et bien. On y allait pour être hébergé là bas. Il y avait une équipe queer (queer veut dire bizarre, = insulte en Amérique) avec toute une stratégie de réappropriation de l'insulte. Ex : se dire « gouine », « PD », etc. n'est pas normal et bien ça nous va, car nous on la trouve nulle cette norme. Les trans aussi... Dans les squats, j'ai aussi hébergé des familles Roms... Ce sont des endroits grands dans lesquels il est possible qu'il y ait des circulations de personnes. Des endroits où les gens peuvent venir même si c'est pour un ou plusieurs mois et s'ils veulent s'installer vraiment alors c'est possible de voir ça lors d'une réunion. »
(Line)

La solidarité est une attitude politique et une nécessité de survie qui fait système. Débrouille, récup et coups de main se développent dans une organisation quasi militaire :

« Une fois par semaine un grand tableau à l'entrée avec une craie. S'il y avait des travaux à faire, on échange l'info : où trouver des matériaux pas chers, connaissance d'un plombier à appeler.... Au début c'était très inconfortable car on n'avait pas de chauffage en hiver, mais après oui ! Et pour moi ça a été l'occasion de me mettre au bricolage. Les réunions sur les choix à faire aussi : on paye pas l'électricité mais est ce qu'on met en place une pièce chauffée pour le linge ? Ecologiquement est-ce intéressant puisque le problème n'est pas économique... Anti-conso, de très bonnes discussions. Le hangar au fond a progressivement été organisé avec une friperie gratuite au premier étage. Puis selon qui habitait, un atelier mécanique fait par une fille par exemple, pour intervenir auprès de gens du réseau de squatteurs. A un moment, il y avait un super réseau avec des réunions inter-squats... On se faisait des soirées film à l'extérieur, un atelier vélo, des concerts autour avec gratuité ou libre. »

Le squat fait figure de forme paroxystique de l'hébergement chez un tiers du fait des dimensions intriquées psychosociales et sociopolitiques qui s'y jouent en permanence. Il montre que moins l'espace fait l'objet de conventions a priori partagées, plus il doit être expressément organisé. Dans le squat, les réunions comme lieu d'expression démocratique déterminent les orientations et ses déclinaisons concrètes et quotidiennes.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

✓ « Le dédommagement financier » dans une communauté de métier

L'hébergement peut être considéré comme une aide à la location pour l'hébergeur. Entre l'hôtel et la chambre d'hôte, Lola qui pratique par ailleurs pour elle-même l'hébergement chez un tiers comme mode de déplacement pour des raisons d'étude ou professionnelles, a mis en place une modalité financière stable de 15 € par jour, soit environ 100 € par semaine pour un loyer mensuel de 800 € partagés entre elle et sa colocataire. Une pratique expérimentée dans le contexte de leur école de danse, où sont affichées des annonces d'offres et de demandes d'hébergement. L'hébergement pour quelques jours ou quelques semaines à des personnes de leur milieu professionnel, une habitude dans le milieu où les exigences de déplacement sont importantes.

« Partager des moments dans l'appart avec la personne hébergée, ça permet de créer les liens avec la personne. D'être sociale. Quand elle arrive : l'accueillir, lui faire visiter, mettre de nouveaux draps dans le lit. C'est la moindre des choses même si la situation est arrangeante pour toutes les deux ! Elle a un logement pas cher et moi ça m'aide pour mes courses. Même si c'est pas un hôtel quand même ! C'est important de faire une bouffe et se connaître... Du coup on se connaît personnellement et comme on a la même passion ça rapproche. Si elle avait été experte comptable je pense que ça aurait été très différent : juste un petit verre ! » (Lola)

L'hébergement de personnes du même milieu professionnel élargit le réseau et prépare des relations, des lieux d'hébergement dans d'autres régions qui seront par la suite accessibles. C'est ici un modèle d'échanges réciproques différés que la participation financière demandée rend possible mais non nécessaire. Elle renforce la dimension facultative et bénévole de l'extension du réseau qui ne se noue que si l'hospitalité est réussie.

« La première personne que j'ai hébergée est de Bordeaux à la base, aujourd'hui elle est à Lille et je pourrai sans problème aller chez elle si besoin, la dernière habite sur Avignon et m'a déjà proposé si besoin de venir. Si je n'avais pas été hospitalière en échange, il n'y aurait peut être pas eu cette proposition mais là ça passe et on s'entend bien. » (Lola)

2.3 – INTERET ET LIMITE DE L'HEBERGEMENT

2.3.1 L'élargissement du réseau social

L'hébergement a une qualité première, celle de la gratuité; dans les situations présentées comme transitoires revendiquées, les hébergés insistent sur cette dimension et sur le service que ça leur rend. Service amical dont les contreparties sont celles des petits services quotidiens, le partage de relations de courtoisie. Etre chez soi chez l'autre est-ce possible ? Le réseau de relations rend possible pour une période donnée le fait de ne pas avoir de chez soi à proprement parler. Enorme avantage lorsqu'il survient dans une période de transition, le sentiment exprimé au-delà de la reconnaissance réelle des hébergés vis-à-vis des hébergeants, est celui du nomadisme pratiqué entre plusieurs habitations. Ce nomadisme est parfois bien vécu, comme le produit d'un réseau social étendu :

« J'ai un réseau social un peu important donc soit j'peux facilement être hébergé chez des amis, un canapé ici, des fois même une chambre chez certains, soit on me donne des clefs d'appartements qui sont vides pour une période, des gens qui partent en vacances. Et du coup ça m'fait une alternative de logement. J'ai quand même toujours à peu près 3 ou 4 alternatives... faciles, je vais pouvoir appeler tard le soir, ou même sans prévenir j'peux aller dormir chez quelqu'un ou bien j'ai les clefs dans mon sac ». (Alix)

Il peut être présenté comme une nécessité, une respiration prise dans d'autres lieux et chez d'autres personnes. La situation d'hébergement se poursuit chez d'autres personnes, elle est cependant vécue comme une sortie temporaire d'un hébergement principal et décrite comme telle :

« J'ai un pouvoir d'adaptation qui est assez poussé sur les rythmes et tout mais j'crois que même si t'es adaptable, t'es flexible mais j'suis un peu cassée quand même... J'avais plus d'endroit où aller me poser pour être seule.... Je suis partie deux semaines sur un mois, ça a été une manière de tenir parce que j'allais voir d'autres gens qui m'apportaient d'autres choses, j'respirais, j'dormais un peu mieux. Je suis allée à Albi chez une amie, en Haute Savoie chez ma mère, en Haute Loire chez mon frère. » (Marine)

L'hébergement représente une possibilité de découverte de l'autre, il protège de la solitude, il est associé à l'idée d'un mode de relation, de coprésence à l'autre qui oblige chacun l'un vis-à-vis de l'autre. Les situations décrites sont celles vécues par des personnes seules, sans enfant, âgées de 22 à 44 ans, ayant toutes des niveaux scolaires assez élevés. Les situations socioprofessionnelles ne sont pas équivalentes mais toutes en dynamiques, étant le résultat d'un choix assumé bien que parfois incertain.

« Cet été on part en Argentine et je préfère être hébergée chez des amis d'amis. Non, je ne connais encore personne là bas... Mais plutôt qu'être en tête à tête dans un hôtel et ne pas aller au bout de la découverte... Pour moi c'est plus quelque chose de pratique qui permet des rencontres. » (Lola)

2.3.2 S'entendre sur une durée de l'hébergement... hébergement à durée déterminée

Le souhait d'inscrire l'offre d'hébergement dans une durée convenue vient de l'hébergé qui anticipe ainsi la charge que pourrait représenter sa présence dans l'espace habité de l'hébergeant. Il est intéressant de constater que le « contrat à durée déterminée » est ici proposé par celui qui est logé, contrairement à l'emploi où le CDD est proposé par l'employeur. L'idée d'allègement de charge est également présente, à titre symbolique pour l'hébergé qui associe l'offre de son hôte à un service gracieux, à un don, implicitement à une charge pour lui, à une situation dans laquelle il est redevable, une dette symbolique dont l'allègement réciproque serait tracé par une convention explicite entre les deux à fin d'en tracer les limites.

L'hébergé peut vouloir rendre l'hébergement acceptable en lui fixant une durée limitée dès son arrivée :

« Je pense que ça rassurait les gens et moi je me sentais mieux comme ça, j'me sentais moins... profiteur... parasite. C'est moi d'entrée d'jeu qui disais on va se donner une période maximum comme ça, ça ne sera plus à faire. Je ne dépassais pas la date que j'avais énoncée. » (Cédric)

« Quand je suis arrivé, moi j'avais envie qu'on fixe des règles : savoir combien de temps, comment ça s'passe etc... et lui, pas trop. Pour lui, j'étais là le temps qu'il faut c'est-à-dire que ça pouvait durer plusieurs mois. Par exemple la dernière fois qu'on a fait un point, tout allait bien pour lui et je lui ai dit ben écoute, j'suis

encore là pour un mois, si ça te dérange pas, c'est-à-dire jusqu'au 31 octobre. Et il m'a dit non, tu restes jusqu'à Noël, c'est bon. » (Alix)

La durée de l'hébergement est une question qui semble aller de paire avec celle de l'espace occupé. Plus l'hébergé se prépare à partir, plus il est mobile et peut, quel que soit le lieu occupé et la relation entretenue avec l'hébergeant, démontrer sa capacité d'adaptation au temps et au lieu, plus il semble être lui-même rassuré et rassurer son hôte sur la dimension provisoire de son installation. Poser des limites, des règles, convenir d'une durée rendent acceptables les conditions de l'hébergement notamment pour l'hébergé. En souhaitant échanger sur les modalités concrètes de cohabitation, l'hébergé cherche à faire accepter sa présence sans la renégocier quotidiennement. L'hébergeant ne semble pas toujours aussi attaché à cette dimension, notamment lorsque la proposition d'hébergement est liée à une amitié. L'offre d'hébergement paraît être apparentée à un cadeau qui ne saurait être négocié immédiatement.

Les deux situations dans lesquelles l'hébergeur présente explicitement une régulation normée ou une participation financière sont les deux situations dans lesquelles les liens d'amitié ne préexistent pas. Le squat comme hébergement provisoire, se présente comme un espace apparemment ouvert mais en fait uniquement accessible par cooptation. Son statut d'occupation est illégal, cette occupation repose sur des règles énoncées et discutées en collectif. Cette dimension collective de l'organisation domestique tant en matière de répartition de l'espace que de consommation, d'attribution et d'usage des meubles récupérés est une nécessité pour la survie du squat. Elle est souvent compliquée et implique ses bénéficiaires à temps plein. L'hébergement proposé dans le cercle des professionnels de la danse est un hébergement plus communautaire au sens d'intérêt commun et d'optimisation du réseau utilisable à son tour dans le cadre des déplacements professionnels ou étudiants. En cela il s'apparente à un hébergement réciproque différé, s'inscrit dans une dynamique sociale d'échanges de services, où la monnaie d'échange n'est plus uniquement l'argent.

2.3.3 Fiscalité, adresse et situation administrative

Dans l'hébergement transitoire les situations administratives des personnes, révélatrices de leur statut de logement sont variées.

Alix n'a pas procédé à son changement d'adresse, il reçoit donc tout le courrier administratif (banque, feuille de paie, imposition...) dans le logement qu'il occupait avec sa compagne.

Tous les mois elle le glisse dans la boîte aux lettres de son travail. Quant au courrier personnel il le fait aussi envoyer à son lieu de travail. Il attend d'avoir un lieu qu'il qualifie de « fixe » pour opérer ces changements.

Cédric comme Alix, fait de son lieu de travail, lieu fixe, un point d'ancrage et de visibilité où il reçoit et envoie son courrier, remplit aussi sa déclaration d'impôt.

« Mon courrier, je le recevais sur le lieu de mon travail. Les impôts j'ai déclaré sur le lieu de mon travail. »

Marine ayant mis fin à une location en son nom pour des raisons de départ à l'étranger a fait faire un changement d'adresse chez la personne qui l'héberge. Sa situation administrative relève cependant de plusieurs lieux. Domiciliée chez son hébergeuse, elle y a fait un transfert de courrier pour six mois et y reçoit aussi le courrier du pôle emploi. Elle a conservé son ancienne adresse pour les impôts, et prend en compte les éventuelles conséquences financières de sa présence chez son hébergeuse :

« Mina n'a pas d'allocs donc ça ne la biaise dans aucun sens de m'héberger à titre gratuit. J'ai une demande de logement social en septembre, elle m'a fait une lettre comme quoi elle m'hébergeait gratuitement. »

La situation de la squatteuse est encore différente et exprime cette volonté d'échapper à toute normalisation sociale entendue au sens large de sociétale. La situation de squat est dans le cas de cette personne, comme elle le souligne elle-même, une situation alternative, provisoire, revendiquée, assumée, définie dans le temps comme expérientielle. D'autres possibilités plus stables s'offrent à elle, tant socio-économiques, qu'intellectuelles.

« Je trouve que tout ce qui est aide amène des questions de contrôle et c'est extrêmement stressant. Ne pas solliciter les aides c'est ne pas avoir ce contrôle là. Dans le squat je donnais l'adresse du squat quand il était fixe ou l'adresse d'un ami. »

2.4 – BILAN DE L'EXPERIENCE ET PERSPECTIVES

L'hébergement peut être une solution choisie, mais même dans ce cas son acceptation réfère à une durée déterminée comme nous l'avons soulignée précédemment et s'ouvre sur des perspectives qui ne sont pas exclusives de possibilité d'héberger à son tour. La situation d'hébergement revêt diverses dimensions : elle peut sceller une amitié, en être le produit, le révélateur; elle peut s'organiser pour optimiser la location d'un appartement tout en

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

développant les possibilités de déplacements et jouer ainsi le rôle d'un réseau. Elle peut représenter un mode de vie alternatif.

2.4.1 Le provisoire comme perspective de durée

Lorsque la situation est le fruit d'une amitié, le transitoire est une nécessité, la démonstration de la capacité à partir rapidement est le pendant de l'hébergement et l'assurance pour soi-même et pour son hôte que la situation est provisoire et ne s'éternisera pas.

« J'avais tout faire pour que ce soit moi qui prenne l'initiative. Je n'ai pas envie de me faire virer, j' préfère partir avant. Je vais essayer de partir pour rejoindre une colocation et si ce n'est pas une colocation, ça sera un p'tit appartement individuel, mais en tout cas je pars avant la fin de l'année. C'est ça mon objectif. Je suis prêt à prendre n'importe quoi, le plus important c'est cette amitié qui s'est construite depuis de longues années. J'suis attentif à ne pas faire trop durer cette situation parce que ça pourrait générer des choses que je ne voudrais pas. En tout cas, je ne prendrais pas l'risque. » (Alix)

« J'avais la possibilité de dormir sur mon lieu de travail donc j'avais un toit, je n'étais pas pris à la gorge. C'est plutôt un réseau d'amis récents qui me proposaient de venir chez eux. » (Cédric)

2.4.2 L'hébergement entre mode de vie alternatif et contrainte

Ceux qui sont hébergés, hébergent également ou l'ont fait ou le feront. Les situations présentées sont davantage des situations de dépannage, de service et de réciprocité. L'hébergement représente un avantage financier mis en exergue par les hébergés. Lorsqu'il est choisi, quelle qu'en soit la raison, amicale, politique, réseautage, son caractère transitoire est soit revendiqué pour éviter de peser sur l'hôte et risquer de détruire une relation d'amitié, soit retenu pour faire face à une urgence momentanée, un emploi loin du logement initial, un départ, soit développé comme une pratique politique.

« Tendance anarchiste avec remise en question du travail et l'idée de travailler moins mais vivre mieux. Ne pas rentrer dans le salariat mais passer son énergie dans des échanges de savoirs. C'est une vision un peu révolutionnaire et radicale aussi. » (Line)

2.4.3 L'hébergement chez un tiers, mieux que le foyer, moins bien qu'un « chez soi »

L'hébergement chez un tiers n'est pas l'équivalent d'un « chez soi ». Habiter chez un autre sans contrepartie de loyer en est la principale figure quelle que soit la situation décrite, y compris la situation extrême du squat qui transforme l'absence de moyens financiers d'accès au logement en une attitude revendicative et protectrice des sans abris pour Line mais représente la figure repoussoir pour Alix.

« Dormir dans un foyer de sans abri ou dans un bidonville c'est ce qui pourrait m'arriver de pire dans ma vie. Aussi être chez quelqu'un et sentir que ça le gêne, c'est ce qui pourrait m'arriver d'pire. » (Alix)

L'hébergement se distingue de la colocation ou de la sous-location notamment par le versement d'un loyer qui s'avère libérateur du sentiment d'obligation morale à l'égard de l'hôte et transforme en relation paritaire des relations de sujétion entre l'hébergé redevable et l'hébergeant. L'hébergement ne permet pas à l'hébergé d'inviter des amis personnels, il est contraignant, non pas tant du fait de l'hébergeur que de l'intériorisation de cette contrainte par l'hébergé. Se « sentir redevable » est l'expression récurrente utilisée par les hébergés, bien que plusieurs situations montrent une grande latitude de cohabitation laissée par les hébergeants.

« Le pire serait d'être obligé de coucher avec la personne avec qui on habite car elle nous héberge. Etre redevable. » (Line)

« C'est une histoire d'âge, c'est tellement des périodes... j'aimais chez moi parce que les gens passaient souvent pour boire des cafés. Certains samedis et dimanches j'avais 8-9 personnes qui passaient, je pouvais continuer à faire ma couture en même temps qu'ils étaient là. T'avais un fonctionnement très familial : ben vas t'faire un café, prends ci, prends ça, on prend l'apéro, on va chercher des bières. C'était juste une espèce de grosse famille. C'est un truc que j'ai perdu. Parce que j'ai vécu comme ça de mes 17 ans jusqu'à mes 34, jusqu'à ce que je quitte mon dernier appart. » (Marine)

« Ca dépend des périodes de la vie, y'a des périodes où on est content d'habiter seul et d'autres moins... Ce n'est pas une question d'âge. La preuve puisque j'ai habité seul vers vingt ou trente ans avant d'être en colocation et que maintenant j'suis dans la quarantaine. » (Cédric)

TROISIEME PARTIE : LES HEBERGES EN « GALERE »

3.1 – DES TRAJECTOIRES PARTICULIEREMENT EPROUVANTES

L'ouvrage de François Dubet¹¹, **La galère, jeunes en survie**, publié en 1987 chez Fayard a contribué à populariser et à diffuser l'expression de «galère» pour désigner des trajectoires de vie marquées par l'expérience de l'incertitude, du flottement des projets, les longues périodes d'oisiveté entrecoupées de petits boulots, l'atteinte à l'estime de soi etc... L'auteur expliquait ce phénomène, comme lié au crépuscule de la société industrielle avec l'affaiblissement des mécanismes de solidarité provoqué par la montée du chômage, la diminution globale des ressources affectant les milieux populaires et un changement des modes de vie tendant vers plus d'individualisme.

A l'époque, ce phénomène touchait surtout les jeunes vivant dans des villes industrielles en crise ou des banlieues stigmatisées, des jeunes hommes célibataires la plupart du temps, souvent fils de parents immigrés sortis de manière quasi définitive du monde du travail.

Aujourd'hui, la galère est une expérience qui concerne des publics beaucoup plus variés, toujours des jeunes en majorité mais de plus en plus de femmes et des femmes avec enfants, des adultes et parfois des familles entières. Elle se traduit moins par l'instabilité et la multiplicité des changements de domiciles, phénomène qui caractérise aussi des jeunes qui ne sont pas voués à la marginalité, que par le maintien sur le long terme dans des situations incertaines et en principe relevant du provisoire. Les personnes que nous avons regroupées sous l'appellation «d'hébergés en galère» ont en commun de vivre des trajectoires résidentielles marquées par de nombreux changements accentuant chaque fois la précarité de leur condition. Ils passent de l'hébergement chez un tiers à l'hébergement chez un autre tiers, avec des étapes en logement d'urgence, des tentatives rapidement avortées de vivre dans un logement autonome et parfois aussi des passages par la rue. Cette instabilité résidentielle s'accompagne aussi d'une instabilité familiale. Les ruptures familiales ou conjugales sont nombreuses provoquant souvent un déménagement et une dégradation accrue de la situation financière. La situation dans l'emploi est marquée par la perte fréquente du travail, le passage par des périodes de chômage récurrentes et la diminution des ressources qui entraîne souvent des expulsions locatives. Pour ceux qui ont l'âge de l'obtenir, le RSA apparaît comme

¹¹ François Dubet, *la galère, jeunes en survie*, Fayard, 1987.

l'ultime horizon. Les liens avec la famille sont souvent distendus, voire conflictuels et les personnes rencontrées ne peuvent s'appuyer sur aucune solidarité communautaire. Elles sont souvent seules pour faire face à leurs difficultés, ce qui n'empêche pas certaines d'entre elles de faire preuve de beaucoup d'énergie en réaction aux difficultés auxquelles elles sont confrontées.

Le fait d'avoir des enfants est à la fois un avantage car cela permet de bénéficier des allocations familiales et d'être éventuellement bénéficiaire d'une prise en charge en foyer d'accueil mais c'est aussi un désavantage car cela freine la mobilité et devient une source de souffrances pour des mères qui ont conscience de faire vivre à leurs enfants des situations qui ne sont pas propices à leur bien être affectif. Comme dans d'autres cas observés, la présence des enfants est une source de conflit avec les hébergeurs. Les hébergées vivent alors des situations particulièrement éprouvantes : continuer d'accepter un mal-être de leurs enfants chez leur hébergeur du moment plutôt que de prendre le risque de se retrouver à la rue avec eux. De manière générale, l'hébergement apparaît comme une situation encore plus difficile à vivre quand on y embarque ses enfants, faute de pouvoir faire autrement. Les mères hébergées vivent aussi avec la peur de se voir retirer leurs enfants si elles se retrouvent à la rue. Ceci les oblige à supporter des relations conflictuelles avec leurs hébergeurs.

Plusieurs enquêtées ont été contactées dans les locaux d'un CHRS de l'Hôtel Social, réservé à l'accueil mère/enfants où elles avaient été orientées par des assistantes sociales. Leur séjour dans ce centre est souvent l'aboutissement de plusieurs années d'hébergement chez des tiers différents, avec des expulsions à la clé et quelques passages en logement d'urgence. Le fait de se retrouver dans une institution spécialisée est vécu comme un échec mais en même temps comme une solution préférable à la poursuite des hébergements successifs qui se sont tous plus ou moins mal terminés.

Les personnes seules supportent mieux la succession des hébergements malgré l'instabilité que cela génère. Leur problème est plutôt de trouver ou de conserver des hébergeurs qui leur témoignent assez d'empathie pour prolonger des situations qui n'ont pas d'autre alternative que la rue.

Si certaines font preuve d'énergie et semblent déterminées à chercher un logement autonome, peu semblent à même de le faire à court terme. La galère risque donc de se poursuivre pour la plupart d'entre elles.

3.2.1 L'hébergement accepté en dernier recours

Pour certains enquêtés, adultes pour la plupart, le recours à l'hébergement s'est fait relativement tôt et s'est poursuivi de façon intermittente tout au long de leur trajectoire résidentielle. Cette récurrence de passages par l'hébergement reflète une situation de précarité presque permanente sur le plan financier et sur le plan familial. Pour autant, ce mode de vie n'est pas apprécié et, chaque fois que cela était possible, les personnes interrogées ont préféré d'autres solutions.

C'est le cas de Laura, 46 ans, mère célibataire de cinq enfants qui vit du R.S.A et des prestations familiales. Elle a connu une accumulation de difficultés économiques qui l'ont souvent amenée à être expulsée de son logement. Pour autant, elle dit ne s'être fait héberger chez des tiers qu'à trois ou quatre reprises et pour peu de temps. Elle préférerait vivre en chambre d'hôtel entre deux logements locatifs. Pour elle, c'est sa situation familiale avec plusieurs enfants qui ne lui permettait pas de se faire héberger facilement.

« (L'hébergement), j'ai connu 3 fois car il n'y avait plus de chambres d'hôtel, mais sinon j'ai vécu essentiellement en chambres d'hôtel car arriver avec 4 enfants chez les gens, c'est différent qu'avec un seul. Et en plus on n'arrive pas dans un château comme vous dites ! Et ça va aller 24 heures et pas plus, et que ce soit la famille ou les amis. Et ils (les gens) ont des enfants et qu'ils soient éduqués ou non, c'est difficile ! J'ai donc été hébergée 3 jours chez ma sœur, 5 jours chez une copine et 4 jours chez une autre. »

Elle laisse aussi entendre que les gens qu'elle pouvait solliciter pour être hébergée n'avaient pas une situation moins problématique que la sienne.

« Et puis on se retrouve chez des gens avec qui on cumule... »

Quand elle a été expulsée, elle a préféré aller à l'hôtel plutôt que d'accepter les offres d'hébergement qui lui ont été faites par des proches, quitte à s'endetter terriblement.

« J'ai été expulsée le 27 octobre 2010 d'un logement privé. C'était 1000 € de loyer. J'avais de grosses APL et je travaillais chez une personne âgée au noir et quand la mémé est partie en maison médicalisée, j'ai perdu mon boulot et j'ai pas touché les Assedic, donc je me suis retrouvée qu'avec ma prestation et des dettes. ... Le 27 octobre, on est donc allé de suite à l'hôtel et j'y suis restée tant que j'ai

pu : 4000 € de factures madame !...Et surtout pour ne pas à avoir, par expérience (à être hébergée)... Et pourtant beaucoup, beaucoup de gens m'ont proposé ! »

Avec ce cas, on est véritablement dans une logique de refus à tout prix de l'hébergement, malgré la précarité de la situation. Cela correspond à une éthique personnelle de se suffire à soi-même, moins par crainte de déranger les autres que d'avoir à subir les inconvénients de l'hébergement quand on sait qu'on sera une charge trop lourde pour ses hôtes.

3.2.2 Un recours temporaire

Un autre type de cas concerne des personnes qui recourent à l'hébergement à un moment précis de leur trajectoire résidentielle parce qu'ils ont du mal à trouver une alternative. Pour ceux qui se retrouvent seuls après une rupture familiale ou un problème financier, ou souvent les deux à la fois, l'hébergement apparaît comme le premier recours possible, surtout quand la personne, du fait de sa situation, ne peut espérer aucune aide institutionnelle.

C'est le cas de Marco 53 ans, comédien, sans statut d'intermittent qui, à la suite d'un divorce a connu un épisode de dépression associé à la perte de ses revenus.

« En 2009, je vivais en couple avec 1 enfant, 1 couple qui était sur la fin. J'ai arrêté de fumer, ça a été très dur ! En plus je n'avais pas beaucoup d'boulot, y'avait le couple qui allait pas et du coup, j'ai fait une grosse dépression. J'ai arrêté d'bosser et j'me suis retrouvé sans ressources. On vivait dans une maison, un F4 et on n'avait pas un loyer énorme par rapport à la surface qu'on avait, mais on ne pouvait plus le payer du fait que moi je bossais plus. Je bossais à l'Insee et j'avais des contrats de comédiens. Ca, j'ai continué à l'assurer, par contre l'Insee, ça me sortait par les yeux et ça prenait trop de place dans ma vie. J'ai complètement arrêté de bosser, je me suis retrouvé sans ressources, j'étais incapable de faire des démarches vu la dépression dans laquelle j'étais et puis ça a amené la séparation avec ma compagne de l'époque. »

Entre janvier 2010 et août 2011, il a été hébergé à six endroits différents, passant d'un petit appartement du centre de Lyon à des maisons en banlieue, chez des gens qu'il connaissait par son activité de comédien, avec une brève période chez une femme mère de deux enfants avec qui il avait une liaison à ce moment là.

La période la plus stable qu'il ait vécue est celle d'un hébergement gracieux par une amie, Charlotte, 40 ans, musicienne, locataire d'un studio qu'elle lui a cédé temporairement. Elle avait à l'époque un compagnon qui venait de s'installer dans un appartement plus grand et voulait vivre avec lui sans abandonner son studio dont elle a continué à payer le loyer :

« C'était pour me permettre de vivre un quotidien avec mon mec qui habite dans l'appartement d'à côté, mais ne pas lâcher mon appartement parce que ma situation de couple était trop fragile. Et Marco cherchait un logement parce qu'il était en squat chez des amis, ça commençait à lui peser... Du coup, c'est la rencontre qui a fait l'hébergement. C'est-à-dire que la condition de départ c'était aussi que j'puisse récupérer mon appartement dès que ce serait nécessaire, il était au courant. Donc ça le dépannait, ça me dépannait. » (Charlotte)

Le métier d'artiste avec la situation aléatoire qui lui est associée favorise la survenue de périodes de difficultés financières. Quand celles-ci se conjuguent avec une rupture familiale, il devient difficile de rester dans un logement autonome et il faut alors recourir à l'hébergement.

Kouadio, 38 ans, artiste plasticien originaire du Togo, séparé et père d'une enfant de 7 ans a connu une aventure semblable à celle de Marco.

« Je suis arrivé sur Lyon car mon ex femme est du coin. Elle a voulu se rapprocher de la famille et j'ai suivi avec la petite... Je ne connaissais pas du tout. Je suis resté. On a pris un appart en famille route de Vienne, on y est resté un an puis séparation. Je suis ensuite (après séparation) resté dans le logement pendant deux ans. J'avais un boulot d'accueil dans un foyer, jour et/ou nuit. J'étais veilleur de nuit puis j'ai perdu mon emploi et été aux ASSEDIC pendant deux ans. Puis ça n'a plus été possible de payer le loyer à 500 € + charges + gaz électricité. J'ai payé jusqu'au bout (pas d'impayés) puis j'ai donné ma dédite et suis parti. J'ai demandé à ma copine de m'héberger... Elle a deux enfants, des pré-ados, garçon et fille. Elle habite un T4 avec trois chambres. J'y suis resté presque un an... Au bout de quelques mois, je savais que je ne pourrai pas rester là bas. »

Les femmes qui divorcent avec un enfant peuvent aussi recourir à l'hébergement mais elles ont la possibilité d'obtenir une place dans un foyer d'accueil mère/enfant, ce qui leur permet de ne pas rester trop longtemps hébergées chez un tiers. Toutefois, cette solution s'impose

quand elles arrivent dans une ville qu'elles ne connaissent pas, le temps de s'informer sur les possibilités de bénéficier d'une prise en charge.

Zineb, originaire du Maroc a décidé, après son divorce, de quitter Saint-Dizier avec son fils pour s'éloigner de son ex-mari.

« Mon objectif était de partir de Saint-Dizier, petite ville car j'avais pas envie de voir la vie en détail de mon ex, ça a été un divorce à l'amiable mais je savais que ça allait poser problème d'être à côté, pour mon fils, alors j'ai décidé de partir. »

Son beau-frère lui propose alors de l'héberger à Lyon où il est propriétaire d'un T2 avec sa femme et sa fille, du même âge que le fils de Zineb. Cet hébergement se passera très mal. Zineb part au bout de trois mois à cause des conflits perpétuels avec son beau-frère et, après un bref passage dans un foyer tenu par des religieuses, se retrouve au CHRS La Charade. Là elle bénéficie d'une prise en charge et d'une aide qui aboutit à lui trouver un appartement pour elle et son fils. Elle regrette de ne pas avoir connu plus tôt cette structure, ce qui lui aurait permis de ne pas recourir à l'hébergement.

« J'aurai su que ça existait, j'y serai partie direct ! »

Sarah, 36 ans, mère célibataire de trois enfants a vécu une trajectoire à peu près semblable, sauf que, dans son cas, la perte du logement étant intervenue plus tard, elle a failli perdre la garde de ses enfants et n'a pu obtenir une prise en charge en CHRS que grâce à l'opiniâtreté de l'assistante sociale qui la suivait.

Elle a passé sa jeunesse à Lyon, d'abord chez ses parents puis à partir de 26 ans, dans un appartement HLM où elle est restée huit ans. Elle est ensuite partie de Lyon pour suivre son compagnon dans le Doubs qui travaillait comme frontalier en Suisse. Après la séparation, elle est revenue à Lyon, avec ses trois enfants, se faire héberger chez sa mère qui était locataire d'un T2 en HLM. Elle est restée un an chez celle-ci. Les conflits se multipliant avec sa mère et après un passage d'un mois en hébergement chez son ex-ami, elle se retrouve elle aussi à la Charade, après un épisode où ses enfants ont été placés.

« En juin je suis partie car ma mère a dit qu'elle en avait marre ! Mon frère s'en est mêlé, ça a été très violent ! J'ai pris quelques affaires, pour mes fils et moi, une boîte en plastique, j'ai tout mis dedans et je suis partie. Ce jour-là j'avais rendez-vous le matin avec l'AS, à 11h30, un des pères de mes fils était présent ... J'avais pas dit à ma mère que je plaçais mes fils, le père est venu le lui dire.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Ma mère n'était pas contente, je suis partie. Au début j'ai eu peur mais c'était un placement administratif par la MDR, pas compliqué, juste pour les protéger, car si c'est la justice qui décide c'est très compliqué ensuite... Donc ils ont été placés et j'ai été hébergée tout juillet par mon ex. Le placement était prévu pour trois mois car on ne savait pas quand il y aurait de la place ici. »

Au moment de l'enquête elle vit avec ses enfants au CHRS et se déclare satisfaite de cette situation. Elle espère obtenir un appartement avec l'aide de La Charade et cherche un travail. Malgré son âge elle reste très peu autonome, l'expérience du bref séjour dans le Doubs l'a incitée à rester là où elle a ses connaissances.

« Mais je ne pars plus d'ici moi, je reste là où j'ai mes repères ! Très important oui ! Le fait de se retrouver seule dans une ville qu'on ne connaît pas, c'est pas évident, lui travaillait, mes fils à l'école et moi j'étais toute seule... »

3.2.3 Une solution pour éviter la rue

Une troisième catégorie de cas concerne des gens très jeunes qui recourent à l'hébergement parce que leurs parents les ont mis dehors à la suite de conflits. Ils vont alterner alors passages par la rue, hébergement chez des amis, recours à des structures spécialisées et parfois retour chez les parents. C'est le cas d'Héloïse qui a été mise à la porte par ses parents à l'âge de 14 ans parce qu'elle entretenait une liaison avec un délinquant de son quartier. Ce dernier étant lui-même rejeté par sa famille, le couple s'est retrouvé à la rue puis Héloïse a bénéficié de l'aide de certaines structures et d'hébergements temporaires chez des amis. Enceinte quelques années plus tard et séparée de son compagnon, elle retourne chez ses parents avec son bébé. Sans lui refuser de l'héberger ils la reçoivent avec beaucoup de réticence.

« Donc moi j'étais enceinte, les parents de mon copain l'avaient mis dehors car ils ne voulaient pas qu'il soit avec moi et il ne faisait pas les choses comme il faut et puis il est venu chez moi et puis mes parents nous ont mis dehors. »

Elle vit ensuite une expérience de la rue qui l'éprouve beaucoup mais lui permet de découvrir qu'il existe des organismes d'entraide auxquels elle peut faire appel. Ce sont des SDF qui lui indiquent le numéro de téléphone du CLLAJ (Comité de Liaison pour le Logement Autonome des Jeunes).

« J'ai été 3 semaines dehors avec mon copain alors que j'étais en fin de grossesse. Enceinte j'étais sous le pont de la Guillotière, c'était l'été mais quand il pleuvait c'était dur. Et on a demandé à des SDF... j'avais appris qui aller voir,

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

des « anciens » ... La rue, je connais et puis ça se voit ceux qui veulent s'en sortir. Ceux que la rue a gardés, ils se battent que pour eux et vont voler et s'en foutent... Donc 3 semaines à la rue. Ce n'était pas top mais c'est la vie! Le CLLAJ a beaucoup aidé et on a trouvé un hébergement, temporaire.

Le fait que j'étais enceinte c'était (l'accès au logement) prioritaire, donc c'est pour ça que j'ai attendu que 3 semaines. Dans une résidence sociale, à Pierre Bénite. Et puis on a eu l'appart 1 jour avant que j'accouche. C'était très, très petit. »

C'est alors que les relations avec son ami se dégradent et que, seule avec son bébé, elle doit quitter l'appartement et retourner d'abord chez une amie, avant de se retrouver à la case départ chez ses parents.

« Je suis restée le jour même de ma sortie (de la maternité) dans le logement. Mais je suis partie le lendemain car je payais, moi... « Il » disait : « c'est mon appart, dégage ! ». Ben non !...« Il » avait d'autres choix car il m'a quitté en disant que c'était trop compliqué avec nos parents, ... les siens qui l'accueillaient à bras ouverts si on se quittait, mais moi je me voyais pas dire « W.. m'a quittée, reprenez moi ! ». Avec mes parents, c'est pas si facile !

Donc je suis allée un jour chez mon amie et puis je suis allée voir ma mère sans que mon père soit là et je lui ai dit que c'était pas possible et que je partirai le plus vite possible et que juste pour leur petit fils c'était pas possible...Elle m'aurait jamais mis dehors. Mon père a dit ni oui, ni non. »

Fatiha, 26 ans, célibataire, en emploi à temps partiel, a connu une aventure similaire. Sa mère l'a mise dehors car elle ne pouvait pas supporter son petit ami qui, depuis l'a d'ailleurs quittée.

« Ah c'était en été là, en août dernier. Ca s'est mal passé entre lui [le petit ami] et ma mère. On est tous parti en vacances, en fin d'compte ça s'est fini en bagarre. A ce jour, j'suis plus avec cette personne et ma mère elle m'a dit « tchao, dégage » donc voilà ! »

Au moment de l'enquête, Fatiha est hébergée depuis près de deux ans chez une amie, une femme de 37 ans, mère de deux enfants, au chômage qui habite en HLM dans un T3. Elle venait de se voir proposer un appartement autonome.

3.2.4 Un enfermement dans un réseau inefficace

Une dernière catégorie concerne des personnes qui ne sont entourées que par des gens vivant dans une situation aussi précaire que la leur et qui ne peuvent ou ne veulent apporter une aide efficace à ceux des leurs qui rencontrent des difficultés de logement. Ayant des réseaux relationnels limités à ces proches également dans des formes de galère, les enquêtés rencontrés, ne disposant guère d'ouverture vers les institutions susceptibles de les aider, sont amenés à s'appuyer cependant sur eux. Le fait qu'il s'agisse là aussi de femmes seules avec enfants renforce leur vulnérabilité.

Marie, 26 ans, seule avec deux jeunes enfants est venue de la République Démocratique du Congo à l'âge de 5 ans avec ses parents. Elle semble avoir accumulé les malheurs. Son père est décédé laissant toute la famille sans ressources et avec de nombreuses dettes. Marie dont le conjoint était aussi décédé a été hébergée quelques temps chez sa mère à Metz avant que celle-ci ne se fasse expulser du F5 qu'elle occupait avec trois autres de ses filles dont une avait aussi un enfant. Au moment de l'enquête, la mère était hébergée chez une de ses sœurs à Paris. Marie a quitté Metz avant l'expulsion de sa mère et est allée dans la banlieue de Toulouse se faire héberger chez une amie d'enfance. Cette dernière n'avait qu'un studio en HLM où ils ont vécu à quatre personnes dont deux enfants. Cette amie a déménagé pour se rapprocher de son lieu de travail et Marie a dû partir. Elle a rejoint Lyon où habite une de ses jeunes sœurs pour faire ses études. Elle y est hébergée dans un T2 chez une amie de cette sœur et un enfant de six ans. Les relations avec cette hébergeuse sont mauvaises, Marie se retrouve à la rue avec ses enfants qui n'ont encore jamais pu être scolarisés en raison de ses déménagements intempestifs. L'assistante sociale avec qui elle a pris contact la menace alors de placer ses enfants si elle ne trouve pas une solution. Sa sœur fait pression sur l'amie pour qu'elle la reprenne avec les enfants.

« Donc j'ai commencé à avoir des problèmes avec l'AS : c'était soit je trouve une solution soit on place les gamins J'étais en contact avec elle pour l'école et l'hébergement d'urgence. Je lui ai dit : « vous pouvez trouver une solution pour les enfants et pas pour moi ! ». Alors ma sœur est revenue à la charge vers son amie, je ne sais pas ce qu'elle lui devait... Elle lui a dit « tu me dois bien ça » et j'ai eu le double des clés. »

Assez vite, la présence des enfants dans ce studio provoque des conflits avec les voisins et Marie est expulsée à nouveau. Elle entre alors dans la spirale de l'hébergement institutionnel, où elle retrouve sa jeune sœur qui, entre temps s'est fait elle aussi expulser par la sœur aînée qui l'hébergeait.

« Donc on s'est retrouvés aux petites sœurs de la Charité, pas très loin de Perrache, pour les femmes. J'ai fait rentrer ma sœur aussi, elle attendait dehors. Pourquoi ? Ma grande sœur l'avait mis dehors aussi (rires). J'ai eu de la chance car normalement ils n'hébergent pas les enfants de plus de 3 ans. Ma fille a 5 ans et le garçon devait avoir 3 ans le lendemain !

Mais la sœur a dit « votre histoire me touche et vous êtes une battante, je vous fais un contrat ». Un contrat c'est normalement trois semaines, un mois, pas plus.

J'y suis restée jusqu'au 1^{er} décembre jusqu'à ce que la Charade me contacte. »

Au moment de l'enquête, elle espère rester au moins un an au CHRS, sans formuler de projet particulier.

« J'en revenais pas quand ils m'ont appelée, c'est un rêve pour les gamins (rit), ça fait de la peine, ils disaient « on va être dehors, grand-mère a été dehors! Ici pour combien de temps ? Mon cas est différent des autres femmes ici, il y a des femmes battues...Et si je connaissais bien la région on pourrait me placer ailleurs. Mais là comme mon histoire est dure et c'est pour les enfants, je pense qu'ils vont me garder un an, nous garder un an...Et pour le moment je cherche plus, on se pose. »

Tous les déménagements de Marie ont été causés par des expulsions et sa trajectoire résidentielle aux quatre coins de la France a été déterminée par la quête d'un hébergement chez une parente ou une amie qui s'avérait rapidement ne pas être en capacité de l'aider longtemps. Le fait qu'elle ait limité ses recherches à ce réseau restreint et aléatoire ne s'explique pas, comme dans le cas des gens qui pratiquent l'hébergement communautaire, par une situation irrégulière qui limiterait ses perspectives d'aide aux seuls compatriotes. Le fait que plusieurs membres de sa famille proche aient connu des situations similaires à la sienne, renforce, comme en héritage, ses propres difficultés à acquérir de l'autonomie. En s'enfermant dans ce réseau restreint, elle perd aussi la possibilité de se faire aider par les services sociaux locaux, restant trop peu de temps au même endroit et toujours dans des situations de sur-occupation et d'hébergement illégal difficiles à avouer. Quand, enfin, elle se

retrouve prise en charge au CHRS, c'est pour penser à s'y installer sur le long terme plutôt que pour entreprendre des démarches de recherche d'un logement autonome.

Valentine représente un autre cas de figure. Cette jeune femme de vingt-trois ans, mère d'un enfant de cinq ans, se montre plutôt volontaire et dynamique mais est entourée par des proches qui, eux, s'avèrent plutôt irresponsables voire profiteurs à son égard. La précarité de sa situation l'oblige pourtant à s'appuyer sur eux, ce qui aboutit à la faire entrer davantage dans une spirale de difficultés. Au moment de l'entretien, elle vient juste d'obtenir un appartement en HLM, ce qui lui évite de se retrouver à la rue. Sa trajectoire résidentielle a été marquée jusque là par une précarité constante. Elle a quitté le domicile de ses parents à 18 ans pour suivre son ami de l'époque à la Réunion. Elle est rentrée deux ans après avec sa fille après s'être séparée du père de celle-ci et a dû se faire héberger chez son père qu'elle décrit comme un homme irresponsable, alcoolique, sous l'influence négative d'une maîtresse avec laquelle il a eu deux enfants et à qui il donne l'essentiel de ses ressources, cumulant par ailleurs les dettes et les impayés de loyers. Ses deux frères, l'un âgé de 24 ans sans emploi et l'autre plus jeune, placé sous curatelle, étaient également hébergés dans l'appartement du père, un T4 en HLM. Valentine payait le loyer et entretenait tout le monde avec sa modeste paye d'agent d'entretien en CDD.

Dans un accès de colère, le père a mis tout le monde à la rue et Valentine s'est retrouvée hébergée chez une copine.

« C'est par rapport à mon père parce qu'il a une copine et sa copine lui monte le cerveau (insiste). En gros faut qu'on s'démerde parce qu'on est majeurs et tout. Mon père nous a mis à la rue, c'est pour ça qu'j'me retrouve chez ma copine avant que j'ai cet appart là. Mon père c'est si vous voulez, plus simple, un connard (rires). Il a 45-46 ans. Ils sont pas déclarés ensemble même si elle le veut mais mon père il ne veut pas parce que toutes les semaines ils s'embrouillent, c'qui fait qu'à chaque fois il s'retrouve dehors. Mais comme il a encore son appart là où on était avant et pour l'moment il est là et à chaque fois qu'ils s'embrouillent, il vient dans son appart. »

Elle estime que cet appartement aurait du lui revenir dans la mesure où c'est elle qui payait le loyer.

« Voilà. J'ai jamais eu mon propre appart, mais c'est comme si l'appart était à moi parce que c'est moi qui payais tout. Parce que moi, j'aidais mes frères, j'aidais mon père. J'payais l'loyer. A l'époque, j'touchais 631 € : j'donnais 400 € d'loyer, j'faisais un p'tit peu d'courses, j'payais les factures, j'avais même plus un centime pour acheter une cigarette ! C'était la galère. »

Elle a le sentiment d'être entourée par des assistés qui abusent de sa générosité et après plusieurs années d'effort, elle a décidé de tout arrêter et de prendre ses distances vis-à-vis de cette famille d'irresponsables.

« J'suis partie d'chez mon père c'est pour avoir ma vie, ce n'est pas pour m'les coltiner. J'ai 23 ans, on dirait une femme de 40 ans, j'suis leur mère, j'suis tout. Même mon père, c'est moi qui lui achète ses clopes et tout. Ils ne sont pas capables de s'assumer, des gamins ! En fait j'ai l'impression quand j'élève ma fille ben j'les élève eux aussi. »

Avant d'obtenir un appartement autonome, elle a connu une autre expérience d'hébergement de type galère d'abord une semaine dans un hôtel formule 1, puis chez une amie du quartier où elle a connue de nouveaux déboires. Cette solution lui a malgré tout permis d'éviter le placement de sa fille.

« J'suis partie voir l'assistance sociale, je lui ai demandé une aide alimentaire. Elle m'a dit, je vous l'accorde mais la prochaine fois que vous venez demander, je vous enlève votre fille. Elle m'a dit : parce que 600 €, votre père c'est son logement, c'est à lui de payer le loyer, c'est lui qui est sur le bail, c'est pas vous. Elle m'a dit : si vous continuez à payer et que vous demandez des aides, nous on vous enlève votre fille, vous êtes pas capable de la nourrir, vous êtes pas capable de l'assumer. Moi, quand on m'a dit ça, j'ai arrêté de payer direct. J'ai dit, j'veux pas perdre ma fille à cause de connards. Donc ça fait 5 mois que j'ai arrêté de payer. »

L'amie chez laquelle elle s'est retrouvée hébergée semblait connaître aussi une situation très particulière. Son mari s'est retrouvé emprisonné en Algérie à l'occasion d'un séjour de vacances. Elle-même ne travaille pas, héberge une personne âgée et aux dires de Valentine, ne s'occupe ni de sa maison ni de ses enfants.

« Non, c'est un calvaire chez elle ! C'est, si j'fais pas l'ménage, elle le fait pas. La 1^{ère} fois qu'j'suis arrivée chez elle, une porcherie : des assiettes par terre avec du moisi dedans et tout. C'est moi qui ai tout nettoyé. C'est moi qui fait l'ménage

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

chez elle. Ses enfants, c'est moi qui m'en occupe. Elle est toujours en vadrouille. Elle a une gamine de six mois, c'est moi la marraine, c'est moi qui m'en occupe. C'est moi qui m'occupe de ses mômes. Elle est toujours dehors, toujours en vadrouille. »

La volonté affichée de «s'en sortir» peut permettre à cette jeune femme de prendre ses distances avec ce milieu familial et social qui la tire vers le bas et l'amène à subir des expériences d'hébergement où son dynamisme personnel est mobilisé pour aider des hébergeurs qui lui font payer excessivement cher l'hospitalité qu'ils lui accordent.

Ces deux derniers cas, sont révélateurs du poids exercé par le milieu sur les individus dans le recours à l'hébergement, quel que soit leur tempérament et leur situation personnelle. Il est vrai que celle-ci n'est pas brillante puisqu'il s'agit là encore de ce public particulièrement vulnérable de jeunes femmes seules avec enfants et sans réseau de solidarité efficace.

3.3 – LA COHABITATION DANS LE CONTEXTE DE LA GALERE

3.3.1 Un espace réduit à se partager

Un des problèmes majeurs est celui de l'occupation de l'espace. Les hébergés en galère se retrouvent souvent au domicile de tiers qui sont eux-mêmes étroitement logés. La majorité des hébergeurs occupe des appartements en HLM et dans ce contexte là, l'hébergement est interdit, ce qui complique encore les relations entre les uns et les autres. La présence d'enfants est une source supplémentaire de conflits dans la mesure où ils supportent mal l'entassement, l'absence d'un lieu à eux, et se révèlent souvent agités. Cette agitation provoque en retour l'énervement des adultes qui les entourent et aggravent les tensions entre leurs parents hébergés et les hôtes de ceux-ci.

Pour ces raisons de limitation spatiale, les ménages avec enfants évitent de recourir à l'hébergement et préfèrent encore des solutions plus précaires comme les chambres d'hôtel et les foyers d'urgence.

✓ La sur-occupation invivable avec des enfants

C'est le cas en particulier de Laura qui se promène depuis plusieurs années avec ses quatre enfants encore à charge dont les âges vont de 21 à 9 ans. Chaque fois qu'elle a été hébergée, c'était chez des personnes qui manquaient de place chez elles, ayant elles-mêmes de petits appartements et plusieurs enfants.

« Ma sœur habite un ancien logement, un T3. Elle a mis ses deux garçons dans une chambre. Dans une chambre d'un des deux, moi et mes filles, à trois dans un grand lit et une par terre et elle a fait un coin dans le salon pour mes garçons. »

Chez les deux amies où elle s'est réfugiée quelques jours, les choses étaient du même ordre.

« Chez mes copines, toutes les deux ont un T3 aussi ; l'une a deux enfants et l'autre trois. J'ai dormi sur le canapé du salon avec les filles et mes fils au pied du lit des enfants. Les deux fois, pareil. Les premières 24 heures c'est super! »

En effet, le charme que l'on peut trouver au côté folklorique de l'entassement ne dure guère et devient vite infernal, d'autant plus que souvent les titulaires de l'appartement sont présents non seulement la nuit mais la journée.

« Une était en accident de travail, une ne travaille pas et ma sœur travaille à domicile en bas de chez elle et est donc relativement présente aussi. »

C'est autour des enfants que se cristallisent les tensions dues à la sur-occupation des lieux.

« On ne peut plus rester, c'est presque impoli, il y a des réflexions des enfants aussi ; on prend tout pour soi, même si c'est un problème entre la maman et les enfants, mes enfants aussi sont hyper sensibles. On se sent visé. En arrivant, je n'ai pas demandé à rester chez eux. »

Les autres femmes rencontrées, bien qu'ayant moins d'enfants, décrivent des difficultés identiques de cohabitation dans des appartements également surpeuplés.

Zineb a connu l'expérience des nuits dans le salon avec son enfant de vingt-deux mois. Hébergée dans un T2 par sa sœur et son beau-frère, parents eux aussi d'une enfant en bas âge :

« Ils avaient un grand T2, nous dans le salon, pas le choix. J'avais acheté un matelas une personne pour moi et mon fils, je le cachais le matin dans la chambre. Ma sœur travaille le matin. Mon beau-frère travaille aussi mais il était tout le temps à la maison. A Perrache, il est chef de circulation...Mais il était beaucoup présent car il va travailler deux jours de suite et se repose 3 jours etc. Je voyais plus lui que ma sœur ! (rire)»

Ce beau-frère très présent occupe le salon tard le soir, regarde la télévision, perturbant le sommeil du jeune enfant sans que sa mère s'autorise à lui en faire part :

«Le pire c'était pour mon fils car il dort dans le salon. Je ne peux pas dire « part » à mon beau. Mon fils il est habitué à dormir à 8h30 ou 9h, c'est son sommeil. A 22 mois je l'avais habitué. Là, passé minuit, c'était très dur. »

Marie a connu des hébergements prolongés dans de très petits appartements ; n'ayant pu faire les démarches pour scolariser ses deux enfants, ils cohabitaient dans un petit studio à quatre personnes.

« Ma copine m'a dit : je veux bien t'héberger quelques temps, mais c'était horrible! Un studio à 4 pendant 3 mois, une toute petite pièce ! De juillet à octobre 2010, j'ai fait mes valises. Les choses n'avançaient pas. Il n'était pas possible de scolariser les enfants. On me demandait des papiers et quand je les fournissais il en fallait d'autres ! »

Hébergée chez une amie de sa sœur, elle n'a pas eu l'autorisation de s'installer la journée :

«De toute façon, on devait être dehors de 8h à 19h car elle ne faisait pas confiance et me laissait pas les clés... je comprends aussi car elle ne me connaissait pas. Donc on galérait dans les parcs et les centres commerciaux, histoire de se réchauffer. On est restés deux semaines : la 3^{ème}, elle a dit, ça va pas être possible, tu prends tes affaires et tu te barres. »

Revenue un peu plus tard chez cette personne, Marie en sera définitivement expulsée, dénoncée au bailleur par les voisins qui ne supportent pas les nuisances créées par la présence des enfants dans un espace exigu.

Dans chacune des situations familiales décrite l'exiguïté du logement rend impossible la cohabitation. Sarah est restée plus d'un an hébergée dans un T2 avec sa mère, malade, et ses trois enfants :

« C'était très dur pour mes fils, ils n'avaient pas leur chambre, pas leur espace, c'est surtout pour eux...Il y a eu des disputes, l'un a cassé beaucoup de choses, il a 10 ans, il est très « bougeon ». Ma mère avait beaucoup de peine. Il fallait que je leur dise qu'ils se calment, qu'ils restent tranquilles, ils étaient souvent dehors avec leurs copains. Pas facile ! »

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

✓ La recherche d'une alternative à la sur-occupation

Certaines d'entre elles recherchent un espace personnel. C'est la tactique qu'a choisie Héloïse, contrainte de revenir avec son bébé vivre chez ses parents qui l'avaient chassée quelques années auparavant.

« Chez mes parents j'avais encore ma chambre heureusement. Je me suis fait mon petit appart et j'ai refait seule les murs et le sol. J'ai posé du lino et la tapisserie, j'ai acheté le lit, me suis acheté un autre lit car ils avaient jeté toutes mes affaires dehors et se servaient de la chambre comme débarras. J'ai refait mon petit nid et je me bloque dedans, je mange dedans, le bébé mange dedans et joue dedans. »

La possibilité de «personnaliser» une pièce évite de se sentir trop chez les autres. Aussi petit que soit cet espace, il apporte une sécurité affective que recherchent ceux ou celles qui sont condamnés à « camper » dans le salon de leurs hôtes.

Valentine, hébergée au moment de l'enquête avec sa fille de cinq ans chez une amie, arrive à surmonter les effets psychologiques de sa situation en allant passer ses weekends chez son ex-ami qui habite un coin calme en banlieue. Cette alternance d'hébergements est souvent une solution que les personnes hébergées utilisent pour rendre supportable la cohabitation :

« Je suis dans le salon avec ma fille. Y'a juste le weekend, son père la prend et moi j'y vais de temps en temps parce que c'est tranquille, c'est calme de chez calme, un village ! C'est super calme et quand j'y vais, je respire, je revis ! Il m'accueille. Je ne peux pas rester le weekend chez ma copine, ce n'est pas possible. Ses gamins, c'est monstrueux, des monstres ! »

✓ Le « prêt à partir » pour se faire accepter, les hébergés sans enfants

Pour les hébergés sans enfants, les choses semblent plus faciles. Encore faut-il qu'ils parviennent à s'adapter à un mode d'occupation de l'espace qui tient plus du camping que de la résidence fixe. Ces situations rappellent celles décrites par les figures de l'hébergement transitoire revendiqué, elles conditionnent leur acceptation par la faculté à s'adapter, à se mouvoir, à transporter le moins d'effets personnels.

Fatiha, hébergée chez une amie, avec qui elle s'entend bien, s'est organisée pour la déranger le moins possible.

« Je dormais dans le salon. Elle a un T3. Je ne voulais pas trop m'imposer donc j'ai dit comme ça c'est bon. Je ne vais pas dormir avec elle dans le lit hein ! Elle a ses petits qui sont dans une chambre et elle a la sienne... Mes affaires sont

dans la chambre et j'ai mon sac de linge dans la chambre. Le salon c'est juste pour dormir. Le matin, il faut que je ramasse tout et voilà. »

Même quand les relations entre hébergeurs et hébergés sont plus intimes, celui qui n'est pas chez lui doit limiter autant que possible son espace personnel.

Kouadio, longtemps hébergé chez sa compagne, a bien ressenti qu'il n'était pas chez lui.

« Je n'avais pas grand-chose. J'avais juste mes vêtements et quelques livres. Dans sa chambre il y avait une petite place pour moi... Au début j'étais à l'aise complètement car je le concevais comme ça mais après j'ai fait attention car « tu n'es pas chez toi », ça c'est évident ! »

Tout en conservant la liaison qu'il entretenait avec cette femme, il est parvenu à obtenir une chambre dans un foyer pour se sentir vraiment chez lui.

Marco qui a un bon réseau relationnel a vécu, lui, dans des lieux assez différents et a pu expérimenter des situations de cohabitation et de partage de l'espace génératrices de tensions tout comme des situations de quasi autonomie qui ont facilité ses relations avec ses hôtes.

Le pire a été le partage d'un T1 avec un ami. Il avait pourtant bien aménagé son petit espace.

« C'était un T1 donc. Moi je dormais dans le salon et lui il avait sa chambre. Y'avait le matelas donc je le redressais contre le mur, et y'avait un vieux coffre qui était à lui où je mettais toute la literie. J'avais un p'tit meuble à lui pour mettre mes affaires, plus une étagère à moi que j'avais montée et sur laquelle je mettais mes fringues. J'avais mon ordinateur. J'avais un p'tit coin dans le salon qui était assez grand, c'était une assez grande pièce. »

Malgré cet effort d'aménagement, les relations se tendent avec son hôte et il préfère parfois dormir dans une voiture plutôt que de rester chez cet ami.

« J'en avais marre aussi de solliciter les copains à droite et à gauche, y'a mes potes justement qui m'avaient passé une voiture et je dormais dans la voiture. Il m'est arrivé quelques nuits de dormir dans la voiture. C'était moi qui le voulait, parce que si j'avais été voir mes potes en disant : est-ce que vous pouvez m'héberger ? Ils auraient dit oui. Voilà c'est moi qui me suis mis des barrières. »

Deux couples d'amis qui avaient chacun une grande maison en banlieue l'ont hébergé tour à tour. Il disposait chaque fois d'une pièce et pouvait aussi entrer sans traverser les parties communes. L'espace attribué en propre lui donne le sentiment d'être davantage chez lui au point de se penser comme un membre des familles qui l'accueillaient.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

« Ce n'était pas lourd surtout que dans les deux cas j'avais une pièce pour moi, j'avais une chambre. J'm'y sentais bien et puis j'étais en famille, j'avais l'impression d'être en famille avec ce que ça peut comporter quelquefois de trucs un peu lourd parce que c'est pas non plus ma famille. C'est des amis. Mais Ils m'accueillaient comme si je faisais partie de la famille. Mais bon ! »

Ces divers exemples montrent à quel point le fait de disposer d'un espace véritablement autonome, en facilite le processus d'appropriation et permet d'établir de meilleures relations avec les hébergeants.

Une certaine ambiguïté s'installe parfois entre le titulaire du bail et l'occupant du logement. Charlotte qui a prêté son appartement à Marco pendant un an, en retirant toutes ses affaires, constate, alors qu'elle a toujours gardé le bail et payé le loyer, que Marco se l'était tellement approprié qu'il lui a fallu deux fois plus de temps pour le récupérer que ce qui était prévu dans le contrat tacite passé au départ entre eux.

« Et quand j'ai dit : j'ai besoin de revivre dans mes murs, je lui ai dit ça fin avril... Seulement, pour le bouger une fois qu'il était installé ça n'a pas été comme on se l'est dit quoi. J'ai dit : Allez, je te le dis maintenant, dans un mois, tu peux bouger ? En fait, ça a pris un peu plus de deux mois quoi ! »

Dans le fil de l'entretien, l'enquêtrice lui fait remarquer qu'elle parle de son logement comme si c'était réellement celui de Marco.

«Oui c'est vrai. Mais oui mais quand tu te retrouves avec des meubles qui sont pas les tiens, t'es un peu dépossédé, de l'espace j'veux dire.»

La confusion induite dans les processus d'appropriation de l'espace par l'hébergement explique aussi la complexité des relations entre hébergeurs et hébergés.

3.3.2 Des relations ambiguës et souvent conflictuelles

Plusieurs hébergés disent avoir été spontanément invités par leurs hôtes à venir s'installer chez eux quand ils se sont retrouvés en situation difficile. Le premier accueil a été souvent chaleureux, les hébergeurs semblant trouver même parfois une gratification affective à la cohabitation.

✓ Les enfants au centre de la dégradation des relations entre hébergeur et hébergé

C'est à l'usage que les relations se tendent, surtout quand celui ou celle qui a proposé l'hébergement n'est pas suivi par le reste de la famille, créant les premières tensions au sein de la famille qui héberge, comme l'a remarqué Laura :

« Ma sœur, c'est un moindre mal et je savais que mes enfants et les siens (ça n'allait pas se faire). Elle a vraiment insisté : tu ne peux pas continuer comme ça à payer l'hôtel ! Elle adore être entourée en plus, mais son grand, 18 ans, a dit : Tata, va falloir que tu trouves une autre solution car j'ai mal au dos et je veux récupérer mon lit ! Ça veut dire : partez vous nous dérangez ! Elle s'est fâchée avec lui. »

Certaines propositions d'hébergement, en particulier auprès des couples sont à éviter. Plus à l'aise avec sa sœur que chez des amies, Laura préfère vivre avec des gens qui sont dans sa situation, c'est-à-dire des femmes seules avec enfants.

« Mes amies sont seules avec leurs enfants aussi, oui ! Un homme ? Ça aurait été beaucoup plus délicat, ah non vraiment ! On est des femmes seules et on est plus à l'aise, on est gênées déjà ... comme quand je vais voir mes copines, en général les hommes apprécient pas trop les copines de leur femme... alors on va éviter ! »

Si les périodes d'hébergement ont été rares et brèves dans la trajectoire de Laura, elles ne les en ont pas moins marqués négativement, elle et ses enfants. Ce sont aussi bien les remarques entendues que les inconvénients de la cohabitation dans un espace exigu qui laissent de mauvais souvenirs.

« Et puis après on se brouille avec celui qu'on pense être son ami ! A chaque fois ça c'est mal passé avec la famille ou les gens. C'était des critiques sur la nourriture, sur la consommation d'eau, sur tout ! Et je suis assez maniaque. C'était : elle voulait toujours changer les draps ! Ben oui ! On dormait par terre en même temps ! Alors que je faisais le ménage moi, je lavais les draps dans le lavabo et les faisais sécher sur le radiateur. Et puis c'était des frustrations aussi, de ne pas se laver par exemple etc. Les discussions ne tournaient qu'autour de ça ! Les enfants étaient obnubilés par ça, ils ne faisaient plus leurs devoirs. »

La personne hébergée peut nourrir un soupçon d'hypocrisie à l'encontre de son hébergeur malgré les sourires affichés.

Ainsi Zineb accuse son beau-frère qui lui a pourtant proposé de l'héberger d'avoir tout fait pour lui rendre la vie impossible et la pousser dehors. Elle le considère comme un hypocrite qui ne l'a invitée chez lui que pour tenter d'améliorer ses relations avec son épouse :

« J'ai eu mon beau frère qui m'a dit de venir. En fait j'ai su après que c'était parce qu'il avait des problèmes avec ma sœur, c'est vrai que cela s'est arrangé entre eux ! Mais pour moi non... Je ne le connaissais pas très bien en fait, toute la famille l'aimait beaucoup mais en fait depuis que j'ai vécu avec... »

Inquiète pour son fils de vingt-deux mois qu'elle trouve très perturbé par la séparation d'avec son père et par les conditions de l'hébergement, Zineb accuse explicitement son beau-frère d'avoir amplifié les difficultés de son enfant. Elle lui prête une stratégie cachée d'avoir agi ainsi pour la pousser à partir en multipliant des formes de maltraitance envers son fils. Vraies ou fausses, ces allégations sont révélatrices du poids du non-dit sur les relations hébergeurs/hébergés. La gêne que subissent les premiers ne peut être exprimée de façon ouverte car ils se sont engagés à accueillir leurs hôtes de façon inconditionnelle. Les relations familiales sont encore plus tendues par la hantise de ce que pourrait dire le reste de la famille sur le manque d'hospitalité de certains. Du côté des hébergés, s'accumulent les frustrations par peur de formuler des demandes qui pourraient sembler déplacées. Dans cette atmosphère de non-dit, tout geste ou propos des uns ou des autres peut être interprété comme relevant d'une intention malveillante ou à l'inverse tous les actes positifs éveillent un soupçon immédiat d'hypocrisie.

« Ma sœur est sympa et mon fils l'adore et quand elle était présente, mon beaufrère était très gentil, il jouait double face. Des fois devant elle, il l'asseyait sur ses genoux ... J'avais envie de lui dire : mais arrête ton cinéma ! Mais je ne pouvais pas parler. »

Un incident va déclencher son départ et sa demande d'un logement autonome.

« Et un jour je suis partie... J'avais beaucoup de démarches à faire, j'ai laissé mon fils avec lui car il m'a dit : tu iras plus vite comme ça. Et j'ai lâché, j'étais trop fatiguée, j'ai dit oui. Et quand je suis revenue, il y avait du sang partout, mon fils était tombé sans qu'il nettoie, et je suis partie direct voir une AS et elle

m'a trouvé le foyer Charité de suite. Le jour même elle a trouvé. Mais elle m'a vu dans un état ! J'avais nettoyé l'oreille de mon fils et je suis partie dans une pharmacie. »

A la suite de cet incident, Zineb n'est plus jamais revenue au domicile de son beau-frère. Elle continue de voir sa sœur en dehors de son logement.

Plusieurs autres cas montrent que les enfants jouent un rôle central dans la dégradation des relations entre hébergeurs et hébergés, même quand celles-ci sont bonnes au départ et se déroulent dans un cadre qui n'accentue pas les tensions.

Kouadio a décidé de quitter l'appartement de sa compagne où il vivait à son aise parce qu'il était en conflit avec les enfants de celle-ci. Il avait surtout du mal à accepter les relations, à ses yeux trop décontractées entre son amie et les deux adolescents qui vivaient avec eux. Il ne s'est pas senti capable de prendre le rôle du «beau-père» dans cette famille où les enfants avaient toujours vécu seuls avec leur mère et jouissaient à ses yeux d'une trop grande liberté :

« J'y suis resté presque un an... C'était de mon côté que ça bloquait...en grande partie du fait des enfants, des pré-ados...Et moi j'étais pas du tout habitué à ce genre de situation...Et puis ce n'est pas la même culture, la même éducation : plus de liberté, plus souple... bon ça marche apparemment, alors tant mieux... Mais c'était un peu brutal pour moi... Quand j'essayais d'intervenir elle se mettait en travers de ça... Je comprends aussi, elle n'était pas habituée à mettre des limites. »

Kouadio arrivé à l'âge adulte d'Afrique garde une représentation traditionnelle de l'éducation. Les rapports entre parents et enfants doivent être fondés sur le respect et prendre une apparence un peu guindée. Il ne se sentait pas à l'aise avec des adolescents qui lui paraissaient trop décontractés dans leur relation à leur mère et à lui. Il ne se sentait pas non plus à l'aise dans un rôle d'homme au foyer, très étranger à sa culture, consistant à s'occuper de la maison pendant que son amie travaillait.

« Donc le rôle d'homme au foyer m'embêtait... C'était presque : quand elle rentre le repas devait être prêt... ça m'a brutalisé car ce n'est pas mon expérience ! La vaisselle, ok, mais pas tout le temps et je ne veux pas la payer comme ça, mais plutôt lui offrir une jolie perle... »

En quittant l'appartement de son amie pour une chambre en foyer, Kouadio a finalement pu sauver leur relation et continuent de se voir.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

A l'intérieur d'une même famille, les relations entre grands-parents et petits enfants que l'on se représente toujours comme très positives peuvent devenir très conflictuelles du fait du contexte de précarité et des reproches mutuels. Les mères seules sont souvent déchirées entre l'attachement qu'elles portent à leurs enfants qui les incitent à les protéger avant tout et les désagréments que cette présence fait subir à leurs parents.

Sarah qui a vécu un an dans le T2 de sa mère avec ses trois enfants a dû affronter une situation génératrice de conflits. Sa mère a eu un accident qui l'a obligée à rester chez elle toute la journée tandis que sa fille qui ne travaillait pas et se laissait aller à un comportement dépressif restait aussi tout le temps à la maison avec des enfants qu'elle n'arrivait plus à contrôler.

« Ma mère a proposé le temps de trouver quelque chose de venir chez elle. Puis il y a eu des événements, elle s'est fait renverser par une voiture et ça m'a chamboulée. J'ai arrêté de chercher, j'ai pas réalisé de suite mais j'ai réagi après. C'est devenu compliqué, que je ne fasse rien l'énervait aussi. Voir que je me laissais aller, que je n'avais pas le moral aussi l'énervait. »

Le laisser-aller de la fille, son manque de soin pour la maison qui contraste avec la « maniaquerie » de la mère et son incapacité à réagir aux bêtises de ses enfants précipitent la dégradation des relations et le départ en catastrophe qu'elle effectue avec ses enfants vers un foyer d'urgence.

« Ma mère est très maniaque ! On n'est pas compatible là-dessus ! Elle c'est nickel et moi je fais le ménage quand j'en ai envie, le matin tôt ou le soir tard et je préfère d'ailleurs, tranquillement quand les enfants dorment. Elle me reprochait car parfois je le faisais à 1h ou 2h du matin et parfois aussi grand nettoyage et je débranchais tous les appareils. J'ai toujours été comme ça. Elle ne savait pas que j'étais comme ça et elle ne comprend pas comment elle qui est maniaque a des enfants aussi bordéliques ! »

Le départ a permis de préserver les relations avec la mère.

« Depuis que je suis partie, j'ai repris des relations avec elle, on est très proches, mais vivre l'une sur l'autre pas possible....Avant on était déjà très proches mais avec la cohabitation et les événements, ça c'est désagrégé. »

✓ Des tentatives échouées d'accommodement

Héloïse qui est depuis longtemps en conflit avec ses parents a dû retourner chez eux avec son bébé dans l'attente d'un logement. Elle fait des efforts pour ne pas perturber la vie de ses parents mais souffre du fait que son père supporte mal la présence du bébé qu'elle a eu avec un délinquant du quartier que sa famille a toujours rejeté.

Elle développe une stratégie d'évitement dans l'espace habité et de participation financière minimale, consciente qu'ils ne l'ont pas vue revenir avec plaisir et qu'ils ont eux-mêmes des difficultés matérielles.

« Je suis régulière, eux mangent à 21-22 heures et se couchent tard donc moi c'est 6h matin et 18h30 le soir, je fais ma bouffe. Je fais mes courses et les leurs, c'est venu de moi de faire leurs courses parce qu'ils m'hébergent et je me suis imposée et ce n'était pas tellement de gaité de cœur que mon père m'a accueillie, déjà qu'il a des problèmes financiers. Mon père travaille mais il a des dettes et j'ai encore une sœur à la maison, elle a 27 ans, elle n'est jamais partie et n'a jamais travaillé surtout. Maman est très, très malade et a travaillé jusqu'à ce qu'elle n'en puisse plus... »

Malgré ces accommodements, les relations restent très tendues. Elle n'a aucune relation avec sa sœur. Sa mère lui promet qu'elle ne l'abandonnera pas mais elle l'a déjà mise dehors dans le passé. Son père refuse la présence de son petit fils :

« Dans mon cas perso, c'est pas le fait d'être chez eux, mais mon père appelle mon fils le bâtard, il ne le prend jamais dans les bras et dès qu'il prend quelque chose, il dit : il est comme son père, il vole. »

Si la présence des enfants est une source de conflits y compris quand l'hébergement se fait dans un cadre familial relativement intime, c'est aussi parfois une protection contre un risque d'expulsion.

Marie qui a connu des situations d'hébergement particulièrement précaires avec ses deux enfants a parfois profité de leur présence pour continuer de séjourner chez des hébergeants, s'efforçant cependant de donner des gages de sa volonté de partir pour rassurer son hôte sur la durée de sa présence.

« A des moments elle était à bout mais elle prenait la porte et allait prendre l'air, elle disait : ce n'est pas grave, c'est un petit bout ! Je disais à mon fils : attention tu vas nous faire mettre à la porte. Je le redoutais tous les jours qu'un soir elle rentre et qu'elle nous mette à la porte. Elle m'a dit : si tu avais été seule je l'aurai

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

fait, mais avec les enfants je ne peux pas me le permettre. Au départ je me suis dit : ça va être une affaire de deux-trois semaines, le temps que les services sociaux m'aident ! Mais trois mois après j'y étais encore. Je lui rendais compte de mes démarches car ça n'allait pas passer sinon, je le savais, je montrais les justificatifs pour qu'elle voit que je faisais des démarches. »

Elle aura moins de chances avec une autre hébergeuse qu'elle connaissait moins bien et qui avait elle aussi un enfant de l'âge des siens.

« Mais c'était déjà gentil qu'elle (l'amie de la sœur) m'héberge car je n'étais pas de sa famille, mais niveau caractère elle n'était pas tendre. Il fallait se laisser marcher dessus comme une serpillière. Elle ne supportait pas le bruit de mes enfants, et était assez brutale, ils sont encore traumatisés d'elle. Ils veulent voir son fils mais pas elle. Ils disent : elle était méchante cette tata, elle criait tout le temps ! Elle disait toujours : vivement que tu trouves quelque chose, j'en peux plus, je suis à bout et j'ai envie de retrouver mon petit train de vie et que mon fils récupère sa chambre. »

La pression au départ se transforme en une série d'exigences de services assortis de gestes de mauvaise humeur.

« Quand elle recevait le weekend, on restait dans la chambre. Donc interdiction de TV, à moi de tenir la maison, son fils doit avoir fait ses devoirs, avoir mangé et il faut la servir quand elle rentre et quand elle n'est pas contente elle te balance le plat sur la figure ! J'allais chercher parfois son fils à l'école... »

La tentation pour l'hébergeur d'exploiter l'hébergé se retrouve dans d'autres récits d'enquêtés.

Valentine, en particulier, après avoir assumé l'entretien des locaux, le loyer et les achats quotidiens dans l'appartement de son père s'est retrouvée chez une amie qui profite de sa présence pour lui laisser tout le travail d'entretien et la garde de ses deux enfants particulièrement turbulents.

« Elle me dit qu'elle a rendez-vous, elle part toute la journée. Des fois j'l'appelle « Ah j'suis en ville » et moi je me retrouve coincée avec ses gamins. Alors y'en un qui est limite. On dirait qu'il court sur les murs. Ça saute de partout, ça hurle, ça s'insulte. C'est affreux ! Une fois le gamin j'lui dis « reste tranquille sur le canapé », il me dit « Ouais, t'as rien à me dire. Si tu l'dis à maman, - il est parti à l'étage - ben moi je saute ! »

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Cette personne, toujours à court de revenus, héberge aussi une dame âgée de 83 ans à qui elle laisse souvent la responsabilité de la maison et des enfants et à laquelle elle ne donne aucune gratification.

« Elle héberge quelqu'un, une vieille dame. Au début moi je voulais composer le numéro pour les vieux là, l'escroquerie et tout ça, mais si je le fais... Je n'ai pas envie de me retrouver dans les ennuis. Quand les gamins vont à l'école le matin, c'est la dame, elle a 83 ans, qui les emmène, qui va les chercher, qui leur fait à manger, qui s'occupe de la p'tite de 6 mois. Quand moi je ne suis pas là, elle laisse la femme de 83 ans s'en occuper. »

Ces pratiques d'exploitation des hébergés sont aussi identifiées dans l'hébergement communautaire, au chapitre suivant. Ici, toutefois, le rapport de forces n'est pas fondé sur une différence de statuts administratifs qui pourrait expliquer la latitude des hébergeurs à profiter des hébergés. Dans ce contexte de précarité, le simple fait d'avoir un appartement à son nom donne du pouvoir sur les autres et permet des pratiques abusives. Plus d'ailleurs qu'un rapport d'exploitation planifié de l'hébergé, ces pratiques relèvent du désordre généralisé dans lequel vivent les uns et les autres. Les comportements des hébergeurs sont autant déterminés par leur condition de précarité que ceux des hébergés. Ce sont toutefois les plus démunis, ceux qui n'ont pas de logement qui subissent les effets les plus négatifs de ces situations. Les femmes seules en galère sont conscientes que leurs enfants, qu'elles traînent avec elles d'un hébergement à un autre, vivent mal ces transferts et sont déstabilisés par l'inexistence d'un lieu qu'ils pourraient s'approprier et où ils pourraient trouver des repères sécurisants. Malheureusement, le réseau sur lequel elles s'appuient est constitué exclusivement de personnes qui, elles aussi, sont confrontées à de multiples problèmes matériels et affectifs. Ces personnes ne sont pas en état de fournir un accueil approprié à des femmes et des enfants très vulnérables. La solution passe par un recours aux services sociaux. On peut toutefois observer que les femmes rencontrées ne font appel à ceux-ci qu'assez tardivement. Dans certains cas, par manque d'informations mais la plupart du temps, parce qu'elles trouvent les démarches compliquées pour un résultat aléatoire, se méfient d'interlocuteurs qui les reçoivent avec froideur et surtout parce qu'elles ont peur que leurs enfants soient placés, menace plusieurs fois citée par les enquêtées même si elle n'a jamais été mise en œuvre pour des périodes importantes.

✓La gêne persistante des hébergés sans enfants

Les hébergés sans enfants appartenant à des milieux un peu moins dépourvus de ressources sociales n'en vivent pas moins des relations complexes avec leurs hôtes.

Fatiha est hébergée chez une amie avec laquelle elle s'entend bien. Elle ne lui a jamais rien demandé, elle rend spontanément des petits services pour mieux organiser la vie quotidienne, mais elle ne peut s'empêcher toutefois d'éprouver de la gêne. Au bout d'un an de cohabitation sans aucun conflit, elle avoue ne pas être capable de se sentir chez elle et reste déterminée à trouver un logement pour elle.

« Je lui avais raconté mes malheurs donc elle m'a dit : si tu veux tu viens à la maison, je t'héberge le temps qu'il faut. Je sais qu'elle ne veut pas m'le dire mais bon, moi je sais... moi je sais qu'au bout d'un an, j'hébergerais quelqu'un, ça m'saoulerait. Elle a des enfants, plus moi encore. Elle ne me l'a pas dit, après moi je pense comme ça. »

Malgré les dénégations de son hôtesse, l'hébergée ne peut s'empêcher de soupçonner que sa présence est toujours ressentie comme une contrainte. La difficulté réelle à se sentir chez soi vient d'un manque d'appropriation affective de l'espace. Fatiha « campe » depuis un an dans le salon de son amie.

✓La difficile réciprocité des relations d'amitié

La relation amicale qui lie deux personnes peut être sérieusement éprouvée par un hébergement mal contrôlé. Charlotte héberge Marco en lui mettant à disposition son appartement. Le risque de conflits est limité par l'absence de cohabitation dans le même espace. Charlotte vivait dans l'appartement de son ami sur le même palier que le sien. Elle doit toutefois lui rendre fréquemment visite car il est en pleine dépression et a besoin d'un soutien affectif.

« L'expérience a été hyper difficile. Déjà Marco était dans un mauvais état psychologique. Au départ on se voyait très souvent, ma porte était ouverte pour lui, pour son état, pour tout ça. Donc soit j'allais chez lui, soit il venait à la maison. Pour avoir un peu de soutien, il nous arrivait régulièrement de manger ensemble. »

Charlotte, pas plus que Marco, n'a une situation professionnelle stable. L'appartement étant à son nom, elle réglait le loyer ainsi que les factures de gaz et d'électricité :

« Je payais les factures parce que tout était à mon nom dans cet appartement. Marco me donne des sous en espèces et moi je règle ce que j'ai à régler. C'est comme ça que ça se passait. Le seul truc c'est que, moi dans cet appart, je mettais entre 40 et 90 € d'électricité tu vois, mais là c'était des notes de 200 €s d'EDF que je n'avais pas les moyens de payer. Il fallait quand même que j'assiste mon ami financièrement mais je ne pouvais pas me mettre en retard sur les factures de l'appart d'à côté. »

Les relations commencent à se dégrader entre hébergeant et hébergé :

« Moi, ça m'a quand même fait perdre confiance parce que la condition de départ c'était aussi une condition d'argent. Pour que je n'ai pas à me soucier de ça sinon, je me serai vraiment organisé autrement. Au fur et à mesure des 7 mois, c'est parti en vrille quoi. »

Le conflit n'aboutira pas à une expulsion mais Charlotte prendra ses distances avec cet ami qu'elle avait voulu aider. Elle évitera de le rencontrer pour ne pas avoir à aborder encore cette délicate question de l'argent qu'il lui devait.

« Je l'invitais moins, déjà. J'allais moins m'inquiéter de lui. Et puis après, quand tu vas demander des tunes à quelqu'un, c'est délicat, tu y vas tous les matins... Donc parce que je n'avais pas envie d'être amère aussi, on se voyait moins. C'est clair ! »

Dans cette situation comme dans nombre d'autres, l'absence de règles autres que tacites oblige à se réfugier dans le non-dit et contribue à envenimer une situation qui se traduit par une lente dégradation des relations entre deux personnes amies.

Dans ce cas la situation la plus favorable d'hébergement est celle où l'hébergé bénéficie d'un espace personnel, pour une période définie et provisoire et pendant laquelle il peut trouver un moyen de rembourser le service rendu par de petits travaux au profit de ses hôtes. Toutes ces conditions auxquelles s'ajoute la médiation du tiers régulateur et prescripteur sont celles qui sont proposées dans l'hébergement intergénérationnel et marque ainsi toute la différence entre ce type d'hébergement médiatisé et régulé et l'hébergement spontané qui se met en place entre particuliers.

3.4 – BILAN DES EXPERIENCES D'HEBERGEMENT EN GALERE

La plupart des personnes rencontrées pensent que l'expérience de l'hébergement a été négative pour eux. Même Charlotte, la seule à avoir une expérience hébergeante avait espéré rendre service à un ami tout en rentrant dans ses frais et récupérer son appartement au moment où elle le souhaitait. Du fait des difficultés financières de son ami hébergé et de son état dépressif, elle a eu beaucoup de mal à obtenir de lui le remboursement du loyer et des factures de fluides, puis la récupération de son studio.

L'hébergé donne une autre version de son hébergement. Il estime avoir vécu cet hébergement comme très provisoire et aléatoire, le temps de son séjour n'ayant pas été fixé à l'avance mais suspendu à la décision de son amie de revenir dans ses murs, ce qui n'a pas manqué d'arriver au bout de six mois. Il ne mentionne aucune difficulté à acquitter les factures de gaz et d'électricité et précise qu'il payait un loyer diminué du montant de l'APL perçue par sa logeuse. Malgré ces échecs, Marco qui a été hébergé dans de meilleures conditions par la suite, formule une appréciation positive sur cette expérience de l'hébergement. Dans sa situation dépressive, l'hébergement lui a évité d'être seul. Il a pu ainsi se reconstruire après les épreuves, plus facilement qu'il n'aurait pu le faire s'il avait vécu tout seul. C'est, de tous les enquêtés en galère, un des seuls à avoir tiré un bénéfice affectif de l'hébergement. Pour les autres, c'est la pire situation possible, sauf peut-être de se retrouver à la rue ou, pour celles qui ont des enfants, de devoir les placer.

Fatiha a une attitude plus ambiguë à propos de son expérience. Elle ne se sent pas encore en capacité de vivre seule dans un appartement ; dans ces conditions, le fait de se faire héberger chez une amie lui permet de vivre une transition dans laquelle elle ne souhaite pas s'installer mais lui évite de retourner chez sa mère ou de se lancer trop tôt dans l'autonomie. Malgré les bonnes relations qu'elle a eues avec la personne qui l'a hébergée, elle dit qu'elle-même hésiterait à accueillir quelqu'un pendant aussi longtemps.

Dans d'autres cas, le fait d'avoir été hébergé n'empêche pas d'accepter l'idée d'héberger à son tour, même si la situation d'hébergée n'a jamais été ressentie positivement. Parfois, les hébergés font état d'expériences d'hébergeurs qu'ils ont acceptées mais en y mettant des limites. Laura qui s'est efforcée de recourir le moins possible à l'hébergement mentionne plusieurs occasions où elle a hébergé des proches et des amis mais précise qu'il ne s'agissait

jamais de familles entières. Si l'hébergement reste un acte de solidarité, il n'en reste pas moins la pire des solutions envisagée avant la rue.

Zineb, qui n'a connu ni la rue ni les chambres d'hôtel, considère que la pire situation serait de retourner vivre chez sa sœur où elle était en conflit avec son beau-frère qui ne supportait pas son fils. L'hébergement dans la famille lui paraît moins enviable que l'hébergement chez des amis en raison des non-dits, malgré, et sans doute à cause de l'intimité du lien.

Kouadio a quitté lui aussi l'amie qui l'hébergeait pour ne pas provoquer de conflits entre elle et ses enfants avec qui il ne s'entendait pas. Cela ne l'empêche pas d'être resté en très bons termes avec elle et de lui vouer de la gratitude pour l'aide qu'elle lui a apportée.

La rue, Marie l'a connue brièvement avec ses enfants et c'est pour éviter que les services sociaux ne les placent qu'elle est retournée chez une hébergeuse qui la traitait pourtant très mal. Cette expérience douloureuse l'a amenée à relativiser les inconvénients de l'hébergement. Avec le recul, elle considère qu'il existe une certaine solidarité de circonstance dans les relations entre elle, hébergée et son hébergeuse :

« Mais encore il y a des bons moments de partage : se poser, rigoler et voir des films ensemble, heureusement. Un partage qui a lieu du moment que les amies ouvrent la porte de chez elles ; elles m'ont permis de me pas me retrouver à la rue et elles n'étaient pas obligées. Elles ne sont pas si mauvaises que ça, je ne leur en veux pas. »

Elle témoigne d'une vie particulièrement marquée par les ruptures et les épreuves : arrivée en situation irrégulière et sans logis avec son père en Belgique, elle a eu des difficultés à obtenir une régularisation du regroupement familial, a vécu le décès de son père, l'expulsion de sa mère, le décès de son conjoint, la galère aux quatre coins de la France pour trouver un hébergement. Elle a appris à relativiser et se déclare prête à aider elle-même des gens en difficulté si elle était un jour en capacité de le faire. Elle constate pourtant que ses enfants ont été très éprouvés par les expériences d'hébergement. Maintenant qu'ils sont en foyer, ils se sentent paradoxalement davantage chez eux.

Plusieurs des hébergées en galère considèrent avoir tout de même bénéficié d'une forme de solidarité, même si c'était à travers des parcours très éprouvants. Si elles-mêmes déclarent qu'elles accepteraient d'héberger à leur tour, elles précisent qu'à partir des expériences qu'elles ont pu vivre, elles définiraient davantage les règles de la cohabitation.

La nécessité d'une sorte de contrat moral s'impose à l'expérience de trajectoires marquées par une précarité persistante qui laisse peu de possibilités pour établir des règles de cohabitation bien définies. Les enquêtées qui envisagent une nouvelle cohabitation se préparent à la vivre de façon plus régulée.

L'idée du partage équitable et bien négocié redonne de la noblesse et de l'intérêt aux situations d'hébergement que beaucoup ont vécu comme une relation d'exploitation qui était finalement la plus défavorable pour le plus faible et le plus responsable.

Valentine a connu un premier hébergement dans l'appartement de son père qui en profitait pour lui laisser à charge, non seulement loyer et fluides mais aussi ses deux frères dont l'un est handicapé. Elle a ensuite été hébergée chez une amie qui lui a souvent délégué la responsabilité de ses enfants et la nourriture à acheter pour la maisonnée. Pourtant, la solution qu'elle envisageait pour sortir de ces tourments revenait encore à une forme de cohabitation qui l'arrangeait financièrement et lui permettait de continuer à prendre en charge ses deux frères qui pouvaient être bénéficiaires d'allocations. Elle a d'abord voulu reprendre l'appartement de son père pour y vivre avec ses deux frères et sa fille. Le bailleur a refusé devant l'insuffisance de leurs ressources. Elle a ensuite obtenu une aide de la CAF pour son frère aîné qui ne travaille pas. Mais le fait qu'elle soit bénéficiaire d'un bail glissant lui interdit de mettre en place cette solution car l'appartement est loué au nom d'une association qui lui interdit d'héberger.

Cette recherche d'une formule de logement en cohabitation contraste avec ses propos sur sa lassitude à prendre les autres en charge et son désir d'indépendance et de liberté. Sous cet angle, son point de vue rejoint celui de la plupart des hébergés «en galère». Elle est aussi dans la même attitude paradoxale de toujours rechercher une solution impliquant une forme de cohabitation. Ce paradoxe s'explique par des raisons financières. La mise en commun des ressources permet de mieux s'en sortir car, les hébergés qui n'ont pas d'emploi peuvent être bénéficiaires d'allocations. Celles qui ont des enfants à charge sont aussi bénéficiaires de prestations familiales et cela peut intéresser les hébergeurs potentiels, comme l'a observé Marie.

Les personnes enquêtées sont tellement marquées par la précarité qu'elles imaginent toujours des solutions de partage, même si elles ont vécu des expériences d'hébergement où elles ont été maltraitées. En général, elles considèrent toujours l'hébergement comme un acte de solidarité et en veulent rarement aux hébergeurs qui ont abusé de leur vulnérabilité. Elles évoquent souvent avec un certain humour les situations vécues dans des appartements surpeuplés avec des hébergeurs bougons et pingres. Les seules situations qu'elles considèrent comme réellement tragiques sont les passages à la rue. Si elles appellent de leurs vœux l'obtention d'un logement autonome, elles donnent l'impression d'avoir peur de s'y retrouver seules, de ne pas pouvoir assumer tout ce que cela implique, en termes financiers mais aussi en termes d'organisation, de tâches ménagères et même en termes d'isolement affectif. A la lecture de leurs trajectoires, on s'aperçoit qu'elles ont si rarement connu cette situation dans leur existence qu'elles ne peuvent la considérer sans l'appréhension de l'inconnu.

QUATRIEME PARTIE : L'HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRE

4.1- DE QUOI PARLE-T-ON ?

La notion de communauté, dans une acception relativement large et floue est surtout utilisée à propos des populations immigrées. Toutefois, dans le domaine de l'habitat, cette notion fait référence à des expériences de logement partagé menées par des populations françaises de milieu social plutôt moyen voire aisé. Ces expériences visent à concrétiser des engagements idéologiques mettant l'accent sur le refus du conformisme et de l'individualisme avec une certaine exaltation de la solidarité et de la liberté. Elles peuvent être très formalisées et très réfléchies comme dans le cas des coopératives autogérées d'habitants que l'on a vu se développer après 1968 ou comme les projets plus récents d'habitat groupé inspirés par des préoccupations écologiques et sociales. Elles peuvent aussi avoir un caractère plus spontané et plus informel comme dans le cas des squats fréquentés essentiellement par des jeunes adeptes d'une certaine culture marginale.

Dans tous les cas, il y a bien sûr des pratiques d'hébergement, même si l'absence de statut d'occupation ou son aspect collectif rend parfois difficile la distinction entre hébergeurs et hébergés.

Dans le cas des populations immigrées, l'habitat groupé répond plus aux nécessités du moment qu'à un projet idéologique, même si la dimension culturelle peut s'affirmer à travers l'organisation spatiale qui se met en place dans les lieux occupés. De manière plus ou moins marquée selon les groupes concernés, on observe que l'hébergement exprime avant tout une forme d'aide envers un parent ou un compatriote en situation précaire, que ce soit sur le plan administratif, sur le plan économique ou sur le plan familial. Présentée dans certaines cultures comme une forme de don, il peut aussi impliquer un contre don qui fait parfois apparaître une pratique d'hospitalité comme une forme d'exploitation d'autrui.

Si l'hébergement semble très pratiqué par la plupart des populations immigrées, c'est parce qu'il répond à des nécessités inscrites dans la condition même de l'immigré, ou plus particulièrement à certains des moments de cette condition. L'arrivée dans un pays étranger implique toujours la recherche d'une aide auprès de ceux qui vous sont proches. Tout immigré, plus ou moins bien installé dans son pays d'accueil, s'attend inévitablement à devoir héberger un jour ou l'autre ceux de ses proches qui seraient tentés de vivre à leur tour

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

l'aventure de la migration. Les modes d'entrée en France pour les personnes arrivant dans le cadre du regroupement familial ou de la demande d'asile laissent parfois certains en situation irrégulière ou les mettent dans des situations précaires qui impliquent le recours à l'hébergement chez des tiers, ne serait-ce que pour avoir une adresse aux yeux de l'administration. Des personnes vivant en France depuis longtemps mais qui ont perdu leur droit au séjour, comme certains étudiants en échec ou en transition entre la fin de leur cursus et une demande d'autorisation de travail peuvent aussi recourir de façon temporaire à l'hébergement chez un tiers.

Mais l'hébergement communautaire concerne aussi des personnes qui n'ont pas de problèmes du point de vue du droit au séjour mais qui connaissent des difficultés financières ou familiales et sont amenées à solliciter un hébergement chez un compatriote pour éviter de se retrouver à la rue ou pour attendre une offre de relogement dans une structure dédiée à l'accueil des ménages en difficultés.

Y-a-t-il une spécificité immigrée dans cette pratique ? Souvent les hébergés sont logés chez une personne avec laquelle ils ont des liens de parenté plus ou moins étroits ou chez des gens avec qui ils entretiennent des relations amicales. En ce sens, leur situation ne diffère pas beaucoup de celle de nombreux nationaux. S'il y a une affirmation de la dimension solidaire de l'accueil chez certains hébergeurs, il y a aussi des acceptations plus ou moins contraintes qui génèrent rapidement des difficultés de cohabitation et poussent les hébergés à partir afin d'échapper à une ambiance conflictuelle qu'ils supportent mal. En fonction de leurs ressources et de leurs réseaux, ils iront chez un autre tiers chez lequel le même scénario se reproduira, les conduisant ainsi à entrer davantage dans une spirale de précarisation ou alors, ils parviendront à trouver un logement autonome avec l'aide ou non d'une structure spécialisée.

Il existe aussi des situations d'exploitation, parfois extrêmement abusives quand le rapport de force est très favorable à l'hébergeur qui fait face à une personne sans titre de séjour, sans ressources économiques et sans appui familial ou autre. Néanmoins, ce rapport de force et ses dérives potentielles se retrouvent dans des formes d'exploitation des hébergés qui mettent en présence des protagonistes de nationalité française ayant même parfois des liens familiaux.

Ce qui fait la dimension communautaire de l'hébergement, c'est ce qu'hébergés et hébergeurs peuvent avoir en commun et qui les incite à se rapprocher, sans pour autant que cela garantisse une harmonie des relations qu'ils parviendront à établir dans le cadre de leur cohabitation.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Contrairement à ce qui s'observe dans le cadre du logement intergénérationnel où hébergeurs et hébergés ont des profils dissemblables et des intérêts différents à la cohabitation, dans le cadre communautaire, les uns et les autres ont des profils très voisins et partagent un même type d'expérience et une condition sociale proche, voire identique. Ils ont aussi une « culture » commune au sens large, c'est-à-dire qu'ils partagent, ou croient partager des valeurs communes et des codes comportementaux semblables. Leur intérêt à la cohabitation apparaît souvent au départ comme relevant du même ordre : limiter les frais, exercer une entraide à charge de réciprocité, créer une ambiance de convivialité.

En ce sens, des étudiants français arrivant dans une ville universitaire dont ils ne sont pas originaires ont le même type d'intérêt à se rapprocher que des immigrés qui se trouvent au début d'un parcours d'insertion et disposent encore d'un capital social limité.

L'évolution de la cohabitation dépendra ensuite du type de rapport qui se construit entre les uns et les autres et de la manière dont s'institueront ou non des règles informelles. Cette évolution dépendra de l'éthique de ceux qui se trouvent en position dominante, souvent les hébergeurs et du degré de vulnérabilité de ceux qui sont en position de faiblesse, souvent les hébergés. Ces derniers peuvent n'avoir aucun recours possible si, par exemple, ils n'ont pas de connaissances dans le milieu d'accueil en dehors de ceux qui les hébergent et si leur situation administrative les empêche de rechercher la protection des pouvoirs publics. Dans d'autres cas, il peut y avoir la possibilité de recourir à une association affirmant des objectifs de solidarité avec les immigrés et qui pourra intervenir sans impliquer les pouvoirs publics.

L'exploitation peut s'exercer parfois entre des gens très proches, ayant des liens familiaux très intimes mais la plupart du temps, elle s'exerce entre des originaires du même pays ou de la même zone géographique n'ayant pas de liens très étroits sur un plan ethnique ou familial.

Avant tout la qualité des rapports de cohabitation repose sur l'éthique de ceux qui sont en position de force, la plupart du temps les hébergeurs mais aussi parfois les hébergés quand ceux-ci savent que, pour telle ou telle raison il est impossible à leurs hôtes de les expulser et qu'ils ont alors la possibilité d'inverser les rapports de force.

L'hébergement communautaire peut être parfois revendiqué comme l'expression d'une forme de solidarité que l'on considère comme relevant des valeurs auxquelles hébergeurs et hébergés se disent attachés. On peut y trouver une gratification sur le plan social et sur le plan affectif. Cela permet d'élargir son réseau de connaissances, de créer des obligations de

réciprocité dont on espère pouvoir bénéficier ultérieurement, de vivre dans une ambiance conviviale qui paraît toujours préférable à la solitude ressentie dans un logement individuel, de gérer la précarité de situations professionnelles instables impliquant des déménagements fréquents, des fluctuations de ressources etc..

Toutefois, les personnes rencontrées dans le cadre de nos enquêtes et qui ont vécu cette forme d'hébergement d'un côté ou de l'autre ou alternativement des deux à la fois, disent ne pas vouloir en faire un mode de vie permanent. Ceux qui l'avaient accepté au départ, sur une simple impulsion de solidarité disent que, si c'était à refaire, ils institueraient des règles de cohabitation limitant les abus possibles et préservant davantage l'intimité des uns et des autres.

Pour certains l'hébergement correspond à une pratique juvénile qui doit cesser avec la stabilisation et la mise en couple. C'est le cas des étudiants qui disent pourtant avoir apprécié cette formule mais qui s'en « fatiguent » au bout de quelques années.

Pour d'autres, cette pratique cesse avec l'acquisition du mode de vie dominant dans la société d'accueil. Ne plus accepter d'héberger systématiquement des compatriotes ou des parents est un signe d'acculturation, de détachement des valeurs de solidarité dont on se disait encore imprégnés à son arrivée en France.

La revendication de cette situation comme l'expression d'un mode de vie choisi n'apparaît pas dans les récits recueillis auprès des enquêtés pratiquant diverses formes d'hébergement que nous pouvons qualifier de communautaire.

L'hébergement est une pratique qui relève plus de réponses à des contraintes de caractère passager qu'à une revendication d'un mode de vie original ou à l'expression de valeurs culturelles pérennes. Ceux qui en bénéficient comme ceux qui l'offrent souhaitent que l'expérience soit limitée dans le temps. Même chez certains immigrés ayant hébergé de nombreux compatriotes par solidarité ou ayant été souvent les hôtes de parents ou alliés généreux, la vie dans un logement « *bien à soi* » apparaît comme la situation la plus souhaitable. Les conditions matérielles modestes que connaissent nombre d'immigrés obèrent les possibilités d'expériences qui parviendraient à concilier garantie d'intimité pour tous et pratiques d'accueil généreuses. A l'analyse de leurs récits d'expériences d'hébergement, il apparaît qu'ils y trouvent finalement plus d'inconvénients que d'avantages, surtout quand hébergeurs comme hébergés sont confrontés à des situations économiques difficiles.

Dans le cas des étudiants qui connaissent une situation moins difficile, les pratiques d'hébergement expriment à la fois une réponse à des besoins immédiats, une affirmation de solidarité et parfois aussi une stratégie d'élargissement du réseau social. Mais ils jugent que c'est une pratique qui doit s'arrêter avec la fin de la période étudiante, période qui peut d'ailleurs englober les premières années d'activité professionnelle, souvent marquées par la précarité et l'instabilité.

4.2- ENTRE COLOCATION ET HEBERGEMENT : LA TRAJECTOIRE RESIDENTIELLE DE QUELQUES ETUDIANTS

4.2.1 Les motivations

Les quatre étudiants rencontrés ont en commun d'être arrivés après leur baccalauréat dans une ville universitaire qu'ils ne connaissaient pas et où ils ne pouvaient pas compter sur l'accueil d'une famille parente ou amie. Boursiers et extérieurs à leur ville d'étude, ils pouvaient bénéficier d'une chambre en résidence universitaire ou obtenir un hébergement chez l'habitant par le biais des services du CROUS. Ils se sont pourtant dirigés très vite vers la colocation dans le parc privé en utilisant les moyens d'information locaux comme les journaux distribués toutes les semaines qui répertorient offres et demandes de logement ou les annonces affichées chez les commerçants. Ceux qui ont connu la vie en résidence universitaire ne l'ont pas appréciée.

Vanessa relate ainsi son bref passage dans une chambre en cité universitaire à Grenoble :

« Si je préfère la coloco, c'est pas pour des raisons de prix mais d'espace. Une chambre de 9m2, c'est vraiment pas beaucoup. A Condillac (la résidence universitaire fréquentée), c'était pas la joie ! Soit, on marche avec les gens de son étage, soit on s'enferme. Moi, j'avais pas envie de marcher avec eux. Dans la coloco, on choisit qui on veut fréquenter. »

Lucie a fait aussi l'expérience de la «cité-u» pendant un an et s'en est vite détachée.

« Après le bac, avec une copine du lycée d'Annonay, on a choisi Grenoble alors que les autres allaient plutôt à Lyon ou à Saint-Etienne. On y connaissait personne mais ça nous attirait. La première année, on s'est retrouvées toutes les deux dans la même résidence universitaire. C'était du privé. On payait 320€ pour une chambre. On s'est aperçu qu'on s'intégrait pas à la ville alors qu'on était

venues pour ça. C'est pas que c'était très loin du centre mais on avait tout sur place et pas envie de bouger. »

Le choix d'un appartement en ville se fait donc pour échapper au monde de la cité universitaire. Mais pour pouvoir assumer l'augmentation du coût, il faut être plusieurs, chercher des colocataires et accepter ensuite des hébergés.

Julie a connu une trajectoire résidentielle marquée par des changements de colocataires impliquant souvent des changements de logements.

« En 2002, après le lycée à Valence, je suis venue à Grenoble. J'ai pris une colocation avec ma sœur et le copain de celle-ci. Puis ma sœur est partie à Lyon. J'ai cherché une autre co-loc. J'ai trouvé Emilie qui était au lycée avec moi à Valence et qui était en socio avec moi à la fac. Sa coloc venait de partir et elle trouvait l'appart trop cher pour elle. On s'est mises ensemble. Après, elle est partie. J'ai cherché quelque-chose d'autre avec Vanessa que j'avais aussi connue au lycée à Valence. On a trouvé un grand appart et on a demandé à Guillaume de se mettre avec nous. C'était un copain du frère d'Emilie et on l'avait hébergé dans l'appart où on était avant...Finalement, chaque fois que j'ai changé d'appart, j'ai changé de colocataires. »

La stabilité du duo ou du trio de colocataires détermine la durée de résidence dans l'appartement, comme cela apparaît dans la trajectoire de Lucie.

« La deuxième année, avec Audrey, on a cherché un appart ensemble dans le quartier de la Capuche. On a trouvé un F3 pas trop cher. On a fait un bail collectif. Les parents nous ont beaucoup aidées. En fait, c'est eux qui payaient ! On est restées là quatre ans toutes les deux en hébergeant des gens de temps en temps. Après, elle est partie. Je suis restée avec mon copain et mon grand frère est venu pendant deux mois. Après je suis partie à Lyon pendant 7 mois. J'ai trouvé un studio où j'ai vécu toute seule. Ensuite j'ai eu un stage à faire dans le Vercors. Je suis retournée sur Grenoble. Là, je me suis fait héberger par Audrey mon ex-coloc mais ça s'est mal passé. Elle avait une seule pièce. On avait 23 ans, c'était plus comme avant ...Julie que je connaissais un peu m'a proposé de venir dans l'appart qu'elle partageait avec Vanessa et Guillaume. Je faisais des allers-retours en covoiturage tous les jours avec le Vercors. Puis la commune de Pont-en-Royans m'a prêté un appart pendant un mois et demi. »

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

On comprend, à partir de l'analyse de ces récits comment la colocation augmente les situations d'hébergement. Plus il y a de titulaires du bail dans un logement et plus les réseaux familiaux et amicaux s'élargissent. Il est difficile ensuite de refuser d'héberger les connaissances de l'un quand on l'a accepté pour les connaissances des autres. La mobilité qui s'impose dans certaines phases des études pour suivre une formation spécialisée dans une autre ville ou faire un stage dans un lieu éloigné de sa résidence habituelle crée de nouveaux besoins d'hébergement pour des périodes trop courtes pour qu'il soit possible de chercher un logement autonome. L'hébergement entre ex-colocataires prend alors tout son sens d'échanges de services. Qui sont les hébergés et comment les colocataires gèrent-ils leur présence ?

4.2.2 Les pratiques d'hébergement

Les personnes hébergées en priorité sont les intimes des colocataires : « petits amis », frères et sœurs, etc. Mais à partir de là le spectre s'élargit aux connaissances et amis présentés par ces premiers hébergés. S'y ajoutent des personnes de rencontre que l'on connaît parfois à peine et que l'on hébergera par solidarité. Julie résume bien comment dans le grand appartement où elle a vécu avec ses deux autres colocataires, sont venus s'ajouter un nombre important d'hébergés :

« Dans tous les colocs, il y avait deux ou trois colocataires avec des hébergés de passage en grand nombre. Dans la deuxième coloc, on a hébergé les compagnons de chacune. On a hébergé des amis, des amis d'amis. On a hébergé même une fille qu'on ne connaissait pas et que Vanessa avait connue en cours parce qu'elle se trouvait à la rue. On a été jusqu'à neuf personnes pendant deux mois. Après ça a été 5 ou 6 jusqu'à la fin de l'année. »

Les compagnons ou les compagnes ont un statut d'hébergés alors qu'il serait plus logique qu'ils entrent dans la colocation. En fait, cette formule permet de maintenir une relation intime sans trop s'engager. Elle répond bien aux souhaits juvéniles de vivre une sexualité avec le même partenaire tout en conservant une autonomie qui permet de « voir venir ». Ce n'est que quand les couples se stabilisent et quand les compagnons hébergés deviennent des colocataires que les pratiques d'hébergement commencent à se réduire et à se réguler pour ne pas menacer l'intimité qui commence à s'établir.

Lucie explique bien l'avantage qu'elle a trouvé à maintenir ainsi la distance avec son copain ;

« On a hébergé mon copain de l'époque parce qu'il était à la rue. Mais je ne voulais pas lui demander de participer au loyer. Comme ça je restais plus autonome. Finalement, on s'est séparés, ç'aurait été emmerdant si on avait du rester ensemble rien que pour le loyer. »

Vanessa qui a fini par former un couple stable avec une autre fille considère que la vie en colocation avec des hébergés de passage ne correspond plus à sa situation.

« Les colocs et les hébergés que je choisis, c'est pas forcément ceux que ma copine aurait choisi, ça peut créer des conflits. »

Après avoir été tentées de se remettre en colocation avec un autre couple, les deux filles ont préféré louer un petit appartement pour elles seules. S'il leur arrive encore d'héberger, c'est uniquement des personnes envers qui elles sont redevables et pour de courtes périodes.

Les autres hébergés sont souvent des étudiants rencontrés en début d'année universitaire et qui n'ont pas encore de solutions de logement. Leur accueil relève souvent d'un simple réflexe de solidarité et n'inclut aucun calcul de réciprocité obligée ni ne pose de règles explicites de cohabitation. Pensés au départ comme des dépannages momentanés, ces hébergements peuvent quelquefois se prolonger et peser sur le budget de la colocation, comme le relate Julie.

« C'était spontané. On était dans l'idée que chacun allait participer. En fait, on s'est rendu compte que si on ne demandait pas aux gens de participer, ils ne participaient pas. Tous les trois, on a payé pour tout le monde. Moi, je venais de faire une saison de boulot pour pouvoir vivre le reste de l'année mais en décembre je n'avais déjà plus rien. »

Cette spontanéité reflète une certaine improvisation qui est aussi la cause de perte de ressources potentielles. Les trois colocataires n'avaient pas pensé à établir un bail collectif avec le propriétaire et ils ont perdu le bénéfice des A.P.L. N'ayant pas non plus de règles de partage en ce qui concernait la nourriture et les fluides, ils se sont aperçus après coup qu'ils avaient aussi payé pour les autres.

« On a été un peu bêtes. On les a accueillis comme s'ils étaient de passage. On allait faire les courses, la cuisine... Pas de contrôle des fluides. A la fin, on a eu du ressentiment par rapport à certaines personnes qui n'avaient pas eu conscience d'être une charge pour nous. J'ai eu la sensation qu'on s'en est rendu compte quand les gens sont partis. »

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

En même temps, l'expérience permet de tester les hébergés en vue d'en faire de potentiels colocataires. C'est ce qui s'est passé avec Guillaume que Julie et Vanessa ont choisis comme troisième colocataire dans le grand appartement. Elles l'avaient hébergé auparavant et s'étaient aperçu qu'il était plus honnête que les autres.

« En partant, il nous avait donné 150 €. C'était le plus sympa. C'est pour ça qu'on lui a demandé de se mettre avec nous ensuite. »

Avec autant de monde, la gestion de l'espace et du temps quotidien était compliquée. Chaque colocataire avait sa chambre et les hébergés dormaient dans le salon quand les copains et copines des colocataires étaient là. Le reste du temps, ils se répartissaient dans les chambres des colocataires. Les horaires influençaient aussi sur la répartition des dormeurs dans l'appartement. Ceux qui rentraient tard dormaient dans le salon. Les colocataires faisaient la cuisine pour tout le monde. Les hébergés y participaient de façon plus ou moins fréquente en fonction de leurs aptitudes. La gestion de l'usage de la salle d'eau était organisée en fonction de l'emploi du temps des uns et des autres. Ceux qui avaient moins de cours que les autres passaient les derniers. Les repas étaient pris en commun, ce qui n'allait pas toujours de soi.

« C'était compliqué. Il y avait une fille qui était végétarienne. Un tel voulait manger ça quand un autre voulait manger autre chose. »

Des conflits sont apparus avec certains hébergés au comportement abusif.

« Christophe n'avait d'attaches nulle part. Il devait rester peu de temps et il est resté presque toute l'année. Il disait toujours qu'il allait partir et il ne partait pas. Il ne foutait rien. Il était présent quand nous on n'était pas là. J'avais l'impression qu'il se sentait plus chez lui que nous les colocataires. Il a évolué un peu car on a eu des discussions. »

Pour autant, ces conflits de cohabitation n'ont jamais débouché sur des mises à la porte brutales. Lucie constate que dans sa trajectoire d'hébergée, elle ne s'est jamais sentie en danger de se retrouver à la rue.

« Avec Julie, on s'est engueulées. Un fois, je suis partie pour aller dormir dans ma voiture avec mon chien. Finalement elle m'en a empêché. Il y a des moments où je me suis posé la question de savoir où aller mais je ne me suis jamais retrouvée dehors. »

Le chien qui l'accompagne toujours a été parfois une source de conflit dans les logements qu'elle a partagés. Un de ses colocataires qui était allergique aux poils de chien a interrompu la cohabitation avec elle. Mais, dans l'ensemble, le chien est plutôt un argument positif. Certains hébergeurs qui le connaissent déjà sont ravis de le voir revenir avec sa maîtresse. Finalement, il fait partie du réseau où il joue un rôle de mascotte.

L'expérience de la colocation assortie de périodes d'hébergement aboutit finalement à la constitution d'un réseau d'entraide qui offre des possibilités de mobilité entre les études, les stages, les contrats de travail à durée déterminée. Lucie qui avait été hébergée dans l'appartement de Julie à Grenoble, le temps de débiter son stage dans le Vercors lui a rendu la pareille quand elle a pu disposer d'un studio prêté par la municipalité qui l'employait. Julie, travaillant comme serveuse dans un hôtel voisin, a pu ainsi être logée gratuitement. Ces pratiques sont une réponse assez efficace à la précarité et l'instabilité que connaissent beaucoup d'étudiants qui tentent d'entrer dans la vie active.

4.2.3 Portée et limite de l'expérience

La constitution d'un réseau par l'expérience de la cohabitation à travers les multiples situations de colocation et d'hébergement et un des facteurs les plus positifs retenus par les enquêtés à l'issue de leur trajectoire. Ce sont des formules qui permettent de se faire plus d'amis que l'habitat individuel. En plus, on y vit dans une ambiance plus sympathique que quand on est seul chez soi.

Après s'être longuement étendu sur les inconvénients de la vie à neuf dans leur grand F4, Julie et Vanessa tirent tout de même une conclusion positive.

« C'était quand même convivial et chaleureux. C'était drôle ! Ceux qui, au départ n'étaient pas des amis le sont devenus. Il y en a peu qu'on a perdu de vue. On est devenues amies avec des gens qu'au départ on ne connaissait pas. »

Lucie, quant à elle insiste aussi sur la convivialité et ses effets positifs sur le moral. Elle évoque toutefois des conditions pour que l'expérience soit bien réussie ;

« L'intérêt, c'est la chaleur humaine qu'on trouve le soir chez soi. Il faut partager les mêmes valeurs, le même mode de vie, la même éducation...ça met une dynamique d'habiter avec des gens, ça évite de se replier sur soi. Mais c'est fatigant. »

Elle dit garder un meilleur souvenir de ses expériences de vie communautaire que des épisodes où elle a vécu seule dans son logement. Il est vrai que c'était dans des villes où elle ne connaissait personne. Pour elle, la pire situation ce n'est pas de vivre de façon précaire d'un hébergement ou d'une colocation à l'autre mais de se retrouver chez ses parents.

« Le retour chez les parents, c'est un échec pour moi... Il faut se réadapter aux règles de la vie familiale, manger à heure fixe, prévenir quand on veut faire quelque-chose... Pourtant, j'ai des parents adorables ! »

Après coup, certains se disent que l'expérience aurait sans doute été plus profitable s'ils avaient mis davantage de règles pour éviter les abus de la part des hébergés.

Ainsi Guillaume qui a abandonné la colocation à trois pour vivre avec sa compagne dit regretter de ne pas avoir formalisé les relations entre colocataires et hébergés.

« Pour moi, ce qui m'a poussé à vivre ailleurs qu'en coloc, c'est de ne plus avoir à supporter la contrainte de voir les autres. Quand on vit en couple, on a besoin d'une certaine intimité. C'est plus facile de partager à deux qu'à plusieurs. Si c'était à refaire, je le referais. Mais je poserais dès le départ mes conditions. »

Pour beaucoup, la stabilisation en couple sonne le glas de l'expérience des colocations et des hébergements en série. Cette pratique apparaît comme très liée à phase juvénile de l'existence.

« Tout le monde a arrêté ces conneries. C'est un moment de la vie. » (Vanessa)

Pour Julie la sortie de cette période est avant tout liée à l'amélioration de sa situation financière.

« Le fait de travailler m'a donné plus de pouvoir d'achat. Je peux envisager de payer un loyer toute seule. Sinon, j'aurais cherché une autre coloc. »

Lucie qui vit de contrats précaires qui l'obligent à se déplacer souvent vient de prendre une nouvelle colocation avec deux de ses frères et, même si elle reste critique vis-à-vis de la formule, elle est prête à y recourir encore si nécessaire.

« Je ne me sens pas anormale parce que je vis en colocation et que je me fais héberger de temps en temps. Je n'ai pas de jalousie par rapport à ceux de mon âge qui ont déjà leur maison. Aller à droite et à gauche, c'est fatigant mais c'est enrichissant. Ce qui compte, c'est de se sentir chez soi une fois qu'on a fermé la porte. »

Même si l'hébergement communautaire n'est pas revendiqué comme un mode vie correspondant à des choix idéologiques et même s'il est associé à une période bien précise de la vie, il apparaît tout de même comme générateur de satisfactions. Il n'est pas choisi par défaut puisqu'on a affaire ici à une population qui ne vit pas dans la précarité la plus totale et qui dispose d'un capital social assez large pour solutionner autrement son besoin de logement. L'association entre colocation et hébergement s'avère finalement bien adaptée à la condition étudiante et elle permet de renforcer son réseau relationnel, ce qui se révèle être une ressource précieuse quand l'entrée dans la vie active se fait à travers des contrats précaires et une mobilité géographique imposée. Le caractère spontané et informel des modes de cohabitation décrits ici offre l'avantage d'une grande souplesse.

En même temps, il s'avère pénalisant pour ceux qui supportent l'essentiel des efforts matériels et gênant pour ceux qui ont plus d'exigence d'intimité. Cela condamne la formule à un temps de vie assez réduit. Peut-on souhaiter de formaliser davantage les règles de partage dans ce type de cohabitation juvénile ? Ce serait lui ôter le caractère spontané et créateur qu'il peut avoir et réduire la richesse que l'on peut tirer de l'expérience avec ses avantages et ses inconvénients.

4.3- L'HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU IMMIGRE

Les entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche offrent une vision assez contrastée des pratiques d'hébergement communautaire au sein de certaines populations immigrées. Nous nous appuyons ici sur des informations recueillies auprès de personnes dont certaines ont été tour à tour hébergeuses et hébergées, d'autres uniquement hébergées et quelques unes seulement hébergeuses. Les personnes interrogées sont originaires d'Afrique du nord, d'Afrique de l'ouest et d'Afrique centrale. Nous n'avons pas pu rencontrer des gens appartenant à des communautés chez lesquelles l'hébergement se pratique de manière assez systématique, que ce soit pour contourner des difficultés d'accès au logement individuel, comme chez les Comoriens ou pour maintenir les employés sous le contrôle de leurs employeurs comme chez les Chinois. Nous avons toutefois à partir d'une dizaine d'entretiens des situations très différentes. Cela va d'un hébergement exprimant une solidarité communautaire lié à un engagement personnel fort auprès de ses compatriotes à des situations d'exploitation particulièrement abusive des hébergés par les hébergeurs. Entre les deux on

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

trouve divers cas de figures allant de l'échange de services à charge de réciprocité à des situations d'hébergement contraint qui comportent leurs lots d'insatisfactions et de conflits et se révèlent souvent très dommageables pour les hébergés et leurs proches.

Dans l'ensemble, il y a un fonds commun de précarité qui exacerbe parfois les tensions. Ceux qui hébergent ne sont souvent guère mieux lotis que ceux qui sont hébergés. Les logements occupés sont de petite surface et déjà bien peuplés quand il faut recevoir des compatriotes pour leur éviter de se retrouver à la rue. Les ressources des hébergeurs sont modestes et celles des hébergés encore plus, ce qui limite sérieusement leur contribution. Les plus fragiles des hébergés, ceux qui sont en situation irrégulière ou les femmes seules avec enfants, vivent des situations particulièrement éprouvantes. Certains hébergeurs abusent manifestement de la position de force qu'ils occupent par rapport à leurs hôtes. La plupart du temps, la communauté à laquelle appartiennent les uns et les autres n'est pas à même d'exercer une régulation pour éviter les pratiques abusives. Elle est seulement une caisse de résonance pour ce que les gens appellent les « embrouilles », les propos désobligeants touchant les uns ou les autres et qui ne font qu'amplifier les conflits et se retourner en fin de compte contre les plus faibles.

Certains hébergés peuvent être considérés comme « en galère ». La communauté à laquelle ils appartiennent ne représente pas un recours efficace. Sous cet angle ils ne sont pas plus avantagés que les gens très isolés qui sont dépourvus de capital social.

4.3.1 L'expression d'une solidarité communautaire

On trouve tout de même une solidarité bien organisée dans des communautés qui ont vécu des épreuves difficiles. C'est le cas des groupes qui se sont constitués à partir de la demande d'asile et qui ressentent plus que d'autres la nécessité de l'entraide. Ces groupes comportent souvent des leaders reconnus qui donnent l'exemple d'une pratique d'hébergement fondée sur la seule solidarité envers des compatriotes qui ont partagé les mêmes épreuves, que ce soit dans le pays d'origine ou dans le cadre de leur exil.

Victor, 57 ans et père de cinq enfants toujours à son domicile a joué un rôle crucial dans l'accueil de ses compatriotes venus d'Angola pour demander l'asile politique. Installé dans la région lyonnaise depuis le début des années 1980, il s'est beaucoup impliqué dans la vie associative, fondant et présidant pendant plusieurs années une association des Angolais de Lyon et présidant aussi pendant longtemps un centre social dans sa commune de résidence.

Travailleur social employé en CDI, il s'est montré aussi actif au niveau de l'accueil des demandeurs d'asile dans la région.

Il dit avoir lui-même bénéficié de l'hébergement chez ses compatriotes quand il est arrivé en France. Arrivé d'abord à Paris, il a vite gagné la région lyonnaise pour se rapprocher d'une communauté au sein de laquelle il avait des relations.

Dès qu'il a pu avoir un logement autonome, il a hébergé des compatriotes en difficultés. Cela s'est poursuivi sans discontinuer pendant plus de dix ans, le nombre d'hébergés allant en augmentant au fur et à mesure qu'il occupait des appartements plus grands. Le fait de se mettre en couple et de fonder une famille n'a pas ralenti son activité d'accueil.

« Au départ dans mon F1 très petit, j'avais hébergé une personne seule puis une famille expulsée en fait d'un T3. Elle devait partir et trouver une solution, ils étaient trois, les parents et une fille mineure de 14 ans, les parents sont partis au bout de 2 mois et on a gardé la fille deux mois de plus. Au tout début dans mon premier appart, j'étais seul et on habitait en colocation, avec un ami. Ensuite quand j'ai hébergé la famille, j'étais déjà en couple. Puis j'ai accueilli 4 à 5 hommes seuls, des gens du même village, du village de ma femme en fait. Les hommes seuls ne restaient pas trop longtemps car ils trouvaient des solutions de relogement par les CADA¹². Le plus longtemps qu'on est resté c'est 6 mois, sinon c'était 2-3 mois, le temps de faire un dossier de demande et être hébergé. Et puis une femme seule et son fils, tout petit, Junior, il devait avoir 3 ans. Elle est partie à Londres rejoindre son mari, le temps de trouver le moyen de partir à Londres. Elle est restée entre 8 mois et une année. »

La solidarité envers les compatriotes ne s'exerçait pas seulement par l'hébergement. Victor prenait des risques pour favoriser l'accès au logement de personnes en situation irrégulière en louant des appartements à son nom dans lesquels ces personnes pouvaient s'installer.

« A l'époque certaines choses étaient encore possibles ! ... Ils étaient clandestins, pas forcément de visa ... des faux papiers... L'âge aussi joue car on prend plus de risques... Mais à 57 ans ! Et il y a d'autres formes de solidarité qui jouent aussi, comme par exemple trouver un appartement à notre nom pour d'autres. On a hébergé un couple... Ils sont partis dans un appart à mon nom dans le privé. »

¹² Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile.

Toutefois, depuis quelques années, Victor a suspendu ses activités d'hébergement. Il met surtout cela sur l'inconfort et le manque d'intimité générés par cette pratique d'accueil, choses auxquelles ses enfants en particulier seraient très sensibles. Le partage de l'espace avec des hébergés aussi nombreux pose en effet problèmes.

4.3.2 Occupation de l'espace et relations internes

Tout attaché qu'il ait pu être à sa culture et aux obligations de solidarité qu'elle comporte, Victor n'en a pas moins souffert des conséquences de la sur-occupation de son appartement et des conflits d'usage des objets de la vie quotidienne.

« Une fois il y a eu deux ou trois couples en même temps et dans ces cas là on dort partout. J'étais obligé de demander pour pouvoir utiliser le fer à repasser car toute la journée c'était le repassage... »

La question des horaires et du bruit s'est posée aussi.

« Les autres conflits, c'était les jeunes qui discutaient très tard le soir alors que moi je travaillais à 6h du matin. Et alors ça continuait... et ils jouaient aux cartes. »

La place des enfants dans la maison est aussi source de problèmes.

« Tant que les enfants sont petits, on essaie de les mettre soit avec nous soit en partage dans les chambres avec les autres, familles ou célibataires. Mais à un moment donné, le territoire se pose et dans notre communauté, les parents sortent peu avec les enfants, dans les jardins publics par exemple, donc à être trop longtemps enfermés ça crée des tensions. »

Les tensions peuvent aussi exister du fait d'un comportement asocial de la part de certaines personnes et aussi pour des raisons d'opinions contradictoires. Victor avoue qu'il a mis à la porte une de ses belles-sœurs qui avait adhéré à une église évangélique et avait entrepris de purger la maison de la présence de signes maléfiques, créant ainsi une ambiance d'irrationalité insupportable pour lui.

« Dans la communauté il y a une montée de la religion comme partout en Afrique et ils commençaient à parler de sorcellerie et moi, bien que croyant puis athée puis re-croyant réaliste avec parfois des doutes », de manière très personnelle, j'ai toujours rejeté la sorcellerie mais on est peu nombreux à penser comme ça.

Et ceux qui y croient de manière un peu fanatique et sans tolérance avec les divergences d'opinion diabolisent les personnes qui disent que cela n'existe pas. Ma belle sœur a dit : « parmi vos enfants, l'un est sorcier et il faut faire appel au désenvoutement ». Et en mon absence, on a fait des rites : jeter ma TV ou encore mes habits ! Car soi disant ils étaient ensorcelés et ils qu'ils pouvaient devenir très dangereux ... C'était au point de mettre des choses dans la nourriture pour apaiser le mal ... Donc la seule personne que j'ai jetée, c'est ma belle-sœur. »

En dehors de sa lutte contre le supposé ensorcellement de l'appartement, la belle-sœur usait et abusait du téléphone et énervait son hôte en psalmodiant toute la journée prières et cantiques. Les nuisances ne se limitaient pas à l'appartement mais touchaient aussi le voisinage.

« Les voisins se plaignent à cause de tous ceux qui montent dans l'appart et se plaignent aux régies. On dit toujours qu'il faut se calmer et on essaie de respecter les voisins, on le dit aux gens chez nous. Mais c'est une source de conflit car ceux qui sont hébergés, ils ne peuvent pas comprendre. Ils arrivent et n'ont pas l'habitude... Un voisin va dire de se calmer à une personne qui vient d'arriver dans la joie de retrouver des gens qu'il connaissait : ils vont trouver ça très rigide ! Pas sympa ! »

L'hospitalité à l'africaine semble sans limites. Il n'est pas question de fixer une durée pour l'hébergement.

« Le sens de la solidarité veut qu'on ne détermine pas la durée de l'hébergement, sinon ça le détériore. Cela donne un aspect administratif et puis mécanique de l'acte et non humain et social. »

Il n'est pas question non plus d'exiger une quelconque contribution financière, même de la part de gens qui ont des revenus. Cela peut se faire mais il n'est pas question d'en parler. On ne demande même pas que les hébergés fassent le ménage. Ils auraient même tendance à attendre de leurs hôtes qu'ils emmènent leurs enfants à l'école.

Toutes ces contraintes culturelles ont fini par exaspérer Victor et l'inciter à refuser d'héberger de nouveaux compatriotes. Depuis trois ans il n'a plus accueilli personne.

« Au bout d'un moment l'intimité n'existe plus : les gens viennent et ouvrent ton frigo. Moi j'ai la culture occidentale aussi, la solidarité oui mais des limites aussi ! »

Plus que sur les attitudes abusives de ses hôtes, il met sa lassitude d'héberger sur le compte de son « occidentalisation » progressive.

« Et plus on reste en France, moins on joue à l'hébergeant. Les enfants grandissent, ils ont besoin de leur place et la mentalité évolue quand même, on apprécie l'intimité quand même, l'organisation du pays d'accueil, la manière de vivre qui finalement est très épanouissante. »

4.3.3 Bilan de l'expérience

Malgré les inconvénients qu'il a dû subir du fait de la succession des hébergés dans son appartement et malgré le comportement indélicat de certains qui ont profité que l'appartement qu'ils occupaient était à son nom pour lui laisser les charges et les taxes à payer à leur place, Victor fait un bilan positif de ces années d'entraide communautaire. Il ressent d'abord un sentiment d'utilité sociale et une forme de reconnaissance de la part de sa communauté.

« Récemment un Angolais m'a dit : « si on est là c'est parce que toi tu es venu ». Je me suis alors rendu compte de tout ça... »

Il a le sentiment d'avoir contribué à maintenir le réseau communautaire de ses compatriotes.

« L'argent, pour tout le monde, c'est nécessaire dans la société moderne, enfin sauf pour les Papous ! Mais il y a une place assez importante qui est accordée au lien et à la relation et il faut tout faire pour préserver la relation et on ne peut s'imaginer sans réseau et c'est ce qui fait le plaisir de ces hébergements, tomber dans ce réseau et retrouver le cocon familial et pas rester entre 4 murs ! »

Il a trouvé aussi un intérêt personnel à participer à ce réseau et à l'enrichir. Il a hébergé un couple qui avait une position avantageuse en Angola et qui a créé une société de gardiennage dans la région. Ils ont fait appel à lui pour monter leur entreprise et par leur intermédiaire, il a rencontré d'autres personnes du monde de l'entreprise.

Enfin, même si l'hébergement a résulté au départ d'une contrainte qu'il ne pouvait pas refuser, cela lui a permis de maintenir un lien avec sa culture.

« Est-ce que l'on a le choix ? Non pas tellement. Au début, c'est un choix car on était seuls et ça faisait de la compagnie mais après on subit. Après les gens débarquaient. Déjà c'est pas facile de voyager quand du jour au lendemain on dit j'arrive et quand une personne a traversé toutes ces étapes non... pas possible de refuser. Ça m'a beaucoup apporté car ça a continué à faire vivre le bain affectif

dans lequel j'ai grandi et sans ça j'allais très fortement m'occidentaliser et j'ai besoin d'un équilibre de ces cultures et c'est l'hébergement qui m'a permis ça. »

Mais les aspects négatifs de l'expérience ne sont pas oubliés pour autant. Victor constate que ce sont surtout les enfants qui en ont souffert.

« La surpopulation fait des dégâts, je pense que cela a joué sur la scolarité des enfants qui ont aujourd'hui de 9 à 26 ans. Je vois bien la différence entre l'ainé et la dernière née, l'ainé a jamais eu son intimité, sa chambre etc mais ça s'est répercuté sur son comportement un peu, sur sa scolarité beaucoup. Quand on est nombreux, les enfants se couchent tard, sans compter les visites à l'extérieur. »

Il extrapole la cause du manque d'intimité sur les résultats scolaires de ses enfants mais aussi sur les enfants de sa communauté.

« La dernière, elle a profité plus de son intimité... par rapport au scolaire je pense que cela joue énormément et je l'ai beaucoup vu auprès de familles africaines. J'ai vu aussi des familles françaises. Je dis pas que les deuxièmes n'ont pas de difficultés scolaires mais sur le plan matériel, je pense que je ferai autrement aujourd'hui, beaucoup d'enfants de notre communauté n'ont pas franchi le bac. »

Il pense que ses enfants ne poursuivront pas cette pratique de solidarité et n'hébergeront personne. Il trouve qu'ils sont intolérants par rapport à la présence des hébergés mais reconnaît qu'ils en ont parfois souffert dans le passé. Quant à lui, s'il devait à nouveau héberger des compatriotes, il y mettrait des règles comme le font certains de ses amis qui vivent en couple mixte et qui négocient des adaptations entre le respect des valeurs africaines et les exigences de la vie en France.

« Je le referai une fois que les enfants seront partis mais cadré cette fois : je vais limiter dans le temps, moi en tout cas et fixer les règles du jeu. Pas le premier jour mais progressivement, par exemple je leur dirai: il faut éteindre car l'électricité on la paye. »

L'analyse de ce cas montre l'évolution inéluctable des pratiques d'hébergement au fil de l'expérience et entre les générations. Dans la plupart des sociétés africaines, héberger quelqu'un est un honneur et rien ne doit lui être demandé en échange. La seule contrepartie est d'accepter à son tour d'héberger son hôte dans des conditions aussi avantageuses. L'immigration fausse cette règle dans la mesure où certains se trouvent placés dans une

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

position de pionniers et se voient attribuer par la force des choses une obligation d'héberger ceux qui arrivent après eux, sans espérer de contrepartie autre que symbolique. L'hébergement apparaît alors comme plus générateur d'inconvénients que d'avantages pour celui qui accueille. Les valeurs qu'il exprime ne sont plus comprises des nouvelles générations. Le seul moyen de maintenir cette pratique est de la formaliser, d'instituer un règlement d'usage de l'espace et du partage des coûts. Mais est-on alors encore dans un fonctionnement africain ?

4.4- L'HERGEMENT COMME ECHANGE DE SERVICE A TITRE DE DEPANNAGE

Le cas traité ci-dessus concerne une personne pour laquelle l'hospitalité reste une valeur culturelle centrale qui impose d'accepter un hébergement inconditionnel. Dans les cas présentés ci-après, l'hébergement est toujours affirmé comme correspondant à une valeur culturelle mais il est toutefois pratiqué de façon très occasionnelle et régulée. La situation que connaissent les trois enquêtés concernés n'est pas de caractère particulièrement précaire même si certains ont connu au cours de leur trajectoire des phases difficiles. Ils ont toujours pu garder une certaine maîtrise sur leur devenir et n'ont eu recours à l'hébergement que de façon relativement ponctuelle, à titre d'un dépannage. S'ils ont déjà pratiqué eux-mêmes l'hébergement de compatriotes, cela a toujours été de façon relativement régulée. L'analyse de leurs attitudes par rapport à l'hébergement dévoile la construction d'une pratique intermédiaire entre l'hospitalité inconditionnelle, telle qu'elle existe dans leur culture et l'échange de services dans un cadre régulé. S'affirmant comme encore attachés aux valeurs de leurs cultures, ils n'en sont pas moins dans une logique qui intègre de plus en plus les contraintes pratiques de la vie en France et n'entendent pas que leur hospitalité soit un frein à leurs ambitions de réussite personnelle ou familiale. Ces personnes font aussi le constat que l'hébergement en France ne peut fonctionner comme dans leurs pays d'origine et que, si là-bas, cela présente des avantages, ici, il y a plus d'inconvénients à en attendre.

4.4.1 Les motivations à l'hébergement

Henriette, 38 ans, aide soignante et seule avec deux enfants a dû quitter le Cameroun après le décès de son mari. Elle est allée à Grenoble chez un ami français de son mari qu'elle avait souvent reçu en Afrique. Elle n'y est restée que quinze jours et en garde un mauvais souvenir,

s'étant senti très mal reçue par cette personne à qui elle avait pourtant rendu de nombreux services quand il venait au Cameroun pour affaires.

« J'ai été très mal accueillie, ça m'a beaucoup choqué. C'est surtout la femme de ce monsieur qui faisait pression sur lui pour qu'il me fasse partir. Me foutre à la porte avec deux enfants de 6 et 8 ans à l'époque, alors que je lui avais rendu service au Cameroun, j'ai trouvé ça criminel ! Depuis, je ne les ai jamais recontactés. Au Cameroun, j'hébergeais toujours beaucoup de monde. En Afrique, on est hospitalier. »

En fait, l'hôte peu reconnaissant l'a mise en contact avec le Comité d'Entraide des Français Rapatriés car son défunt mari avait acquis la nationalité française. Par le biais de cet organisme, elle a pu bénéficier rapidement d'une prise en charge puis d'un logement autonome où elle est restée un an. Par la suite, elle a pu reprendre une formation et trouver un emploi. Elle était locataire d'un F4 au moment de l'enquête. Malgré l'accueil peu amène qu'elle a reçu en France, elle n'a jamais été dans une véritable précarité.

Ce n'est pas le cas de Raki, 45 ans, cuisinière et mère de deux enfants aujourd'hui adultes et autonomes.

Elle aussi est venue en France à la suite du décès de son mari. Elle tenait avec lui un restaurant en Casamance. La région connaissant alors des troubles, elle a préféré partir pour échapper à l'insécurité. Une personne qu'elle avait connue au Sénégal lui a proposé de s'associer pour ouvrir un restaurant à Paris. Elle est partie avec un passeport et un visa de trois mois en laissant ses enfants chez sa mère à Dakar. L'affaire s'est révélée impossible à concrétiser et elle s'est retrouvée en France sans titre de séjour au bout de trois mois. Elle a dû vivre de petits boulots au noir. Elle a d'abord été hébergée un mois chez une compatriote, puis, pendant deux ans, elle a vécu dans un studio avec deux autres personnes, un homme et sa sœur aussi originaires de Casamance. Puis elle a vécu deux autres années seule dans un appartement en banlieue sud. Une propriétaire était connue dans les réseaux d'immigrés pour louer des appartements à des gens qui étaient sans papiers.

« Il fallait payer 4 ou 5 mois de caution. J'ai eu un appart pour moi. C'était confortable, dans un quartier calme. J'avais un contrat de location. La propriétaire savait que j'étais sans papiers. Elle ne travaillait qu'avec les sans-papiers car elle savait qu'ils payaient toujours. Elle s'est bien enrichie avec les sans papiers ! »

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Entre temps, elle avait retrouvé un homme qu'elle avait connu au Sénégal, un touriste français qui était souvent venu dans son restaurant. Ils se sont fréquentés et ils se sont installés ensemble puis mariés dans la petite ville d'Alsace où habitait cet homme. Cela a permis à Raki de retourner au Sénégal et de ramener ses enfants qu'elle n'avait pas vus depuis plusieurs années. Elle avait désormais une situation légale.

Cela lui a permis de devenir hébergeuse à son tour, accueillant une nièce qui faisait des études en alternance. Quand elle a divorcé de ce deuxième mari, elle a pu s'installer à Strasbourg avec ses deux enfants dans un F3, continuant à héberger sa nièce. Elle s'est retrouvée à nouveau en situation d'hébergée quand elle a quitté Strasbourg pour Grenoble, pour y suivre une formation dans la restauration.

« J'avais une grande sœur qui était à Grenoble et qui se sentait un peu seule... C'est là que j'ai vraiment su ce que c'était que d'habiter chez quelqu'un, ça ne m'a pas plus du tout ! Avec ma sœur, ça allait mais son mari, français, n'aimait pas avoir du monde chez lui. Je me suis sentie de trop. »

Alors qu'elle avait supporté sans problème les situations antérieures d'hébergement qu'elle avait connues dans de bien plus mauvaises conditions, elle n'a pas pu s'adapter à celle-ci. Au bout de deux mois elle est partie. Elle a d'abord été hébergée chez un compatriote, originaire lui aussi de Casamance qui avait un petit studio puis, une fois sa formation terminée, elle a pu trouver un emploi et avoir à nouveau un logement à elle.

Est-ce le fait de se trouver confrontée à une personne qui n'avait pas la même « culture » de la cohabitation qu'elle qui l'a poussée à partir si vite ou est-ce le fait qu'ayant connu des situations d'autonomie en matière de logement, elle ne supportait plus de se retrouver chez les autres ? Elle-même tend à expliquer cet échec de la cohabitation par le fait qu'elle ne pouvait plus se savoir chez quelqu'un d'autre, ayant trop pris goût à son autonomie.

Violette, 24 ans, étudiante originaire du Congo et mère d'un bébé d'un mois et demi venait justement de perdre son autonomie au moment de l'entretien. Son père qui finançait ses études avait décidé de suspendre son aide en apprenant qu'elle était enceinte. En plus, son titre de séjour ayant expiré, il lui était difficile de chercher un nouveau logement pour elle. Elle a donc du avoir recours à l'hébergement chez un compatriote, étudiant lui aussi qui était boursier.

« A Grenoble quand j'suis arrivée, en 2009-2010 j'étais en colocation, j'ai étudié là-bas. Pendant les vacances, comme j'étais seule et tout mes amis étaient sur

Lyon, j'ai décidé d'venir m'installer à Lyon. Et donc le temps que j'trouve une maison et les inscriptions à la fac, c'est là qu'j'suis venue... il m'a hébergé. Lui et sa copine. C'est surtout sa copine que je connais bien. J'suis arrivée fin juillet 2010, j'ai commencé à chercher mais j'ai pas trouvé. Après j'suis tombée aussi enceinte et je voulais un truc un peu plus grand et j'ai fait une demande pour un peu plus grand avec l'enfant qui arrivait. Il croyait que j'allais l'avoir avant la naissance, mais c'est pas c'qui a été fait. Avec mon titre de séjour qui expirait le 10 septembre là, je pense que c'est ça qui a un peu retardé le processus. Je crois bien. Ca va p't'être reprendre après là, la rentrée quand j'aurais un nouveau titre de séjour. »

Chez ces trois personnes, le recours à l'hébergement est perçu comme un dépannage temporaire en attendant une solution que l'on espère prochaine.

4.4.2 Le vécu de l'hébergement

L'organisation de l'espace et les relations entre hébergeurs et hébergés se gèrent d'autant plus facilement que la durée du dépannage est prévisible sinon prévue. Henriette a ainsi accepté d'héberger un couple de compatriotes le temps qu'ils fassent leurs démarches pour trouver un logement autonome. Ce couple était dans une bonne situation financière et est parti au bout d'un mois. Plus tard, elle a aussi hébergé un étudiant qui se trouvait à la rue. Mais pour limiter l'occupation de l'espace, il ne venait chez elle que le soir.

« Ma façon de l'aider, c'était de lui permettre de laisser ses valises et de prendre sa douche. Il venait manger et dormir et toute la journée il était au centre d'hébergement municipal, ça a duré trois mois. Après on l'a envoyé dans un foyer. Quand j'ai hébergé le couple, ma fille leur a cédé sa chambre et est venue dormir dans la mienne. Elle a bien accepté ça. Le couple ne m'a rien donné. Ils m'aidaient juste pour le ménage. J'ai fait ça par solidarité et parce que je connaissais bien ces gens là. Dernièrement un étudiant camerounais, ami de celui que j'avais hébergé m'a demandé de l'héberger contre argent. J'ai refusé. »

Pour Violette, la situation se gère à l'amiable sans aucun contrat tacite. Elle fait d'elle-même les gestes d'entraide qui lui paraissent importants.

« J'ai demandé un service à sa copine, elle était là chez son copain à c'moment-là. Elle a un chez elle mais elle était chez son copain. Elle a dit « moi j'suis pas sur Lyon en c'moment, j'suis pas installée sur Lyon mais lui il peut te recevoir. »

Comme il part souvent sur Paris chez ses sœurs et tout donc parfois la maison y'a personne quoi » C'était juste pour me rendre service comme on est potes, on s'connait depuis l'enfance aussi. Il partait souvent à Paris, le week-end surtout. Du coup y'a pas eu d'contrat, ils m'ont pas dit de payer quelque chose, c'est moi qui participe pour le mangé, je fais des courses et tout. Par exemple les factures EDF, GDF, j'lui donne aussi mais pour la maison non. Mais il m'demande rien. C'est moi qui décide, pour faire un geste, pour ne pas... Quand j'ai, je donne, quand j'peux donner je donne. »

Le fait d'avoir le même rythme de vie étudiante et le même réseau d'amis facilite la cohabitation.

« J'peux avoir des amis qui viennent me voir aussi. Le week-end. La semaine, j'suis en cours. On a l' même cercle d'amis en tout cas. Sauf que c'est toi qui doit connaître que bon là par exemple, il fait tard en semaine par exemple, tu peux recevoir des gens jusqu'à 22h parce qu'il veut dormir parce que demain j'ai école aussi et lui aussi il sort aussi pour aller à l'école. J'vais pas déranger mais sinon le week-end, si. T'es pas chez toi, tu peux pas faire certaines choses. »

Vis-à-vis de l'extérieur, hébergés et hébergeurs se présentent comme ayant des liens familiaux, ce qui n'est pas le cas. Est-ce pour clarifier une situation qui pourrait paraître ambiguë du fait que le garçon qui héberge a par ailleurs sa petite amie qui habite ailleurs ou tout simplement parce que c'est l'habitude en Afrique d'utiliser des termes de parenté pour désigner des gens avec qui on est très proche.

« Je suis hébergé chez un ami ». Parfois je dis « un cousin » des fois. Par exemple à des amis d'la fac, je dis « chez un cousin »... Ca fait plus famille, ça fait plus t'es chez un parent. Par contre quand il [l'hébergeant] parle à ses amis, il dit : « C'est ma sœur », il m'présente comme sa sœur, « ma p'tite sœur ». Ils disent [lui et sa copine] « nous sommes sœurs », « nous sommes parents » comme on est du même pays, avec les amis étrangers, on a pas trop d'amis congolais donc du coup on dit qu'on est frères quoi. Entre nous, on dit juste qu'on est amis puisqu'on n'est pas frères. On vient tous du même pays donc on s'connait, on est obligé d'dire la vérité. »

La grossesse et surtout l'arrivée du bébé ont toutefois modifié la donne sérieusement.

« Ouais surtout moi avec ma grossesse, c'est p't'être surtout moi qui avais des sautes d'humeur et tout, le pauvre. C'est pas sa copine qui est enceinte ! T'as des

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

moments t'as pas envie de parler et tout et pourtant tu vis chez la personne. Mais il comprenait quand même. Mais c'qui nous a arrangé, c'est qu'on s'voyait pas tout l'temps. Comme il partait en cours, moi j'partais en cours donc y'a pas eu d'problème à cause de ça. »

Violette est consciente que la présence d'un bébé ne permet pas la prolongation de la cohabitation pour très longtemps encore et elle a entamé des démarches pour obtenir un appartement adapté à sa nouvelle situation. Elle évoque aussi ces démarches comme une garantie aux yeux de son hébergeur de ne pas abuser de la situation.

« C'est maintenant avec le bébé, ça devient un peu... ils [hébergeant et sa petite amie] n'ont pas d'enfants encore donc ça gêne aussi. Donc il faudrait vraiment que je m'active pour que ça s'fasse. Vivement que je trouve un logement non mais surtout avec un bébé, je sens qu'ça va... on est amis, il va p't'être pas m'le dire comme ça mais... au moins aussi ça le tranquillise parce qu'il sait au moins que j'ai fait des demandes de logement parce que je reçois des courriers et tout ça. Ça le rassure un peu que j'vais bientôt partir peut-être. »

C'est aussi principalement à cause des enfants que Raki a quitté sa sœur qui l'hébergeait.

« Le deuxième hébergement, c'est dur à vivre. Ma sœur habitait une grande maison. J'avais ma chambre à moi. Chez mon ami qui avait un petit studio, j'avais un matelas par terre mais je me sentais mieux que chez ma sœur. J'étais gênée par rapport à elle... Chez moi, tout était organisé pour que chacun fasse sa part de travail à son tour. J'ai éduqué mes enfants pour qu'ils fassent leur part de travail. Chez les autres, j'étais gênée parce qu'ils n'ont pas éduqué leurs enfants comme je l'ai fait moi. J'ai fait pour les enfants de ma sœur des choses que je n'ai pas faites pour les miens. Du coup, je me suis reproché d'avoir été trop dure envers mes enfants. »

La présence des enfants modifie l'équilibre des situations d'hébergement chez ces personnes qui arrivent à trouver sans trop de mal des arrangements permettant une cohabitation acceptable. Cela se retrouve en pire chez les gens qui vivent davantage dans la précarité. Soit les enfants souffrent de la promiscuité qui leur est imposée, soit ils sont une source de nuisance pour les hébergeurs, ce qui provoque des conflits avec leurs parents, soit les enfants des hébergeurs se comportent aux yeux des hébergés d'une façon qu'ils désapprouvent et ils ont tendance à vouloir se mêler de leur éducation, ce qui est mal accepté par les parents.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

4.4.3 Bilan de l'expérience

Ceux qui ont hébergé ne le regrettent pas. C'est un acte de solidarité qui fait partie de leurs traditions et ils parviennent à maintenir cette expression de solidarité en l'adaptant à la vie en France et en y mettant des règles implicites qui sont bien comprises par les hébergés. Paradoxalement, les mêmes qui avaient tiré un jugement positif de leur expérience en tant qu'hébergeur disent ne pas avoir apprécié de se retrouver dans une situation inverse, surtout après avoir goûté aux charmes de l'autonomie résidentielle. Raki, qui a connu des situations d'hébergement dans ses années de galère ne les supporte plus après avoir connu une situation meilleure.

C'est moins l'inconfort de la situation qui la gêne que la dépendance vis-à-vis de l'hébergeur. Dans des situations d'hébergement inconfortable, comme à deux ou à trois dans un studio, elle avait l'impression d'apporter par son travail une compensation acceptable à ses hôtes. Chez sa sœur où elle était à l'aise du point de vue spatial, elle souffrait de ne pouvoir apporter quelque-chose qui l'aurait aidée à se sentir un peu plus chez elle. Ce qui la gênait particulièrement était le non-dit pesant sur la situation. Elle avait le sentiment de devoir quelque-chose qu'on ne lui spécifiait pas.

« Habiter chez quelqu'un, c'est dur ! J'ai l'impression qu'il faut rendre des comptes. Je n'avais que mon chômage mais je faisais les courses quand même. Je faisais le repassage car j'avais l'impression qu'on me le demandait tacitement. C'est du non-dit, des choses qu'on se sent obligé de faire...Au Sénégal, on n'a pas ce genre de problème. Chez moi, tout était organisé pour que chacun fasse quelque-chose à son tour. »

La gratuité de l'hébergement lui paraît plus perturbante qu'une régulation explicite. Pour cette femme active et entreprenante, la dépendance vis-à-vis des autres est ressentie comme humiliante. On peut voir aussi dans sa gêne vis-à-vis de la « générosité » de son hébergeuse, un problème d'adaptation à une culture où le don d'implique pas explicitement un contre-don, comme cela existe dans la plupart des cultures africaines traditionnelles.

Elle aurait mieux vécu cette expérience si elle avait pu se la représenter avec des limites temporelles précises.

« L'hébergement, c'est lourd à vivre, ça me déprime beaucoup. Chez ma sœur, je ne maîtrisais pas le temps où j'allais rester. Je ne supporte pas d'être dépendante. Pour moi, c'est l'horreur ! »

La maîtrise du temps est aussi importante pour l'hébergé que pour son hôte, comme l'observe aussi Violette qui est pourtant en bons termes avec son logeur.

« Sinon, c'est surtout à partir de janvier 2011 que j'voulais vraiment bouger parce que en fait j'étais gênée. Parce qu'au départ, c'est juste p't'être limite 3 mois. C'est moi qui lui ai dit et après ça tire en longueur, du coup tu te sens plus à l'aise. C'est là que j'ai essayé de bouger. »

Cette dernière, issue d'un milieu, aisé a connu, dans la première phase de ses études à Dakar, une situation d'autonomie complète dans un logement payé par son père. Avant d'être hébergée, elle a vécu en colocation à Grenoble, ce qui lui a permis de s'habituer aux contraintes de la vie collective. Elle pense que, sans cette expérience, elle ne se serait jamais habituée à l'hébergement.

« Voilà, ça m'a aidé pour ici aussi. Parce que là-bas, on était 4 filles, chacune avait sa chambre, on avait le salon en commun, la cuisine, les toilettes, douches. Ça m'a vraiment aidé parce que j'avais jamais vécu comme ça. C'est s'partager les tâches ménagères. Chacune faisait sa nourriture. Mais au moins pour entretenir les espaces communs. Si je quittais directement Dakar pour venir vivre comme ça, p't'être que ça allait pas marcher. Et puis on était pas toutes de la même nationalité : une italienne, une ukrainienne, une allemande, une française et moi. Donc déjà là-bas j'ai appris à pas mettre la musique trop fort pour ne pas déranger les autres, donc c'est ça quoi faire des concessions, de respecter les autres, savoir supporter certains trucs. »

Avec le recul, elle pense que c'est tout de même la situation d'autonomie qui est la meilleure et l'hébergement la pire.

« Le mieux, c'est le Sénégal où j'étais seule. Quand t'es chez toi, c'est mieux. Parce que même en coloc, t'as ton contrat de location, mais t'es pas seule. Des fois l'autre fait plus de bruit, ça t'énerve, t'as envie de dormir mais y'a du bruit. T'es obligée de supporter. ... (l'hébergement), c'est une expérience, que j'aimerais plus revivre. C'est dur. En fait, c'est surtout à toi de faire des concessions, vraiment de tout faire pour qu'ça marche quoi parce que c'est toi qui est dans le besoin, c'est pas lui. C'est toi qui dois te plier. C'est un grand service hein. »

Ses aspirations sont les mêmes que celles de bien des étudiants français qui ne vivent les situations de colocation ou d'hébergement que comme des pis-aller et ont hâte de retrouver leur autonomie. Son cas permet de nuancer fortement l'appétence pour la cohabitation dans l'entassement prêtée un peu trop facilement aux immigrés et particulièrement aux Africains.

4.5 - LES EFFETS DE LA PRECARITE SUR L'HEBERGEMENT ENTRE IMMIGRES

L'hébergement prolongé que vivent certaines personnes est le résultat de la précarité durable de leur situation. L'absence de maîtrise du temps d'hébergement et la faiblesse de leurs ressources qui diminue leurs possibilités de participation provoquent des conflits avec leurs hôtes et les amènent parfois à les quitter pour se retrouver dans une situation similaire chez une autre personne. Ils entrent ainsi dans une spirale d'instabilité et de dépendance qui n'est pas propice à leur équilibre ni à celui des personnes qui les accompagnent, surtout quand ce sont des enfants. De ce point de vue, leurs trajectoires ne sont guère différentes de celles des hébergés « en galère » que nous avons abordée au chapitre précédent. Ce qui renforce encore la précarité des situations, c'est l'absence de titres de séjours qui incite les hébergés en souffrance à se taire et à s'accommoder de situations où ils subissent des pressions abusives de la part des personnes qui les hébergent, voire parfois une véritable exploitation. Contrairement à ceux qui ont la nationalité française ou un titre de séjour en règle, ils n'ont pas de recours possible auprès des instances en charge de l'accueil des personnes en difficultés. La communauté des compatriotes est leur seul univers, le seul milieu où ils se permettent de solliciter de l'aide, trouvant ainsi une solution à leur problème de logement mais se mettant aussi en risque de subir les effets d'un rapport de force avec leur logeur qui leur est extrêmement défavorable. Le lien communautaire peut comporter une dimension familiale ou amicale qui atténue la dureté du rapport entre hébergé et hébergeant mais parfois cette dimension n'existe pas. Les gens en situation précaire se retrouvent hébergés chez des compatriotes qu'ils ne connaissaient pas. Ils sont allés vers eux simplement parce qu'ils parlaient la même langue et parce qu'ils n'avaient personne d'autre en qui avoir confiance. Souvent les hébergeurs, titulaires du bail de l'appartement où ils accueillent leurs compatriotes ont connu auparavant une situation d'irrégularité et restent quelquefois eux aussi dans une certaine précarité. Beaucoup n'ont qu'un titre de séjour d'un an renouvelable auquel on peut opposer la perte d'emploi ou, pour certains réfugiés ne bénéficiant que d'une

protection subsidiaire, l'amélioration de la situation dans leur pays d'origine. Leurs ressources proviennent souvent d'emplois précaires ou irréguliers. Ils ne sont donc pas eux-mêmes dans une situation de stabilité qui leur permettrait d'apporter un véritable aide à leurs hébergés. Ils ont plutôt tendance à se servir de ceux-ci pour améliorer leur propre situation.

Certains hébergés de cette catégorie rencontrés dans nos enquêtes sont dans une grande souffrance affective et n'arrivent même plus à élaborer un projet pour sortir de cette situation, d'autres semblent prêts à s'en accommoder temporairement, cherchant par ailleurs et par tous les moyens à obtenir une régularisation qui leur permettrait d'échapper aux pressions qu'ils subissent de la part de leurs logeurs.

4.5.1 Les causes du recours à l'hébergement

Certaines personnes recourent à l'hébergement dès leur arrivée en France. Cela les amène systématiquement chez une personne qu'ils connaissent depuis le pays d'origine, un parent, ami ou au moins compatriote. C'est le cas de Cyrine, étudiante tunisienne de 25 ans dont les études sont financées par le père. Ce dernier vivant à Marseille aurait voulu que sa fille s'inscrive dans une université de la région. Pour prendre ses distances avec lui, Cyrine a préféré s'inscrire à l'université de Lyon et s'est vue proposer d'être hébergée chez une amie d'enfance qui résidait à Valence, tout de même à cent kilomètres de là, même si la desserte en transports publics est satisfaisante.

« J'ai une amie à Valence. On était à l'école en Tunisie ensemble. Dès que la fac de Lyon m'a contactée, que Lyon2 m'a acceptée, je lui ai dit « Lyon m'a pris », elle a regardé et vu que c'était pas trop loin de Valence. J'ai préféré ça à l'idée d'être à Marseille. Son frère est sur Valence, sa mère et toute sa famille aussi. »

En fait, cette amie est dans une situation précaire et dès le départ une relation ambiguë s'installe avec le frère qui est le seul en situation d'assurer l'hébergement.

« Son frère m'a fait le papier d'hébergement pour l'inscription et pour pouvoir venir. Mais dès le début, en réalité j'étais chez elle. Elle vivait dans un T2, une chambre séjour et cuisine. Après elle a déménagé dans un T3 toujours à Valence mais je suis restée que 3 jours avec elle dans celui-là. Car elle a qu'un titre de un an et pas le droit d'héberger, je crois et par rapport aux revenus aussi car son frère a un bon travail. Son frère est marié avec deux filles, il habite juste à coté de chez elle. Le weekend c'était chez son frère ou chez sa mère. »

Ariane, 32 ans, deux enfants et originaire de Centrafrique a du recourir à l'hébergement du fait du départ de son mari qui l'a laissée seule en France, alors qu'elle n'avait pas de titre de séjour et dans une maison qu'il n'avait pas fini de payer.

« Avant, je vivais avec mon conjoint, mon 1^{er} mari, il était français et il a décidé de vivre en Afrique. Il m'a laissée quand j'étais encore enceinte de mon 1^{er} enfant qui a 9 ans aujourd'hui. On est resté 2 ou 3 mois on avait des nouvelles, à un moment donné on n'avait plus de ses nouvelles. La maison était à son nom, il était français et moi j'étais en situation irrégulière ici et comme j'étais enceinte, je pouvais pas le rejoindre là-bas, ma grossesse étant compliquée. Voilà pourquoi j'suis restée et lui il est parti seul. Au bout de 2-3 mois, j'avais plus d' nouvelles et puis la maison n'était pas payée, j'étais obligée de la quitter et d'aller m'installer chez des connaissances, c'était vers Cergy-Pontoise. Ils m'ont hébergée en attendant que je puisse rejoindre ma cousine qui est vers la Verrières dans le 78. »

Un peu plus tard, le mari reviendra en France mais ne cherchera pas à régler la situation de sa femme. Il disparaîtra à nouveau, en emmenant son fils avec lui. Ariane aura plus tard un autre enfant avec un autre homme, ce qui l'obligera à chercher, parmi la communauté des compatriotes répartis sur toute la France un autre ménage qui puisse accepter de l'héberger.

Dans le cas des déboutés du droit d'asile qui doivent quitter le centre d'accueil où ils avaient vécu le temps de traitement de leur demande, la communauté locale des compatriotes qui a pu être fréquentée pendant cette période constitue le milieu au sein duquel on va chercher un hébergement. C'est ce que rapporte Jean, 30 ans et originaire de la République Démocratique du Congo qui a été débouté de sa demande de droit d'asile il y a près de cinq ans et qui parvient tout de même à se faire héberger par un compatriote qui lui a la chance d'avoir obtenu un statut de réfugié.

« Quand je suis arrivé à Grenoble, je ne connaissais personne. Au centre où j'étais logé il y avait des compatriotes vu qu'on parle la même langue le lingala, on a sympathisé. Ce sont eux qui m'ont informé de l'existence de cette communauté de Congolais à Grenoble. Un jour, je me suis rendu à la réunion tenue par la communauté, j'ai rencontré d'autres connaissances et cela a créé une très bonne ambiance et un lien de sociabilité. Chaque nouveau arrivant se présente aux anciens et dit son statut. A la fin de la réunion, nous avons partagé un cocktail ensemble. C'était la première fois que j'ai senti de la joie en France.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Je me sentais comme si j'étais dans mon pays car tout le monde ne parlait que la langue nationale. J'ai fait la connaissance d'un Monsieur, statutaire, qui m'a raconté son expérience quand il était demandeur d'asile. Aujourd'hui, je suis débouté de l'asile, c'est chez lui que je loge. »

L'importance du nombre de déboutés du droit d'asile originaires de la R.D.C entraîne, de la part de ceux qui sont statutaires ou qui ont pu se faire régulariser à un titre ou à un autre, une action de solidarité envers leurs compatriotes en situation irrégulière. Toutefois, les situations d'abus de leur part sont nombreuses, en particulier au niveau de l'hébergement. Elles sont toutefois acceptées par les hébergés qui les vivent comme un mal nécessaire permettant de rechercher en parallèle des moyens d'obtenir une régularisation avec l'expérience que leur communiquent les anciens de la communauté. On reste encore dans une logique de don et contre-don malgré l'aspect d'exploitation que revêtent certaines situations.

4.5.2 Le vécu de l'hébergement

Les tensions entre hébergeurs et hébergés sont d'autant plus vive que la situation de précarité de l'hébergé ne lui permet pas de contribuer à l'allègement des frais de son hébergeur quand celui-ci est dans une situation guère plus brillante. C'est cela qui a entraîné la dégradation des rapports entre Cyrine et l'amie d'enfance qui avait accepté de l'héberger au départ.

« Au début elle m'avait dit « tu payes rien, je suis seule, que tu sois là ou pas je paye le loyer ». Mais petit à petit les problèmes sont arrivés... Elle est aide soignante dans une maison de retraite en CDD. Elle a fait ses calculs et avec l'eau, l'électricité etc... après il reste que 100 € pour faire les courses... Et moi je travaillais pas, à cause de mes études et pas de ressource pour payer. J'ai payé l'eau, une seule fois. »

Cette situation a entraîné des tensions entre les deux amies. A la suite d'un incident banal, la logeuse a fait une véritable scène à l'hébergée et lui a laissé une semaine pour trouver un logement ailleurs.

« Elle a jeté son sac et a dit « je vais chez mère car sinon je vais péter les plombs ! » Et puis de toute façon elle calculait toujours tout devant moi... toujours. J'ai de suite appelé le 115 et j'ai pleuré en disant que si pas solution je me jetais par la fenêtre. Ils ont dit que j'avais de la chance car il y avait une chambre de libre. Elle m'a envoyé un message comme quoi elle s'en sort pas et que je l'aide pas et que je m'en fous car j'ai mon papa qui m'aide et elle rien,

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

qu'elle ne s'en sort pas et n'a que ses bras. Elle me disait qu'elle me laisse une semaine pour trouver quelque chose. »

Pendant deux mois, Cyrine habite dans un foyer et cherche vainement un logement en résidence universitaire. Elle ne dit rien de la situation à ses parents, de peur qu'ils l'obligent à rentrer en Tunisie. Au bout de deux mois, son amie, prise de remords, la recontacte et lui offre à nouveau de l'héberger.

Elle retourne cohabiter avec son amie qui a obtenu dans l'intervalle un T3 en hlm où l'hébergement est en principe interdit. La crainte d'être repérée et sanctionnée pousse l'hébergeuse à avoir de plus en plus d'exigences envers l'hébergée. Elle l'empêche de demander l'APL qui lui aurait tout de même rapporté 260€. Elle lui interdit d'inviter des gens chez elle et lui impose des horaires pour rentrer le soir.

« De même, j'avais pas le droit de rentrer trop tard ou de parler avec les gens que je connais pas. Une fois j'ai eu un retard et pris un train à 23 heures, sa mère m'a dit « si t'es ma fille je te laisse pas rentrer à 23h ! Si quelqu'un t'attrape dans la rue ou à la gare, après c'est nous qui ramassent ! »

Ce sont surtout les difficultés financières de l'hébergeuse et le côté illégal de la situation d'hébergement qui sont à l'origine de l'échec de l'expérience. Pour ce qui est du partage de l'espace et de l'échange de services, Cyrine ne mentionne pas de problème particulier. Elle faisait le ménage pour aider son amie qui rentrait fatiguée de son travail et elle parvenait à travailler le soir dans le salon sans déranger sa logeuse. Progressivement, sa situation d'hébergée lui pesant de plus en plus, elle se décide à chercher une chambre en foyer. Toutefois, avant de partir, elle aura encore l'occasion de faire l'expérience de la fragilité de sa situation et des pressions auxquelles elle était exposée.

Le frère de son amie lui propose de l'aider mais exige un autre type de contre-don.

« Quand je suis partie de chez ma copine, son frère m'a appelée : « t'es où ? Pourquoi n'es-tu pas venue chez moi ? ... Et le lendemain j'y suis allée et sa femme a rien dit...Ils étaient gentils... Après, son frère aussi a voulu sortir avec moi et a dit qu'il va divorcer et louer un appart. Il a dit qu'il aurait du plaisir à faire un bébé avec moi et qu'il avait besoin de tendresse. Il m'a invitée, il voulait qu'on aille dans un hôtel et en discothèque. Il a dit : « on sort ensemble et tu restes à l'hôtel et moi je rentre à 4h chez moi le matin ». Mais j'ai dit « et ta

femme, ma copine, sa mère alors que j'ai été hébergée... Je préfère le foyer que d'avoir des problèmes comme ça. »

La pression sexuelle sur les femmes seules en guise de contre partie à l'hébergement se retrouve aussi parmi les déboutés du droit d'asile. Celles qui n'ont aucun moyen pour vivre sont parfois amenées à se prostituer. C'est le cas de Nadine, 28 ans, originaire de la RDC où elle avait un poste de secrétaire de direction dans l'administration et qui se trouve depuis plusieurs années en situation irrégulière.

« Un compatriote nous a sous-loué son appartement F4 à Villeneuve pour un montant de 800 € par mois. C'est un appartement social (HLM), le prix du loyer est en principe de 565 € bref. Nous sommes quatre à partager ce loyer, donc 200 € par personne. Je suis obligée de me prostituer pour avoir de l'argent pour payer le loyer. Ce n'est pas dans mon habitude, j'en suis consciente mais face à cette situation, je suis dans l'obligation de le faire étant donné que je n'ai aucune aide sociale. »

L'hébergement peut parfois cacher une véritable activité d'exploitation sexuelle comme dans le fait divers relaté par l'article du journal Le Progrès , placé en annexe de ce rapport qui raconte comment un couple de Nigériens repérait de jeunes compatriotes venues demander l'asile à Lyon et leur proposaient ensuite de les héberger dans leur appartement en échange de l'argent qu'elle gagnait en faisant des passes en ville.

Dans le cas étudié dans notre enquête, il n'y a pas de proxénétisme mais diverses situations d'exploitation de la part de ceux qui ont des papiers sur ceux qui n'en ont pas. Le travail sous l'identité d'un compatriote semble être une pratique répandue comme le confirme Jean :

« En principe, je suis censé quitter la France mais j'y suis resté, comme c'est le cas des anciens de la communauté. Je n'ai aucune aide et je n'ai pas le droit de travailler. Mais, grâce au concours de la communauté, j'ai rencontré un compatriote qui m'a donné son papier qui m'a permis de travailler dans une société de surveillance. A la fin du mois, je partage le salaire avec lui. Ce cas est fréquent pour certains compatriotes. Nous sommes encouragés par la communauté de travailler avec les papiers de certains compatriotes afin d'économiser un peu d'argent pour une éventuelle stratégie de régularisation. »

On a affaire là à un système de solidarité très ambiguë qui représente pour les gens en situation irrégulière un palliatif indispensable à l'absence de ressources. Ceux qui profitent de ce système ont pourtant vécu eux aussi les mêmes difficultés avant d'obtenir une régularisation qui leur a ouvert des perspectives d'amélioration substantielle de leur situation. Dans certains cas toutefois, les sans-papiers sont tellement dépendants de leurs « bienfaiteurs » qu'ils assimilent leur situation à un véritable esclavage comme le fait Simone, célibataire, 24 ans, originaire de RDC :

« Je suis entrée en France mi-janvier dernier avec le passeport de ma cousine et je suis logée chez elle. Elle vit seule avec ses deux enfants et c'est elle qui a financé mon voyage. Elle m'a conseillé de faire la demande d'asile. Ensuite elle m'a mis en contact avec l'ADA, une association qui s'occupe des demandeurs d'asile. Elle m'a donné son papier (carte de séjour) qui m'a permis de travailler. Je travaille dans une société de nettoyage à temps partiel et je perçois à la fin du mois une somme de 965 €. Je partage cet argent avec ma cousine, je lui donne non seulement 350 € à la fin du mois mais aussi je m'occupe de ses enfants, je les accompagne à l'école et à la crèche. Je dois aussi faire de ménage à la maison. Je suis considérée comme une esclave. »

Cette pratique de travail avec l'identité d'autrui qui semble assez répandue dans la communauté congolaise de Grenoble permet aux sans papiers de contribuer au loyer et aux charges de leurs hébergeurs. Si elle profite avant tout à ces derniers, elle laisse tout de même aux hébergés assez d'argent pour financer des stratégies de régularisation. Certains tentent de réaliser un mariage de complaisance en payant une personne avec ce qu'ils ont pu économiser. D'autres payent une jeune mère pour leur laisser reconnaître la paternité d'un de ses enfants. Ces combine s'avèrent de plus en plus illusoires mais elles maintiennent l'espoir d'une solution et contribuent à aider les sans papiers à accepter leur condition présente d'hébergés soumis aux pressions de leurs hébergeurs.

Cette condition est encore plus difficile à supporter quand on la vit avec des enfants. Ariane qui a été abandonnée par son mari a du d'abord demander l'hébergement à des « connaissances » qui lui ont fait comprendre qu'ils ne pourraient pas la garder quand elle aurait son enfant.

« Quant on a plus pu payer, j'suis restée chez des connaissances à Cergy, peu de temps parce que j'étais enceinte et puis ce qui m'a poussée à aller chez ma

cousine, c'est que j'étais enceinte, il fallait que j'aille à l'hôpital et là où j'étais ils ont dit qu'ils pouvaient pas m'accepter avec l'enfant parce que y'avait pas de place. J'étais au salon et ils voulaient pas accepter que moi et l'enfant on reste au salon. »

Elle est ensuite restée neuf ans chez sa cousine qui a connu elle aussi des difficultés et a du déménager à deux reprises. Après un passage chez un autre hébergeur, pendant que les cousins, expulsés, se faisaient eux aussi héberger ailleurs, Ariane est revenue avec dans le F3 qu'ils avaient fini par obtenir dans une autre localité des Yvelines. Mais l'appartement devient vite surpeuplé. Les cousins ont eu trois enfants dans l'intervalle et Ariane et son fils occupent une chambre sur les deux disponibles. C'est toutefois moins l'entassement que le loyer et les charges qui créent des tensions.

« C'est là qu'elle m'a dit que voilà, je suis là, ça plaît pas du tout à la famille de son mari, du coup son mari fait un peu des problèmes. Comme elle sait qu'ici j'avais qu'elle et que je peux aller nulle part, si je pouvais un peu de trucs. Donc j'étais obligée de travailler au noir pour lui donner un peu d'argent à la fin du mois, de peur qu'on puisse me mettre à la porte avec l'enfant. »

Les réflexions de la famille du mari de la cousine et les remarques de plus en plus désagréables sur la consommation d'eau ou d'électricité poussaient Ariane à se faire si discrète qu'elle s'efforçait de passer presque toute la journée hors de la maison.

« Ca se disait pas, mais surtout, la manière des gens surtout sa belle famille quand ils venaient à la maison, on lançait des mots qui n'étaient pas bien à mon sujet. On disait que oui, personne peut venir ici, c'est entouré que de petites sœurs à ta femme, voilà ils manifestaient leur mécontentement. Et quand je voyais ça, parfois je sortais, j'allais au parc, je restais dehors à attendre seulement qu'il fasse nuit et que je vienne dormir, pour éviter des conflits. »

Pendant les neuf ans où elle a vécu chez ces cousins, elle a vécu avec la peur d'être mise dehors. Elle n'avait même pas de clés pour entrer.

« Non, j'avais pas de clefs. Je sonnais à l'interphone. Je n'ai jamais demandé parce que pour moi, c'était à eux de me les donner. S'ils me les donnaient pas, m'imposer encore sur ça, j'avais peur. Franchement, quand j'étais chez eux, je n'osais pas demander parce que j'avais vraiment peur qu'on puisse me mettre encore à la porte. »

Ce qui provoque son départ est le retour annoncé de son fils aîné qui avait été emmené par son père en Afrique et que celui-ci décide de lui renvoyer car il n'a plus les moyens de l'élever. Sa cousine lui fait clairement comprendre qu'elle ne peut plus l'héberger avec deux enfants. D'autres cousins lui proposent alors de l'accueillir chez eux à Lyon où ils ont un F4. Elle diffère son acceptation pour rester quelques mois de plus en région parisienne car son hébergeuse qui venait d'accoucher avait besoin d'elle pour garder le bébé. Cela faisait partie de la logique du contre-don qui transcendait les relations conflictuelles au quotidien et les rancœurs accumulées par les vexations et les mesquineries.

« Voilà pourquoi j'étais restée là-bas, pour l'aider parce que pour moi, le fait qu'elle puisse m'accepter aussi longtemps chez elle, s'il y'a un service que je peux rendre donc voilà je dois lui rendre. J'ai gardé son enfant 4 ou 5 mois en attendant qu'on puisse trouver quelqu'un qui pouvait le garder. »

L'expérience de l'hébergement à Lyon s'avère vite aussi problématique que les précédentes. Ce sont les enfants qui sont la source principale du conflit.

« Je préfère là-bas (Yvelines) qu'ici. Avec deux enfants, les enfants ne sont pas libres. Quand on est chez soi oui, mais une autre personne ne peut pas comprendre ça : quand l'enfant s'amuse, elle crie, elle crie sur le dernier qui a 2 ans, c'est pénible. Mon premier enfant a grandi en Afrique donc il a l'éducation africaine, il parle pas, il respecte mais par contre, avec l'autre, c'est pas vraiment ça. Et déjà même la chambre que j'occupe avec l'enfant, y'a la télé à côté et même si l'enfant dort on met toujours la télé à fond ce qui fait que ça le réveille. Ou ils dorment tard, mais c'est difficile de... parce que même si vous ne parlez pas, moi je suis pas du genre à parler, mais je peux prendre la télécommande et baisser un peu en disant « Bon, mon fils tu viens dormir » mais après on augmente donc c'est pour dire que ils comprennent pas. Ils ont des enfants à eux mais leur chambre est isolée. Moi, quand on rentre au salon, juste tu as la chambre à côté. »

A Lyon, Ariane a enfin pu obtenir un titre de séjour provisoire d'un an renouvelable. Cela a surtout permis à son hébergeuse de lui faire subir une pression supplémentaire pour qu'elle trouve du travail et contribue aux frais quotidiens.

« J'ai eu mes papiers, c'est là qu'elle m'a dit ouvertement que comme j'avais des papiers, je dois chercher à travailler et contribuer dans la maison. »

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

En fait, la contribution s'est vite transformée en une exigence de services quotidiens qui fait de l'hébergée une bonne à tout faire, contrainte d'accepter tout ce qui lui est demandé par peur de se retrouver dehors. Car, même si elle n'est plus en situation irrégulière, Ariane ne connaît personne qui puisse l'aider en dehors de sa communauté. Elle accomplit donc pour ses hébergeurs toutes les tâches de caractère domestique en plus de contribuer financièrement aux dépenses.

« Le matin, je me réveille, je m'occupe de tous les enfants, les miens et les siens. Je les prépare pour qu'ils aillent à l'école. Donc ils emmènent les enfants à l'école parce que je conduis pas. Moi pendant ce temps, je fais le ménage, la vaisselle, je me prépare. Donc si y'a des courses ou si elle veut faire quelque chose, elle m'envoie pour le faire. A la fin du mois, elle dit, j'ai reçu le truc (à payer), on fait comment ? Parce qu'elle est pas obligée de dire ça ouvertement mais du moment qu'elle me dit « Ah j'ai reçu le truc, on fait comment ? » c'est pour me dire que moi aussi je dois contribuer à ça. Je pense qu'elle me dit ça indirectement mais je contribue. »

La présence de sans-papiers à la maison permet à ceux qui hébergent de remettre en pratique une habitude très répandue en Afrique qui est de déléguer l'essentiel des travaux domestiques à des enfants ou adolescents qui ont été confiés par leurs parents à des familles plus aisées en échange du gîte et du couvert. L'usage des termes de parenté est quelque peu trompeur. Les familles qui ont hébergé Ariane ne sont pas des cousins au sens biologique mais plutôt des alliés, originaires de la même région. On est bien dans un contexte d'hébergement communautaire où prévaut la logique du don et du contre-don, ce qui est tout à fait différent de la gratuité qui prévaut dans un cadre familial plus intime. Le problème est que le contre-don apparaît aux hébergés de plus en plus exorbitant et que cela les incite à rechercher des solutions d'autonomie par le biais des services sociaux plutôt que de rester dans la solidarité intra-communautaire.

4.6 - SORTIR DE L'HEBERGEMENT COMMUNAUTAIRE

Cette perspective est d'abord conditionnée par l'obtention d'un titre de séjour, fut-il provisoire et précaire. Rester exclusivement dans le milieu communautaire ne facilite pas le succès des démarches entreprises pour obtenir une régularisation. Les compatriotes ne constituent pas un réseau d'entraide assez performant pour orienter les sans papiers vers les démarches les plus efficaces pour obtenir une régularisation. Ce n'est parfois même pas leur intérêt dans la mesure où les sans papiers constituent pour eux une population dont ils peuvent profiter pour augmenter leurs ressources. Le moyen le plus efficace d'aider les sans papiers est de les mettre en contact avec certaines organisations militantes qui ont une réelle capacité de négociation avec les préfetures et peuvent faciliter les régularisations, les « combines » indiquées par les « anciens » pour être régularisé s'avèrent souvent onéreuses et inefficaces. Le contact avec ces associations permet aussi aux sans papiers d'élargir leur réseau relationnel pendant longtemps limité aux seuls compatriotes. En dehors de la communauté, ils ne connaissent que le 115 qui ne peut apporter que des réponses très provisoires à leurs besoins d'hébergement et les associations qui les ont logés quand ils avaient un statut de demandeurs d'asile, choses qu'elles ne peuvent plus faire quand ils ont perdu ce statut. Certains se font quelquefois héberger clandestinement chez des demandeurs d'asile qui ont une place dans un centre d'accueil, solution encore plus précaire que celle qui consiste à être hébergé dans le logement d'un compatriote en situation régulière.

Jean estime que ses compatriotes ne peuvent pas l'aider au-delà du dépannage payant que constitue l'hébergement ou l'aide au travail irrégulier et il pense qu'il lui faut rencontrer d'autres personnes qui ne sont pas de son pays et qui pourraient lui être utiles. Il s'est rapproché de l'association de parrainage républicain existant à Grenoble. Cette association met les gens en situation irrégulière en contact avec des militants, des retraités pour la plupart, qui les aident dans leurs démarches administratives et peuvent parfois aussi les héberger et les aider à trouver un logement autonome une fois leur situation administrative régularisée.

« Ils ont écrit aux différents élus de l'Isère, au préfet et au ministre en charge de l'asile. C'est vrai qu'ils m'ont beaucoup aidé et j'en suis reconnaissant. Ils me donnent de temps en temps un peu d'argent pour couvrir mes besoins etc. ».

Pour échapper à la spirale de l'hébergement précaire, il faut sortir du réseau de solidarité restreinte fondé sur la seule proximité communautaire afin de bénéficier de l'aide de réseaux altruistes fondés non pas sur la logique du don/contredon mais sur des valeurs d'entraide désintéressée, reflétant des convictions idéologiques ou religieuses.

Certains ont du mal à sortir du réseau communautaire, même s'ils y ont été mal traités. Cyrine qui a été poussée dehors par l'amie d'enfance qui l'avait hébergée porte un jugement négatif sur le comportement peu solidaire et peu compassionnel de celle-ci.

« Et elle aussi avait des problèmes avec sa famille. Et elle avait été logée au foyer et allait manger au restau du cœur. Elle a galéré elle aussi, trop. Elle connaît bien les foyers mais malgré ça elle m'a laissé partir... Elle disait « j'ai galéré mais maintenant j'ai un appart et un travail ». Elle se dit (que ce sera) pareil pour moi. »

Dans le foyer où elle vit depuis son départ, elle a rencontré des personnes n'appartenant pas à sa communauté dont un homme de 42 ans d'origine polonaise qui est prêt à l'aider. Elle hésite toutefois à s'engager avec lui car elle est encore prisonnière des valeurs de sa communauté d'origine.

« Chez nous (en Tunisie) c'est interdit de rester avec quelqu'un que je connais pas, si c'est un homme... mais je serais peut être obligée. C'est pas bien, mais parfois on est obligé de changer nos habitudes aussi. C'est un Polonais... »

Plutôt que de se mettre en couple pour solutionner son problème, elle préférerait de loin disposer d'un logement autonome.

« Je préfère rester toute seule même si c'est une petite chambre, travailler ou faire des études. Je travaille et je suis indépendante. C'est pas le père, le copain ou qui que ce soit qui paye pour moi. »

Elle sort manifestement très éprouvée affectivement et psychologiquement de cette période d'instabilité résidentielle marquée par des relations difficiles et décevantes avec ses hébergeurs.

« Je vais peut être accepter de voir un psy parce que je fais que pleurer et parler toute seule maintenant... C'est pas bon ! »

Quant à Ariane qui n'a connu pendant ses onze ans de vie en France que l'hébergement chez des compatriotes, le fait d'avoir obtenu une régularisation administrative est loin de régler tous ses problèmes. Avec les tâches domestiques qu'elle effectue pour ses hébergeurs, elle n'a pas le temps de chercher du travail. Elle vit toujours avec la peur d'être mise à la porte avec ses deux enfants, d'autant plus que ses logeurs, ne payant pas leur loyer, risquent d'être expulsés. Pour elle, le problème fondamental est celui de l'isolement. Elle regrette la région parisienne parce qu'elle y avait davantage de contacts avec des compatriotes, ce qui lui permettait parfois de travailler sous l'identité de l'un d'entre eux.

« Là, je fais rien du tout parce que je connais personne ici. Pour travailler au noir à Paris, je travaillais avec les papiers de quelqu'un d'autre. Mais ici...je m'occupe des enfants, je n'ai pas de temps pour chercher un boulot au noir et puis il faut trouver quelqu'un qui peut accepter de vous donner un papier pour faire (du travail) au noir. Avec les démarches, les enfants je suis très prise. »

Son réseau communautaire à Lyon est restreint au couple qui l'héberge et elle n'est pas encore en condition de développer des contacts avec des associations qui pourraient l'aider et élargir son horizon relationnel. Elle est donc contrainte de continuer à supporter la précarité dans laquelle elle vit depuis des années. Elle aussi ne peut que ressentir les effets psychologiques d'une situation aussi anxiogène, sans parler des conséquences qu'une telle expérience aura inévitablement sur ses enfants.

CINQUIEME PARTIE : L' HEBERGEMENT FAMILIAL

Il présente une forte proximité avec l'hébergement communautaire décrit précédemment en ce qu'il exprime cette forme d'aide ici envers un parent plus qu'un compatriote en situation précaire sous diverses formes, économique, administrative, familiale. Si l'hébergement est particulièrement pratiqué par les personnes immigrées c'est qu'il répond à des nécessités accrues par la condition des immigrés qui lorsqu'ils sont installés dans le pays d'accueil sont disposés à accueillir des compatriotes nouvellement arrivés et encore davantage des membres de leurs familles. L'hébergement familial des populations immigrées rejoint l'hébergement familial des nationaux et des non immigrés dans son obligation morale et juridique. En effet le code civil fixe des obligations alimentaires au sein des familles. Les parents sont tenus d'entretenir leurs enfants, mineurs et jusqu'à leur autonomie financière après la majorité, les enfants « doivent des aliments à leur père et mère ou autres ascendants qui sont dans le besoin »¹³. Au-delà des prescriptions du droit, comment font les familles, à quel moment recourent-elles à cette entraide ?

5.1- LES SITUATIONS INDUITES DU RECOURS A LA FAMILLE

5.1.1 Les parents hébergés par les enfants

✓ Mère/fille et gendre (Marina)

Dans le parcours de vie de Marina, sa situation d'hébergée est le résultat d'une cession de son propre appartement à l'une de ses filles. Cession non pas en titre, elle demeure titulaire du bail d'un T4 en HLM pendant dix ans avant que le transfert ne soit fait et accepté par le bailleur social. La mère a d'abord hébergé sa fille et ses deux enfants, notamment après la mort de son mari et avant qu'elle-même ne rencontre, plusieurs années après, un homme avec qui elle part vivre. De locataire en titre et occupante du logement, elle passe par une phase où elle en assure encore la responsabilité civile tandis que sa fille l'occupe et paie le loyer; elle retire ses meubles qu'elle donne à une troisième fille. Ces choix de vie sont contrariés par la mort de son ami qui la laisse sans appartement propre. Elle vit les trois-quarts de l'année avec une de ses filles en Italie ; revient deux à trois mois par an en France pour des raisons administratives. La cohabitation avec son gendre est difficile, il ne souhaite pas qu'elle

¹³ Article 205 et suivants du code civil.

s'installe dans l'appartement qu'elle leur avait pourtant mis à disposition alors qu'il était lui-même au chômage, leur évitant de payer un « gros loyer ». L'hébergement en Italie chez son autre fille, se fait dans la même configuration, le couple avec deux enfants, il n'est pas considéré comme tel. A plusieurs reprises elle énonce le caractère « naturel » de la cohabitation chez cette fille qui héberge également son beau-père âgé de 80 ans. La notion d'hébergement est associée au rejet de son gendre et à une difficulté ressentie de cohabitation, tandis que la cohabitation facile chez sa fille et son gendre lui fait hésiter sur le terme qui lui semble décrire imparfaitement sa situation :

« Oui, j'étais hébergée, mais hébergée... je sais pas comment dire, pour ma fille aînée, c'était naturel. Je ne sais pas... C'était naturel, en plus elle a son beau-père, ça fait qu'on était 2 personnes hébergées. Mais enfin... et puis mon gendre en Italie, il est super. Super parce que moi pour lui, j'suis pas sa belle-mère, j'suis sa mère. S'il a un conseil à demander, il me demande. On cuisinait ensemble... Je suis restée pendant 10 ans comme ça : des fois je restais 6 mois, l'année dernière j'suis restée 1 année entière sans venir ici parce que je commençais à en avoir ras-le-bol. Il ne m'a jamais fait une remarque déplacée... aucune remarque, aucune remarque, c'était naturel, j'étais avec des problèmes, c'était normal que lui me laisse vivre là ». (Marina)

La notion d'hébergement est opposée à celle de « vivre ensemble », une cohabitation « naturelle » ; elle se construit sur fond d'incompréhension et de tension entre les deux générations. L'hébergé se sent redevable, quelle qu'ait été la situation précédente, que l'hébergé ait été ou pas hébergeur lui-même, l'hébergement repose sur une situation problématique, et l'hébergeur est en situation inégalitaire avec l'hébergé et peut le lui faire ressentir. C'est d'ailleurs la crainte sans cesse renouvelée de « gêner » l'hébergeur qui est présente dans la relation entre les deux. L'inversion de la relation « naturelle » entre parents et enfants se fait jour dans certaines situations et pas dans d'autres, ce qui la modifie c'est le sentiment de l'hébergée de n'être pas la bienvenue. L'historique de la situation d'hébergé est donné en éclairage, il en explique la raison, la rend légitime à ses propres yeux et identifie une forme d'incompréhension et de désaveu de ce retournement de situation. La relation d'entraide entre les générations s'est inversée mais son absence de réciprocité est ressentie par la mère comme une ingratitude.

✓ Père/fils et belle-fille (Mohamed)

Dans une situation proche Mohamed, né à Lyon, a hébergé son fils avant d'être hébergé par lui aujourd'hui. Son parcours de vie se situe entre les deux rives de la méditerranée. De nationalité française par sa mère, né en France, il est parti en Algérie de 1960 à 2004, où il décide de revenir en France. Il a peu de revenu (450 €), en arrivant il vit en CHRS (Armée du salut) pendant 4 ans, n'obtient pas de logement social, il est marié, mais sa femme étant domiciliée en Algérie, il n'est pas prioritaire. Il loue un logement dans de l'habitat ancien à - ce qu'il nomme lui-même - un « marchand de sommeil » pour faire venir sa femme et son fils. Tous les deux, le père et le fils ont vécu quelques années en CHRS, avant d'habiter ensemble. Son fils a d'abord travaillé en intérim dans la filière logistique, de 2005 date de son arrivée en France à 2010 date à laquelle il a été embauché en CDI. Il a obtenu un logement T3 par le 1% patronal. De l'avis du père, sans cet intermédiaire, il ne l'aurait jamais eu. Il se souvient avoir demandé Lyon, Villeurbanne, Décines-Charpieu, Meyzieu, ils ont eu une proposition à Vaulx-en-Velin :

« On avait mis Villeurbanne, Meyzieu, Décines-Charpieu et pas Vaulx-en-Velin par contre, je ne sais pas pourquoi d'ailleurs... Peut être parce qu'il y a trop de Maghrébins là bas... Ce n'était pas notre préférence. Mais on ne refuse pas quand on nous propose quelque chose. On paye 420 € avec l'APL pour un appartement grand, presque 65 m2, un T3 aux normes, alors qu'à Vaise, un T2, non-conforme, mal agencé, d'à peine 50 m2 coûtait 670 € charges comprises. »

Le fils s'est marié en Algérie, a fait venir sa femme en France et héberge son père. Le lien filial s'impose sans discussion apparente. La relation père-fils est une relation réciproque, la bru ne conteste pas la présence du père, qui semble quant à lui s'adapter au contexte. Il a hébergé son fils et son fils aujourd'hui l'héberge, la situation est inscrite dans une obligation morale entre ascendant et descendant.

La « famille maghrébine » est donnée comme explication du mode de vie, être hébergé ou héberger un membre de sa famille en fait partie. Le père assume cette situation en s'adaptant quotidiennement au contexte, qu'il compare et préfère à la solitude qu'il a vécue lorsqu'il était hébergé en CHRS.

Dans les deux situations le parent devient l'hébergé après avoir lui-même été hébergeant. Dans la première situation, la présence de la mère chez une de ses filles mariée est semblée-t-elle l'occasion de tensions et de contestation par son gendre. Dans la seconde situation, l'obligation filiale paraît s'imposer entre le père et son fils, la réciprocité dans la relation est établie.

5.1.2 Les enfants hébergés par les parents

✓ Gendre + femme + 2 enfants hébergés par la belle-mère (Chérif)

Chérif a quitté l'Algérie en 2003, il est arrivé en France avec sa femme, munis tous deux d'un visa d'un mois pour rendre visite à la mère de sa femme chez qui ils sont encore hébergés. Peintre en bâtiment, il a travaillé plusieurs années illégalement, puis a pu régulariser sa situation en 2011, il est actuellement officiellement demandeur d'emploi. Depuis leur arrivée en France ils ont eu deux enfants. Ils sont logés dans un logement social, un T3.

Le couple a quitté l'Algérie pour des raisons économiques, la difficulté à trouver un emploi, les liens familiaux maternels déjà existant en France ont favorisé le rapprochement et ont permis qu'ils s'y installent, malgré les conditions d'illégalité juridique de leur situation. L'hébergement par la mère semble une évidence même si l'exiguïté de l'appartement rend progressivement la cohabitation plus difficile.

✓ Fils hébergé par parents (Yanis)

Yanis est français, il a fait des études en BTS en mécanique automatisme industriel de 2002 à 2004, il était logé dans un studio d'étudiant, travaillait parallèlement à sa scolarité, il échoue à ses examens à vouloir mener les deux. En 2004 il n'a plus de revenu, revient habiter chez ses parents et cherche à travailler. Il démarre son activité dans l'entreprise de son frère pendant un an et demi ; après la liquidation de celle-ci, il s'inscrit en intérim et accepte des périodes d'emploi très courtes dans divers domaines. Il reste 8 mois dans une entreprise de sécurité incendie. Entré en conflit avec son patron, il est licencié. Aujourd'hui il perçoit le RSA, est inscrit dans une structure d'insertion par l'économie qu'il qualifie de « véritables exploitants de misère en proposant une succession de contrats d'une semaine à temps plein ou à temps partiel ». Ses parents ont conservé leur nationalité algérienne, retraités, ils sont propriétaires de leur maison dans une commune limitrophe de Lyon, dans laquelle vivent trois de leurs 5 enfants. Les parents alternent des séjours en Algérie et des séjours plus courts en

France. La maison construite dans les années soixante, fait 150 m². Ainsi 3 frères vivent dans la maison des parents qui y reviennent de temps en temps. La maisonnée oscille entre 3 et 5 personnes.

Les difficultés économiques, la situation de célibataire des fils, sans enfant à charge, l'accès à une maison propriété des parents qui la leur mettent à disposition, ont conduit les frères à cohabiter ensemble chez les parents.

5.1.3 Les enfants hébergeants des enfants

✓ Mère/fille (Drifa)

Drifa héberge ses filles dès que leur situation, soit économique, soit personnelle, se détériore. La cadette vit chez elle après avoir perdu son emploi en Italie. Elle a hébergé également sa fille aînée après une séparation, pendant deux ans, le temps de retrouver un appartement. « *Les parents c'est sûr, si on ferme la porte ils sont dans la rue* » conclut-elle. Elle accueille ses enfants adultes par solidarité filiale avec l'idée de n'être que temporairement sollicitée. La réalité est plus complexe puisque ces situations d'allées et venues entre autonomie et retour chez leur mère durent depuis 11 ans.

✓ Mère /fils + belle-fille +bébé (Dalia)

Dalia héberge son fils, sa belle-fille et leur petite fille après avoir dû fermer sans pouvoir le revendre le débit de boisson dont il était propriétaire dans le midi. Sans aucun moyen, vivant en concubinage avec une jeune femme enceinte, il sollicite sa mère qui vit à Lyon dans un appartement T3 d'un bailleur social. L'hébergement chez sa mère doit lui permettre de trouver un emploi avant de pouvoir louer un appartement dont les niveaux de loyer ne lui sont pas accessibles. Il est chef de salle dans un restaurant du 6^{ème} arrondissement de Lyon dans lequel il travaille matin et soir avec une grande amplitude d'horaires.

Soutien de son fils y compris lorsqu'il s'est agi de prendre un bar en gérance, elle l'accompagne jusqu'à ce qu'il puisse se stabiliser. Elle découvre tardivement la relation entre son fils et la jeune-fille et apprend sa grossesse au moment de son arrivée chez elle. Elle fait face à une relation à laquelle elle n'était pas préparée, tout en souhaitant éviter de prendre la place du tandem si décrié de la relation entre belle-fille et belle-mère.

✓ Mère/enfants, ex mari, amis (Rachel)

Rachel héberge son fils séparé de sa femme, en recherche d'emploi, et son petit-fils lorsqu'il en a la garde, le mercredi, un weekend sur deux et la moitié des vacances scolaires. Elle avait fixé une durée de six mois, aujourd'hui dépassée bien qu'il ait obtenu un emploi vacataire à la ville de Lyon complété par des indemnités chômage. Elle a également hébergé sa fille et son gendre pendant six mois, le temps de trouver un appartement. Leur relation était très bonne au point qu'elle ait éprouvé une certaine tristesse à leur départ. Enfin elle a aussi hébergé son ex mari lorsqu'après ses nombreuses séparations il se retrouvait seul et sans domicile.

5.1.4 Les collatéraux hébergeants

✓ Sœur/sœur (Brigitte)

Brigitte héberge ses sœurs alternativement, l'une pour un mois et demi, le temps de passer son permis de conduire à Lyon alors qu'elle habite Marseille, l'autre a fait des études de journalisme, elle est en attente d'un CDD sur Lyon pour six mois.

« Elle était sur Montluçon pour son dernier stage, logée par la radio dans un espèce de taudis, dans un vieil hôtel et elle rentrait sur Lyon régulièrement. Dans ce cas, c'était chez moi, comme quand on rentre chez ses parents et elle cherchait du boulot ; elle a trouvé à RCF et tout naturellement elle est restée là. En plus elle était au smic, donc la question ne s'est même pas posée, la pauvre ! »

Elle a aussi hébergé une amie pour la dépanner, ainsi qu'une relation de travail, qu'elle qualifie *« d'intérim de luxe, l'hébergé idéal, il était génial : il rangeait, faisait à manger et les courses ! Le weekend il rentrait à Grenoble chez ses parents. Le matin on partait ensemble, on mangeait ensemble et c'était cool ! Aujourd'hui il est à Paris, il a un CDI et son appartement. »*

✓ Sœur/sœur puis frère puis cousin puis un ami sortant de prison (Chafia)

Chafia, enseignante au lycée est mariée à un étudiant réunionnais, ils ont trois enfants. Elle a été un temps, hébergée par Brigitte, puis à son tour, installée, elle accueille, sa sœur, son frère suite à des disputes avec leur mère, le temps de *« se lancer dans la vie »*, puis le cousin de son mari ainsi que sa femme, venus étudiés en métropole. Elle a hébergé ses deux frère et sœur adolescent et jeune majeur. Elle-même a vécu une enfance difficile en foyer d'accueil. Lorsqu'elle n'héberge pas sa famille elle accueille des amis, un ami sorti de prison en grande

difficulté a été hébergé le temps de réapprendre à vivre à l'extérieur, à s'organiser. Il lui a fallu 13 mois et non 8 mois comme elle le pensait à son arrivée.

Ce sont moins des relations familiales qu'une certaine éthique de solidarité envers ceux et celles qui en ont besoin qui lui fait accueillir et héberger les personnes. Elle organise, accompagne, oriente ceux et celles qui lui demandent un toit, elle ne se laisse pas envahir et sait aussi accompagner vers la sortie lorsque la personne semble s'installer. L'absence de demande de contrepartie financière qui lui paraît d'ailleurs le propre de l'hébergement, l'incite également à en fixer les règles et en donner les limites.

5.2- LA COHABITATION IMPOSEE ET LA NEGOCIATION DE L'ESPACE

✓ Mère/fille et gendre (Marina)

La cohabitation entre ascendants et descendants bien qu'obligée en raison des liens de sang qui les unissent ne se vivent pas sur le mode « naturel » de ceux qui existèrent antérieurement entre parents et enfants.

Le parent hébergé vit cette situation comme un renversement de la relation entre parents et enfants. Il ne semble pas que le sentiment de réciprocité soit au centre de l'hébergement familial, mais bien le lien obligataire, le lien de sang sans que celui-ci n'organise en quoi que ce soit le quotidien. La mère est hébergée par sa fille, mais le gendre semble imposer le rythme journalier. L'appartement est un T4, avec 3 chambres et un salon. Le couple habite l'appartement de la mère, dans lequel ils avaient eux-mêmes précédemment été hébergés. Le renversement de situation pèse certainement davantage sur les relations avec sa fille et son gendre qu'elle ne semble le dire. Suite au décès de son conjoint avec qui elle habitait, la mère se retrouve sans logement personnel, dans l'obligation de demander un hébergement à ses filles. Manifestement elle s'attendait à plus de réciprocité de la part du couple qu'elle avait hébergé. La mère avait donné ses meubles à la fille cadette, l'appartement à la seconde même si le bail est resté quatre années à son nom.

La situation d'hébergement est ancienne, elle se partage entre ses deux filles, l'aînée qui vit en Italie et héberge déjà son beau-père, la cadette pendant 2 à 3 mois par an, pour des raisons de domiciliation, de pension de réversion et de retraite. Sa présence n'est pas bien supportée par son gendre. Ses allées et retours entre l'Italie, le pays de son enfance et la France sont marquées par cette itinérance entre pays d'origine et pays d'accueil ainsi que par un accueil

familial modulé. Dans les deux situations elle ne se considère pas chez elle, en Italie elle a une chambre mais sa présence prive le couple d'une pièce à vivre, en France elle partage une chambre avec un des enfants, l'autre est installé dans la chambre des parents, le salon est la pièce à vivre.

Pendant près de dix ans elle alterne sa résidence entre les deux, passe davantage de temps en Italie où sa présence est mieux acceptée par le couple. Elle décrit une position assez identique dans chacune des maisons : elle fait le ménage, la lessive en machine, le repassage, elle garde l'enfant, fait la cuisine, « tout ce qu'on peut faire dans une maison » mais chez sa fille aînée, elle « n'est pas la bonne », elle rend service à sa fille, elle le fait spontanément, sans aucune exigence de la part du couple. Très proche de cette fille, celle-ci sera médiatrice dans les relations avec sa seconde fille. Le couple finit par divorcer, le gendre accuse la mère d'en avoir été responsable. Les relations entre sa fille et son gendre sont tendues, la fille ne s'interpose pas entre sa mère et son mari, la mère accepte les réflexions de son gendre. La maison vit au rythme du mari, gendre et père, qui parfois et notamment le weekend dort dans le salon et suspend les activités diurnes jusqu'à son propre réveil. La mère se sent à peine tolérée, elle rend les mêmes services qu'en Italie, mais doit malgré tout se conformer aux exigences du gendre. Lorsqu'ils reçoivent des amis elle reste dans sa chambre, elle n'est pas consultée sur ses goûts lorsqu'ils passent des commandes à l'extérieur, elle a peu accès au téléphone lorsqu'il est présent bien qu'elle paye la ligne dont elle est titulaire. Chez ses deux filles elle contribue à raison de 250 €/mois aux frais domestiques.

✓ Père/fils (Mohamed)

Mohamed connaît aussi une situation inversée d'hébergement. Il le dit :

« Au départ j'étais dans l'appartement avec mon épouse et mon fils ; quand mon épouse est décédée en 2007, il y a avait toujours mon fils et j'ai ramené mon neveu. Quand mon fils s'est marié, mon neveu a trouvé un autre endroit, un appartement avec le même propriétaire. Mon fils s'est marié en Algérie. Et maintenant c'est l'inverse ! C'est moi qui suis hébergé chez eux ! »

Il aurait souhaité avoir son propre logement, un studio à proximité, pour laisser le couple vivre ensemble, à sa manière, mais son fils n'a pas voulu, il a cherché un logement plus grand que celui dans lequel ils vivaient auparavant. L'espace de leur premier appartement a été aménagé par lui, sa femme et son fils. Les meubles et appareils ménagers sont donc naturellement passés dans le nouveau logement loué par son fils.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Dans le précédent appartement il dormait dans le salon, parce qu'il n'y avait que deux pièces. Dans le T3, il dort encore dans le salon, sur un clic-clac, les deux chambres sont occupées par le couple et leur petite fille. Il donne son avis sur le quotidien, il demande celui du couple lorsqu'il fait les achats. Les meubles et les appareils ménagers qui étaient dans son appartement ont permis d'installer le couple. Il contribue aux dépenses du ménage, apporte son aide pour garder sa petite fille, assure les tâches d'entretien du salon dans lequel il dort, le bricolage nécessaire. Son statut de « patriarche » lui confère une position supérieure, y compris auprès de ses frères et sœurs. Cette position pourrait lui permettre de ne pas consulter sa belle-fille, mais il se défend de cette autorité qu'il qualifie de « *vieux jeu* » et se présente comme « *libéral* » « *chacun sa liberté, chacun fait ce qu'il veut et ne peut imposer à quelqu'un de faire ci ou ça* ».

La cohabitation entre les générations impose, dit-il, une adaptation de tous. Il s'adapte ainsi à leur nouveau mode culinaire qui ne correspond pas forcément à ses habitudes, sa belle-fille prépare cependant les repas que chacun mange sur un plateau, faute de salle à manger. Son sens de la famille le pousserait à accueillir son neveu mais il tient compte des inimitiés à l'intérieur de la famille. Sa belle-fille ne s'entend pas avec son neveu, et les cousins se rencontrent à l'extérieur. Il précise que son neveu est « *islamiste, musulman carré* », alors qu'elle est libre d'esprit, bien qu'elle ait la « *mentalité de l'Islam et le respect de l'ancien* ».

Le père hébergé regrette simplement que son fils n'ait pas fait une demande de T4, une pièce supplémentaire aurait permis à chacun d'avoir sa chambre, et sa belle-fille se retirerait moins dans la sienne. La belle-fille occupe principalement une chambre avec télévision et connexion internet et dans les pièces communes, la cuisine, est son espace. La pièce principale est un salon avec canapé, transformé la nuit en chambre. Malgré ce double usage et le sentiment pour le père de dormir dans le salon, la pièce dans laquelle il dort n'est pas appropriée par sa belle-fille, seul son fils semble l'y rejoindre le soir, de temps en temps, devant la télévision.

Le quotidien s'organise autour des deux figures principales masculines que sont le père et le fils. Le fils est absent du discours sur l'organisation dans l'appartement, parce qu'il ne le partage que peu de temps dans la semaine, il y arrive tard, se repose dans sa chambre. La cohabitation entre le père et le fils est comme un prolongement des années passées ensemble. L'attention du beau-père à sa belle-fille est pourtant présente, et leur retenue l'un à l'égard de l'autre permet une cohabitation pacifique dans le respect des différences d'habitudes et de statut au sein de la famille.

5.2.1 Les enfants hébergés par les parents

Chérif est hébergé par sa belle-mère. Deux remarques fondent principalement ses descriptions de la cohabitation avec sa belle-mère et sa nièce : l'étroitesse du logement, un T3, abrite aujourd'hui 6 personnes et le statut d'hébergé lui-même :

« Je ne suis pas chez moi. Si je suis chez moi, je peux inviter n'importe qui. Si je ne suis pas chez moi, je n'peux pas... Je fais attention, je n'suis pas chez moi, comme j'l'ai dit plusieurs fois. Si t'es hébergé chez quelqu'un... tu ne peux pas faire comme tu veux. Si on est chez quelqu'un il faut qu'on respecte... Si je suis chez moi, j'peux aller dans une soirée, j'ai plus de liberté que quand on est hébergé chez quelqu'un. Y'aura toujours de la différence. »

Le fait d'être hébergé crée une situation de sujétion entre l'hébergeant et l'hébergé, indépendamment de l'attitude de l'hébergeant.

Chérif et sa femme ont été accueillis par sa belle-mère. Il est conscient qu'avant leur installation, sa belle-mère et la dernière de ses filles, encore étudiante y vivaient dans de bonnes conditions. Dans un premier temps, elles ont laissé une chambre au couple et ont cohabité dans une même chambre. Huit ans après, le couple a eu deux enfants, ils se partagent une chambre à quatre et une chambre à deux.

La situation du couple vient seulement d'être régularisée. Malgré un métier de peintre en bâtiment, Chérif a travaillé irrégulièrement chez des particuliers. Il ne peut bénéficier ni du RSA, ni d'indemnités chômage, il n'a pas de justificatifs de salaire, ne peut donc pas encore solliciter de logement social, il n'a pas non plus le salaire suffisant et régulier pour louer dans le privé.

La conscience d'être une charge pour sa belle-mère, même si aucun conflit n'émerge, pèse sur lui plus que sur sa femme, pense t-il. La maisonnée vit sur le salaire de la belle-mère, employée à domicile, elle gagne à peine le SMIC, et sur ses rentrées de revenus au noir. Sa femme s'occupe de la maison, du ménage, de ses deux enfants, la sœur est étudiante en faculté.

La distribution des tâches se fait au gré de la conjoncture. Celui qui est dehors fait les courses pour tout le monde, souvent lui, parfois sa femme ou sa belle-mère.

« Quelqu'un qui sort de son travail, s'il a l'temps de passer au Carrefour, il achète tout c'qu'il faut, on n'a pas à partager... On achète ensemble, on cuisine ensemble, on fait la cuisine pour tout l'monde. »

Il contribue lorsqu'il le peut aux dépenses du loyer, tandis que les charges d'eau et d'électricité sont assurées par sa belle-mère.

L'espace de l'appartement où il est le seul homme, lui semble étroit. Dans chaque situation il se demande si ses gestes ne gênent pas :

« Quand je finis le soir, je vais aller faire ma douche, je vais m'dire peut-être que quelqu'un l'attend ; on est dans la cuisine, peut-être qu'il ya quelqu'un qui veut manger tout seul dans la cuisine ; je regarde la télé, je me pose des questions, je vais m'dire que quelqu'un va vouloir regarder un autre film. Ma belle-mère ou bien ma femme ou bien l'autre nièce. En fait, on n'est pas à l'aise, voilà... Quand je fais quelque chose dans la maison, je me pose des questions, je vais me dire peut-être que quelqu'un n'est pas d'accord. On n'est pas à l'aise, on se pose toujours des questions. Ma femme peut-être moins, mais pour moi c'est plus... »

Sa belle-mère ne lui demande jamais rien, il anticipe en permanence sur ce qu'il pourrait faire pour participer et l'aider. Il n'est pas utile qu'elle le demande, en étant hébergé, il n'est pas chez lui. Il se met à sa place et estime qu'elle ne peut qu'être gênée par la durée de leur présence.

« Pour ma belle-mère aussi, ça gêne, comme on dit, elle n'est pas libre parce que si nous, on n'est pas là, peut-être qu'elle va faire comme elle veut, mais si on est là-bas peut-être pour elle ça dérange. Moi, si j'ai un appartement, même si c'est mon frère ou quelqu'un comme ça qui vient à la maison, ça me gêne. Il peut rester par exemple 1 mois, 2 mois, mais si c'est plusieurs années ! »

Yanis est célibataire, il vit dans la maison de ses parents et cohabite avec ses frères. La maison est grande, chacun a sa propre chambre. Ils sont dans une situation proche de la colocation sans loyer à partager. Les parents sont assez peu présents, retraités ils font des allers-retours entre France et Algérie.

La présence des parents recrée la famille tandis que pendant leur absence, les vies s'organisent séparément entre les frères, ils se croisent le soir. Yanis opère un rapprochement avec l'idée d l'hôtel :

« Quand ils sont là, moi, j'essaye d'être plus présent, c'est normal, c'est mes parents, ils ne sont pas là les trois quarts de l'année, j'aime bien rester avec eux. Quand ils ne sont pas là, ça ressemble plus à un hôtel qu'autre chose. C'est normal, on a chacun nos vies, on est tous adultes. »

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Les rythmes de vie tout autant que leur organisation quotidienne se déploient donc différemment en l'absence ou en présence des parents. L'image appropriée est celle de la cellule familiale avec un noyau dur, la mère, qui a imprimé sa marque personnelle à un agencement intérieur que les enfants adultes recomposent à son arrivée, tel un décor pérenne :

« Pour moi l'extrême ce serait qu'ma mère voit même pas la différence entre l'moment où elle est partie et le moment où elle est revenue, qu'il y'ait rien d'changé : qu'y'ait pas d'anomalies, qu'elle se sente à son aise quand elle rentre. Que ce soit propre et que tout ce qu'elle a laissé elle-même intacte parce que ma mère sur ce point est assez maniaque, elle n'aime pas qu'on touche à ses affaires. Elle est du genre à bien ranger et elle n'aime pas que l'on farfouille dans ses affaires et qu'on les range mal, ça c'est un truc qu'elle déteste ; donc on a tous ce réflexe là quand elle revient ; on est des mecs, parfois on se laisse un peu aller mais généralement quand elle revient, ma mère, elle retrouve exactement la maison dans l'état où elle l'a laissée. C'est une condition sine qua non. »

En l'absence des parents, les frères se sont partagés l'espace, l'étage est occupé par deux frères qui en font l'entretien, le frère aîné occupe le rez-de-chaussée, une chambre et le salon où dort son fils les weekends de visite. Au quotidien, le frère aîné se charge des courses, auxquelles participent financièrement les deux autres frères à concurrence de leurs revenus. Le salaire le plus important et le plus régulier étant celui de l'aîné. De ce fait, il assure les charges régulières et les deux autres frères participent aux dépenses selon leurs moyens. L'aîné s'occupe aussi du jardin potager qui leur fournit une grande partie du frais, il fait la cuisine, son passe-temps, son délasserment. Les factures d'électricité sont prélevées automatiquement sur le compte de leur père, l'eau est réglée par chèque par les frères et chacun a un abonnement téléphonique portable, avec en commun l'abonnement « France Télécom » pour recevoir des appels.

Tout se fait tacitement, sans discussion, « à l'intuition », au « ressenti », insiste Yanis. La maisonnée s'organise ainsi par accord tacite entre ses habitants. Le registre est encore celui de la famille qui se rassemble autour de la mère. La maison est son espace, et aucun des fils ne souhaitent y apporter de transformation.

Chacun apporte à l'autre une compétence, l'aîné a en quelque sorte pris le relais parental, il cultive le potager, fait les courses et la cuisine, un autre frère est spécialisé en mécanique, un autre en rénovation intérieure d'appartement, lui-même en informatique. Chacun est disponible pour l'autre. En matière de dépannage ils se « serrent les coudes ».

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

L'espace est-il le leur ? Yanis acquiesce que leur espace a toujours été l'espace commun de la maisonnée, il n'en n'est pas gêné, c'est une habitude à laquelle aucun ne déroge. La maison (150m²) et son jardin (1000m²) sont suffisamment spacieux pour qu'une double organisation se mette en place assez spontanément. Une organisation familiale traditionnelle constituée autour des parents lorsqu'ils sont présents, au point que les agencements intérieurs et l'occupation des espaces, l'utilisation de certains objets (la télévision de la mère) soient rétablis dans l'ordre laissé par la mère. Pilier de la famille elle l'a fait revivre :

« Y'a pas de routine comme manger ensemble. Ca c'est généralement quand y'a mes parents. C'est le ciment de la famille mes parents, quand ils sont là, la maison elle change : y'a d'la vie, y'a pas d'autres termes, mes neveux et nièces débarquent tous les jours, y'a du bruit, y'a d'la vie. »

A leur départ, la maisonnée reprend le rythme d'une organisation entre frères célibataires mais unis. Chacun fréquente ses amis à l'extérieur de la maison qui n'est accessible qu'aux amis d'enfance, « *aux très bons amis* », « *aux amis de la famille* ». La maison est ici la figure décrite par I. Chiva¹⁴ : « (Elle) est à la société ce que le noyau est au fruit et à l'arbre : elle contient ce qui leur permet de se reproduire. Comme le noyau dans le fruit et la famille dans le tissu social, la maison nous semble être au cœur et au principe de l'architecture et de l'habitat : la maison est à l'architecture ce que la famille est à la société, à la fois figure centrale et emblème ». La maison est ici le lieu emblématique de la famille. La maisonnée au départ de la mère sépare ses espaces en espaces individuels masculins comme pour mieux maintenir le lien filial. La filiation masculine maintient le noyau central de la famille, et le protège d'autres séquençements, d'autres dispersions.

5.2.2 Le point de vue des hébergeants

Le point de vue des hébergeants déplace-t-il la position de l'obligé. Si l'hébergé développe parfois le sentiment d'être un débiteur permanent à l'égard de celui ou celle qui l'héberge, l'hébergeant a-t-il le sentiment d'être le créancier ?

¹⁴ Chiva I., 1987, « La maison : le noyau du fruit, l'arbre, l'avenir », *Terrain*, n° 9.

✓ Mère/fille

Drifa héberge ses filles, alternativement lorsque leur situation l'exige. Les conditions d'hébergement, une maison individuelle de 150m² avec jardin de 1000m², ne sont pas en cause, elle vit en couple avec une de ses filles et en a accueilli une autre lorsqu'elle a perdu son emploi en Italie.

« Les hébergeants sont là pour dépanner, cela chamboule la vie, on reprend un autre rythme ».

La relation d'aide des parents vis-à-vis des enfants est décrite comme une obligation qui s'impose à eux mais ne se vit pas comme telle pour la fille hébergée. Les relations privilégiées entre père et fille soumettent la mère à des épreuves auxquelles elle ne s'attendait pas. Un déséquilibre s'installe, la « fille à son papa » comme l'appelle la mère, devient pour la mère l'objet d'agacements successifs en raison des comportements jugés intrusifs que ce soit dans son mode d'occupation de l'espace, dans ses relations conjugales, dans l'absence de réciprocité, d'attention au dérangement qu'elle pourrait occasionner par cette présence imposée. La fille revient d'Italie où elle a vécu plusieurs années, en considérant ses relations avec ses parents, comme inchangées.

« On » fait la liste pour les courses ! « On » ne fait pas le ménage car « on » travaille ! Le linge il fallait le lui laver avec des recommandations : « ça, à la main ! » Et quand tu fais des remontrances : je t'ai rien demandé, c'était au cas où, sinon tu laisses ! Et puis sur la liste de courses, c'est des produits et nourriture particuliers car « on » fait attention à soi et « on » ne mange pas comme les autres, des marques ! Ce sont des ordres, tout est dû et acquis ! »

La mère se plaint que sa fille n'ait pas pris conscience du changement de situation. Elle lui reproche de s'installer comme si elle était chez elle, de ne pas proposer une participation. Drifa est en attente de propositions mais ne demande rien à ses enfants. Elle décrit des situations dans lesquelles elle dévoile ses propres exigences de séparation des espaces :

« Sur le vivre ensemble ? Déjà c'est l'espace. Il faut délimiter l'espace. La cuisine tu peux... le frigo, tu mets en haut, moi en bas. Si t'as envie qu'on mange ensemble on le dit. Je ne veux pas d'un étranger à la maison. Plus d'intimité car après tes affaires tout le monde les touchent. Et les toilettes !!! Tu te rends compte. La salle de bain, imagine t'as pas confiance, la brosse à dent, ta serviette, s'il s'en sert, je crains ! Ou alors j'aménage le sous sol. Déjà chez toi quand les gens s'assoient, toi tu t'allonges sur le canapé en chemise de nuit, etc.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Moi je suis grave si je m'allonge je suis obligée de couvrir mon canapé ! Je mets des draps. Déjà même avec nos enfants ! »

L'hébergement est une obligation mais elle en révèle les contraintes qu'elle se laisse imposer par sa fille, mais plus généralement pas ses enfants. En l'absence de consignes et de limites dessinées elle vit mal la présence prolongée d'un tiers, et rêve d'un « hébergé » qui lui proposerait de faire la cuisine, participerait aux dépenses d'électricité, d'eau, de nourriture, à l'inverse des sollicitations continues de ses enfants qu'elle assume tout en ne les supportant pas. Elle a également accepté de recevoir 23 collègues de sa fille, des ingénieurs en couples. Entre cette obligation morale qui la conduit à accepter le retour de ses enfants à son domicile comme une évidence, et ses souhaits d'indépendance et d'intimité, elle ne trouve pas de posture satisfaisante.

✓ Mère /fils

La relation qui s'instaure entre Dalia et son fils est une relation dont la description ne mentionne que l'accueil de la belle-fille et du bébé. La relation espérée avec le fils unique se transforme en une relation subie avec la belle-fille et son enfant.

« Ça a été le choc quand j'ai appris que la petite, il ne l'a connaissait que depuis 6 mois et qu'elle était enceinte et surtout qu'il se retrouvait dans une situation d'assumer le rôle de père. J'ai assumé les derniers loyers de l'appartement qu'il occupait dans le sud de la France où il travaillait dans un snack mais j'ai dit que l'enfant je n'étais pas au courant et qu'ils devraient l'assumer... Je me suis retrouvée dans le rôle de belle-mère qui ressent toutes ces mauvaises pensées... Cela valorise quand tu héberges, et ce n'est pas difficile d'héberger ton fils surtout quand tu n'en as qu'un et qu'il n'est pas agressif... Aujourd'hui il y a un petit changement, puisque notre relation est différente, de mère du copain géniale je suis la belle mère. »

La proposition d'hébergement a été faite à son initiative, elle soutient son fils qui vit une situation de dépôt de bilan de son activité. Elle l'accueille chez elle ainsi que sa compagne enceinte. Après une période harmonieuse pendant laquelle elle lui fait découvrir la ville, lui trouve une place en hôpital pour l'accouchement proche, la cohabitation devient plus difficile, notamment après la naissance du bébé. Faute d'échanges suffisants, de non-dits, la jeune-fille s'enferme dans sa chambre, ne partage plus les repas avec elle. La distance s'accroît entre les

deux. Si le couple ne participe pas immédiatement aux dépenses domestiques, elle leur en fait la demande assez rapidement et pousse son fils à chercher du travail :

« Il a donc trouvé du travail. J'avais dit : vous êtes deux, bientôt trois, il faut participer. J'avais proposé 300 € par mois, devant les deux, mais au début je devais demander tous les mois et ils n'y pensaient pas, etc. »

Le jeune couple a d'autres habitudes, notamment en matière de budget, elle a toujours été économe afin d'épargner tandis que les jeunes parents font des dépenses pour le bébé notamment, qu'elle juge disproportionnées et inutiles. Elle commente en les critiquant la plupart des attitudes du couple, et surtout de sa belle-fille qu'elle estime trop naïve, peu anticipatrice et peu responsable. Elle la critique sur ses manières de faire le ménage, les repas, de laver le linge, la vaisselle en consommant trop d'eau. Toutes ses initiatives lui paraissent catastrophiques et elle le lui dit : un photographe à la maternité lui propose de prendre des photos, la jeune femme a l'impression d'avoir négocié un bon prix à 200 € au lieu des 400 proposés alors qu'elle pouvait les faire faire gratuitement par un ami. La jeune femme enceinte n'a fait aucune démarche administrative ni auprès de l'assistante sociale, ni de la CAF, ni des impôts. Elle l'informe, l'accompagne et lui fait récupérer 5000 € qu'elle a aussitôt dépensé pour elle.

La cohabitation porte les traces de la difficulté à communiquer, Dalia en constate les conséquences sur sa belle-fille qui se replie toujours plus dans sa chambre, sans un mot. Elle impose un rangement des espaces communs, de la cuisine, du salon. Une habitude pour elle, mais pas pour sa belle-fille qui se plie à ses consignes bien qu'elle ne le fasse pas spontanément. Ces exigences répétées et les remarques permanentes sur les économies nécessaires mettent fin aux relations plus spontanées qui s'étaient instaurées au départ avec la jeune fille.

Les relations mère/fils s'épuisent dans des relations quotidiennes entre belle-mère et belle-fille qui s'organisent selon les ordres et les remarques de la belle-mère. L'aspect financier, préoccupation permanente de la mère qui perçoit un petit salaire et a dû se porter garante de son fils à plus d'une reprise, rigidifie définitivement les relations entre eux. Consciente de sa position ambivalente vis-à-vis du couple elle souhaiterait les voir prendre au plus tôt un appartement et éviter le risque que les relations avec son fils unique ne se détériorent.

✓ Mère/enfants et autres (dont l'ex-mari)

Rachel héberge ses enfants comme elle a autrefois hébergé des amis, et son ex-mari, par générosité et solidarité :

« J'ai gardé de bons contacts, la première fois je l'ai hébergé 3 à 4 mois, et la seconde un peu plus d'un mois. Les enfants ne supportaient pas, mais moi je ne laisse pas quelqu'un à la rue, que ça leur plaise ou non. »

Elle a eu six expériences d'hébergement entre les années quatre-vingt et aujourd'hui et constate de bonnes et mauvaises expériences. La plus difficile est manifestement celle qu'elle vit actuellement avec l'hébergement de son fils qui dure depuis un an. Rachel vit avec sa fille cadette, son fils et petit fils lors des visites à son père divorcé. Son fils dort dans le salon, elle a installé un lit dans la salle à manger derrière un paravent pour le petit lorsque son fils en a la garde. Elle et sa fille ont chacune leur chambre dans le T3 de 60m². Pour assurer les charges de la maisonnée elle n'a qu'un salaire d'à peine le SMIC en gardant des enfants à temps plein. Parmi les expériences d'hébergement citées, celles qui lui laissent les souvenirs les plus positifs sont celles qui ont été courtes, entre des périodes de 15 jours même renouvelées pour l'hébergement d'un ami dont c'était le mode de vie à des périodes de trois à six mois pour deux amies puis son ex-mari. Les offres spontanées de services (ménage, bricolage, garde des enfants) et d'aides financières (participation au loyer, aux factures de chauffage, de consommation d'eau), sont les plus appréciées, elle limite l'accroissement du budget dépenses de l'hébergeuse qui manifestement s'alourdit du simple fait d'une ou deux présences supplémentaires au foyer, et qui peut l'être encore davantage lorsque les modes de consommation et de vie sont trop différents. La réciprocité est de fait espérée par celui qui offre le gîte, sa concrétisation attendue honore cependant celui qui est hébergé et en rend sa présence non seulement acceptable mais agréable.

Il ne paraît pas y avoir dans l'hébergement de position médiane des relations entre hébergeur et hébergé. Ou elles sont décrites comme agréables ou elles deviennent insupportables et conflictuelles. Si finalement les ami(e)s et l'ex-mari laissent des souvenirs de l'hébergement plus agréables que celle qu'elle vit avec son fils, c'est que l'hébergement qui devait durer six mois s'est prolongé plus d'une année et que sa participation à la vie quotidienne est presque absente, à l'exception du pain qu'il achète, de 20 à 30 € qu'il lui donne parfois et des courses qu'il fait la dernière semaine du mois lorsque son fils vient le voir.

Elle assure les repas du soir et souhaitait, une fois par semaine, que son fils la relaie lorsqu'elle rentre tard, ce qu'il ne fait pas. Sa présence devient une charge, et ce sentiment est partagé par la fille cadette, encore mineure, qui a des relations conflictuelles avec ce frère aîné qui joue au « père » et dont elle ne supporte pas l'attitude. L'hébergement d'un enfant adulte paraît compliqué en raison du lien de sang qui le rend obligatoire tout en lui ôtant la possibilité de poser un cadre. Cette impossibilité et l'ambiguïté du sentiment filial qui l'obligent à l'accepter sont ainsi exprimées :

« Je n'ai jamais posé les choses et a posteriori je me dis qu'il faut les poser : tu restes jusqu'à telle date ? Tu me donnes tant par mois même si ce n'est pas beaucoup ! Car j'en ai marre d'être dans la merde à cause des gens que j'héberge ! Car aussi c'est financier et ingrat, oui. Je vois quand moi-même j'ai été en voie d'expulsion, j'avais deux enfants à un moment qui avaient un appart et aucun ne m'a proposé; mais en même temps ce n'est pas plus mal, car je me suis bougée et je me rends compte que je n'ai pas rendu service à mon fils du tout. »

5.2.3 Les collatéraux

Brigitte et Chafia hébergent l'une sa sœur l'autre sa sœur et son frère, toutes les deux ont hébergé d'autres personnes, amis, collaborateurs.

Les deux récits sur l'hébergement sont intéressants dans les figures en miroir qu'ils développent. Les deux jeunes femmes sont amies, Chafia a été hébergée pendant deux mois par Brigitte dans l'attente de la livraison d'un logement qu'elle venait d'acquérir. Chafia s'est portée garante de Brigitte auprès de son bailleur. Elles ont travaillé dans le même lycée, Brigitte comme pionne, Chafia comme professeure de lettres. Dans le parcours résidentiel qu'elles décrivent, chacune a hébergé des amis, et leurs frères et sœurs. Brigitte avait fait des études de psychologie clinique sans les valider par des diplômes. Elle travaille dans une PME au service RH.

Les deux récits de leur cohabitation mettent en scène une organisation proposée par Chafia, hébergée en couple avec ses deux enfants. Une grande amitié existe entre les deux, chacune respecte le parcours, les valeurs (Brigitte est athée, Chafia musulmane pratiquante) de l'autre. Brigitte a seule élevé sa sœur de 14 à 18 ans à la mort de sa mère, son père était absent et se contentait de payer le loyer. Elle a dès cette époque mis en place ce qu'elle appelle des conseils de famille qu'elle conserve par la suite en cas de désaccords pour énoncer les règles sur le ménage, les courses, informer sur les visites de personnes extérieures, l'entretien de la

voiture. Chafia quant à elle, a vécu en foyer d'accueil une grande partie de sa jeunesse, puis accueilli ses deux frères et sœur lorsqu'ils ont été en conflit avec leur mère. Elle s'est construite sur une cellule familiale soudée entre parents et enfants avec un projet rapide d'acquisition de son propre logement. Dans l'interstice entre deux appartements, habitant chez son amie, elle lui propose de mettre en place ce qu'elle appelle un « *cahier de colocation* » pour « *laisser des mots, des consignes, écrire ce qui n'est pas facile à dire* » :

« J'ai conservé le cahier. Comment j'ai eu l'idée ? Parce que ce n'est pas facile de dire avec des mots ce qui saoule, c'est aussi pour partager les bons moments et garder des souvenirs de cette expérience qui ne devait pas durer toute la vie. (Elle lit quelques passages) Ne pas mettre l'assiette en terre dans le micro-onde. Il y a des post-it aussi que j'ai gardés. Les pires et meilleurs souvenirs de chacun : pour Brigitte : découvrir qu'un bébé ne connaît pas la notion de weekend et qu'elle a survécu grâce aux boules quies. Pour Brigitte son meilleur souvenir, les enfants et le fait qu'on ait chacun le meilleur souvenir des uns et des autres. Moi j'ai écrit : bonne croisière même si le bateau a tangué j'ai apprécié le moment du thé comme une auberge espagnole où chacun prend ce qu'il veut. J'avais appelé ma fille : sirène hurlante. Les deux maris se sont excusés de ne pas avoir trop écrit mais ont tous les deux été contents d'être ensemble. »

Les tâches avaient été départagées, Chafia faisait les courses et préparait les repas pour toute la maisonnée, réglant ainsi en partie le problème du partage du loyer que Brigitte ne voulait pas partager. Le couple et les deux enfants ont placé la plupart de leurs meubles dans le garage des parents du mari, conservant les vêtements, les jouets, les lits des enfants et un matelas. Le couple hôte hébergeant a conservé une chambre, les enfants ont occupé la seconde chambre, le couple hôte a installé son matelas dans une partie du salon coupé en deux par un paravent. Le rythme de vie de toute la maisonnée a pris celui que Chafia impose à ses enfants et avait négocié qu'il puisse être respecté avant d'accepter la proposition de Brigitte. Le terme choisi pour désigner leur cohabitation n'est pas celui de l'hébergement, Chafia précise :

« Je parle de coloc car je n'ai pas la sensation d'être hébergée dans le sens d'être un poids, je me suis dit que c'était un partage, un temps, et si ce n'était pas un choix, on a fait comme si ça en était un. C'est moi qui ai abordé la question de l'argent. Le ménage, on s'organisait. Mais c'est Brigitte qui était très ménage. »

La comparaison des situations d'hébergement entre amis avec l'hébergement des collatéraux, montre des difficultés similaires à celles rencontrées avec l'hébergement entre ascendants et descendants. Les hébergeuses sont les aînées, elles ont conservé une certaine ascendance vis-à-vis de leurs cadets, qu'elles ne veulent plus assumer à l'âge adulte. Les difficultés décrites proviennent de ce lien et de l'impossibilité souvent admise de dresser un cadre sans susciter de conflit.

« Ma sœur a trouvé un travail de journaliste à Lyon, mais ça a été hard car elle était venue dans les mêmes dispositions qu'à 14 ans. Tu t'occupes de moi. Elle ne fait pas les courses, pas le ménage, elle ne fait rien, même pas pour elle. Si ! Elle est du matin et elle dort l'après-midi ! Mon ami n'aime pas son comportement, il pense que c'est une princesse, elle commence à 5 heures pour les matinales, il lui prête sa voiture, il prend son vélo, pour elle c'est juste normal ! ça a compliqué les choses entre lui et moi, c'est un bout de moi, ma sœur, c'est plus simple de passer du temps avec elle. » (Brigitte)

« Pour mon frère et ma sœur, c'était comme si j'étais le substitut de la mère, ils se sont permis des choses qui n'étaient plus possibles dans cette situation d'hébergement. Ils étaient en rupture familiale, suite à des disputes avec ma mère, il leur fallait un temps pour se lancer dans la vie. Ils voulaient du soin et de l'hébergement, ça ne pouvait que mal se finir car il aurait fallu qu'ils aient envie de partir et il a fallu les accompagner vers la sortie, avec des ultimatums sinon ils seraient restés. » (Chafia)

La cohabitation entre les collatéraux, ici, ceux de la femme, ne se fait pas sans difficulté avec les conjoints. Les situations sont très différentes, la sœur de Brigitte, a un emploi de journaliste pour six mois dans une radio, le frère et la sœur de Chafia sont en situation précaire, en rupture familial, et sans emploi. Dans les deux situations, les liens fraternels sont forts entre les sœurs aînées hébergeuses et leurs sœurs et frère hébergés. Leur dimension affective perturbe les couples, par leur seule présence, ils ravivent les liens qui se sont noués dans l'enfance, exprimés par Brigitte comme « un bout de moi » et par Chafia comme « je les ai élevés » manifestant ainsi la difficulté pour les uns et les autres à installer une situation d'hébergement ou de colocation, alternative à l'hébergement selon les propres mots de Chafia. La situation vécue se rapproche de la définition de l'hébergé « être un poids » que donnait Chafia et à laquelle elle voulait échapper. L'accueil des collatéraux, par les sœurs ne peut être que provisoire au risque de faire naître des conflits profonds dans la cellule familiale

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

naissante. Chafia tient un rôle d'éducatrice vis-à-vis d'un frère ayant eu des conduites de petite délinquance et une sœur qui s'installait dans des comportements qu'elle qualifie « *d'ado classique qui ne range pas ses affaires et se vautre dans le mensonge* ».

Pour Brigitte le sens de l'hébergement repose sur l'idée de solidarité, sans contrepartie financière a priori, mais délimitée par un contrat explicite, un échange entre les personnes et non une charge. Dans ce sens, Chafia parle préférentiellement de colocation, laissant au terme d'hébergement le sens négatif de « poids » de l'un pour l'autre.

5.3- CONCLUSIONS

5.3.1 L'hébergement est-il une domiciliation ?

L'hébergement est une parenthèse proposée par l'hébergeant à l'hébergé, souvent associé à la notion de dépannage, il ne se confond pas avec la domiciliation. Par solidarité et obligation morale, c'est un abri, un toit, un espace pour attendre, pour se ressourcer, repartir dans la vie, que la plupart souhaiteraient temporaire qui est proposé aux amis ou aux membres de la famille. L'hébergement familial est davantage ressenti comme contraignant par celui qui héberge que par celui qui est hébergé. Rendre service est la base de cette offre, cependant les charges supplémentaires pouvant peser sur l'hébergeur sont très vite ressenties par celui-ci d'autant que la situation n'apparaît pas forcément comme un service rendu mais comme le produit des liens familiaux eux-mêmes.

La crainte d'un changement de situation administrative et d'une répercussion sur les aides perçues, sur l'APL dans un logement conventionné, sur les allocations familiales, ou sur les impôts locaux est largement exprimée mais assez peu évaluée. Le titulaire d'un bail peut pour ces raisons conserver le bail à son nom, même s'il n'est logé que sporadiquement dans le logement laissé à ses enfants par exemple. Un père hébergé par son fils évalue a posteriori que le fils aurait pu faire une demande de logement pour 4 personnes et non 3, mais ils ont craint une répercussion sur les aides au logement du couple avec enfant. Le père se dit domicilié à l'adresse du fils sans préciser qu'il y habite. Il fait une distinction entre l'hébergement et la domiciliation postale. Une fille et son conjoint arrivés chez sa mère pour un mois en vacances (visa touristique) finissent par se faire domicilier chez elle avec une attestation d'hébergement et une déclaration à la CAF. Le gendre associe domiciliation et hébergement.

Lorsque les hébergés le sont dans un logement en propriété, les frères hébergés par leurs parents, ils se répartissent les charges : la taxe foncière est réglée par les parents propriétaires, les impôts locaux par les enfants logés gracieusement dans la maison familiale. Les charges de chauffage sont réparties entre les cohabitants. La domiciliation à la même adresse des parents et des 3 enfants adultes a eu une répercussion sur les impôts locaux que le père prenait en charge jusqu'à cette augmentation qu'il n'a plus pu assurer. Dans la plupart des situations d'hébergement familial, celui-ci est considéré comme une formule provisoire, et même si elle se prolonge, elle ne donne pas lieu à une déclaration administrative nouvelle. La domiciliation chez les parents est fréquente, même si parfois l'hébergement est ailleurs. Dans ce cas l'inquiétude est présente chez celui ou celle qui l'a acceptée.

« Je n'ai pas envisagé l'aspect financier de l'hébergement, mais justement comme ma voisine m'en a parlé. La taxe habitation et même les impôts et même plus grave, car je suis dans un relogement d'une tour dans un programme neuf qui me donne droit à 30% en moins de loyer et je dois signer tous les ans en mars-avril un papier comme quoi je suis seule, sur l'honneur. Mon fils est domicilié chez moi. La taxe habitation ? On peut en parler... Ma voisine a vu sa taxe d'habitation passer de 0 à 1000 €, son loyer est toujours le même... mais je ne sais pas... Avant j'étais avec mon ami qui ne vivait pas avec moi mais il voulait que son nom soit sur ma boîte aux lettres mais j'avais dit que dans ce cas il faut payer ce qu'on me demande en plus ... Et puis s'il a un gros salaire et qu'il ne donne rien ! Alors t'es pénalisé ! »

5.3.2 Ya-t-il des conditions pour que l'hébergement soit positif ?

Une des hébergées y voit un « agencement de facteurs »

« Un espace suffisant et bien construit pour permettre cette cohabitation ou hébergement comme vous le dites. Une envie minimum d'être ensemble. Un partage des tâches. Sur la question des horaires ou des modes de vie, que ce soit combinables chez les différentes personnes... Mais selon l'espace aussi, ça joue forcément. Les choix de consommation aussi : être vigilant à la consommation d'eau, faire ses achats au marché ou au supermarché et si au marché auprès de qui ? Ce genre de détail qui n'en est pas un en fait. »

L'hébergement place de fait les personnes dans une situation de cohabitation, de partage de l'espace, des rythmes de vie, des charges financières. Les liens familiaux prolongent assez spontanément les situations antérieures, vécues dans l'enfance et l'adolescence, alors que chacun souhaite confusément rompre avec certaines relations inégalitaires, éducatives tout en conservant cette hospitalité due. Les liens familiaux occultent le plus souvent la nécessité de définir les modalités de cohabitation acceptables et les rendent progressivement insupportables à ceux qui ont offert cette hospitalité et se sentent alors coupables.

5.3.3 La sortie de l'hébergement, une contrainte ou une chance ?

L'hébergement familial étant considéré comme un mode provisoire de logement, une situation de dépannage plutôt significative d'une transition, lorsque celui-ci se prolonge, l'aide spontanée à l'ascendant, au descendant, au collatéral se transforme en une situation subie de laquelle les protagonistes ne se dégagent qu'en accompagnant les hébergés vers la sortie. Lorsqu'ils n'y arrivent pas les relations sont empreintes de souffrance et d'amertume et peuvent se détériorer.

Bien que Marina ait hébergé sa fille, lorsqu'elle décide de lui laisser l'appartement et de faire une demande de modification d'attribution du bail au profit de sa fille, celle-ci se fait pressante et en vérifie chaque semaine la concrétisation qui tarde à venir. La mère n'est pas pressée de quitter son logement, elle vit assez mal la réversibilité de son statut d'hébergeante à hébergée qui n'a entraîné ni réciprocité ni reconnaissance, au contraire. La mère accuse sa fille d'être sous influence de son mari, le malaise est perceptible mais mettra un certain temps pour déboucher sur la promesse de cession de bail. Une fois concrétisée et un nouvel appartement trouvé en logement social dans du neuf, la mère évalue positivement sa nouvelle situation. La pression de sa fille a été mal vécue mais lui a ouvert une autre perspective et un autre cadre.

Parmi les entretiens nous n'avons que trois hommes en situation d'hébergés : un père hébergé, un fils et ses frères, un gendre, les autres, hébergés et hébergeants sont des femmes. Une différence est perceptible dans les manières de relater et ressentir la place de l'hébergé. Dans les situations décrites, une plus grande quiétude existe dans les relations. Même si Mohamed dit qu'il aurait préféré avoir un studio indépendant, à proximité, « *quitte à manger ensemble la journée, et le soir chacun son petit chez soi* », il se dit aussi plus rassuré d'être chez son fils et sa belle-fille en raison de son état de santé, parce qu'il est difficile, voire quasi impossible à

un être humain d'être seul. Sa belle-fille lui reproche parfois de ne pas s'être remarié, il remarque simplement « *qu'il n'a pas ça dans la tête* ». Chérif vit chez sa belle-mère depuis des années, sa situation irrégulière lui interdisait tout accès à un emploi déclaré, et à un logement. La nouvelle situation lui permet seulement d'entreprendre des recherches qui peuvent être longues auprès de bailleurs privés, sociaux, d'association. Il ne fait part d'aucun signe de fatigue ou d'agacement, et laisse percevoir que seule sa belle-mère serait en droit de leur demander de partir et qu'elle ne le fait pas, à moins que sa régularisation récente puisse l'y conduire. Comme par anticipation et pour éviter qu'elle n'ait à le faire, il insiste sur les nombreuses démarches qu'il a tentées. La troisième situation dans laquelle les hébergés sont des hommes est celle des trois frères hébergés chez les parents propriétaires de leur maison mais vivant en alternance entre la France et l'Algérie. La décision de partir ne viendra que de lui, dit Yanis, lorsque sa situation d'emploi se stabilisera. Ses parents ne sont pas satisfaits de le voir célibataire, sans enfant et sans emploi stable. C'est la seule raison qu'il invoque à un possible départ.

Les autres situations sont décrites par des femmes. Elles paraissent davantage soucieuses de temporalité et d'organisation. Hébergeantes, elles ouvrent leur logement mais regrettent souvent de ne pouvoir y mettre des limites, comme une protection contre les charges et responsabilités qui ont été les leurs et dont elles voudraient se détacher, sans toujours y parvenir. Parfois très exigeantes dans leurs attentes, lorsqu'elles ne les expriment pas comme dans le cas de Dalia, elle génère de grandes insatisfactions. Brigitte et Chafia ont réussi entre elles et avec des amis à construire le cadre satisfaisant des choses à faire, à dire, des moments à partager. Ce cadre manifestement ne se met pas en place lorsqu'il s'agit des membres de la famille. Les liens de parenté réactivent malgré la volonté des protagonistes pour y échapper les liens inconscients tissés dans le passé, quasi irréductibles et difficiles à faire évoluer.

L'hébergement familial est un recours spontané des enfants aux parents, parfois mais plus difficilement des parents aux enfants. Les collatéraux se retrouvent dans des liens d'ainé-cadet qui gênent à terme le conjoint. Dans les situations rencontrées d'hébergement familial, la recherche ultime est celle de la limite et de l'intégrité de chacun, comme si la connivence des liens de parenté rendait conflictuelle chaque tentative des uns et des autres pour définir de nouveaux ajustements qui ne relèveraient plus du passé mais des vies reconstruites pour certains autour d'une nouvelle famille. Nombre de situations d'hébergement familial sont liées aux ruptures dans les trajectoires, ruptures dans l'emploi, dans la situation familiale.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

Certaines des figures empruntent aux situations de l'hébergement transitoire revendiqué, lorsqu'elles s'appuient sur l'idée de solidarité et de partage au point de préférer utiliser le terme de colocation à celui d'hébergement qui pèse plutôt qu'il n'enrichit. Elles ont leur spécificité et leur diversité de situations économiques, sociales, d'origine qui, malgré tout, partage l'universalité d'une obligation filiale assumée bien que parfois très critiquée.

CONCLUSION

Au cours de cette recherche fondée essentiellement sur l'exploitation d'entretiens qualitatifs, nous avons pu explorer une grande variété de situations d'hébergement chez un tiers, tant du point de vue des lieux que des publics concernés. Cela va de formules institutionnalisées et encadrées comme l'hébergement dans le cadre du logement intergénérationnel jusqu'aux situations plus spontanées où le lien entre hébergeurs et hébergés est de nature familiale, amicale, communautaire, voire idéologique, dans le cas de ceux qui revendiquent l'hébergement comme un mode de vie assumé. Les motivations identifiées sont de caractère différent : obligations parentales ou filiales, fidélité à des valeurs culturelles d'entraide, recherche d'une solution avantageuse et bien adaptée à des situations plus ou moins temporaires, impossibilité de recours à d'autres formules dans le cas de personnes marquées par une précarité récurrente. Le niveau de satisfaction exprimé par les divers protagonistes impliqués, qu'il s'agisse de ceux qui hébergent ou de ceux qui sont hébergés, varie surtout en fonction du cadre dans lequel se passe l'hébergement.

Dans les formules organisées par le biais d'associations qui assurent la mise en contact des demandeurs et des fournisseurs d'hébergement, le degré de satisfaction exprimé par les uns et les autres est relativement élevé. Le succès de la formule repose avant tout sur des règles définissant le cadre de la cohabitation et les termes de l'échange entre hébergeurs et hébergés. On a affaire ici à des gens qui au départ ne se connaissent pas et n'entretiennent pas de lien de nature familiale, amicale ou autre. La relation entre eux ne peut s'établir que sous forme de contrat. Celui-ci, élaboré par des professionnels extérieurs et ayant déjà l'expérience des conditions de vie en situation d'hébergement anticipe sur les difficultés qui pourraient conduire à l'échec de la formule. On y trouve précisées toutes les conditions qui rendent l'hébergement avantageux pour les deux parties impliquées : obligation d'offrir à l'hébergé un espace intime autonome, définition d'une durée d'hébergement à respecter, définition des services et des paiements à fournir en échange de l'hébergement.

Ce sont ces conditions que découvrent a posteriori la plupart de ceux qui ont pratiqué la formule de manière spontanée.

Les hébergeurs en particulier qui ont offert le gîte à leurs hôtes sans préciser au départ les modes de partage de l'espace ou les règles de cohabitation à respecter déclarent que si c'était à refaire, c'est par là qu'ils commenceraient. Les hébergés aussi disent regretter l'absence de règles explicites au départ. Pour eux, cela leur aurait au moins permis de vivre leur expérience de façon plus sécurisante. Quand aucune exigence de réciprocité n'est formulée de manière explicite, ils soupçonnent des attentes importantes de la part de leurs hôtes et vivent dans la crainte d'être expulsés s'ils ne parviennent pas à y répondre. Le non-dit qu'ils décèlent derrière des attitudes en apparence généreuses, rend pesant le climat affectif de la cohabitation.

Si l'existence d'une relation de nature contractuelle explique le succès de l'hébergement encadré institutionnellement par rapport aux diverses formules développées de façon spontanée, il y a d'autres raisons à cette réussite.

Les protagonistes de la formule sont en capacité, pour les uns, d'offrir des conditions d'habitat favorisant le bon déroulement du séjour de l'hébergé, pour les autres de rendre les services exigés et d'avoir vis-à-vis du logeur l'attitude attendue. Dans les diverses formules étudiées ici, que ce soit en milieu rural ou dans une grande agglomération, aucun des protagonistes n'est en situation de précarité. Les hébergeurs, en général des personnes âgées, sont parfois isolées mais jamais sans lien familial et disposent toutes de logements assez grands et adaptés pour fournir un espace autonome à leurs hébergés. Ces derniers ont une situation stable, qu'ils soient étudiants, salariés en déplacement ou en formation, voire même apprentis. Les « binômes » sont constitués de l'extérieur par les associations gérant la formule en fonction d'un souci de compatibilité entre hébergeurs et hébergés. Les cas d'échec signalés sont souvent liés à une situation de précarité trop grande des hébergés, sur le plan affectif autant que sur le plan matériel.

La question de la capacité des uns et des autres à se placer dans une relation d'échange équilibrée est donc la vraie clé de la réussite, ce qui semblerait limiter la formule à des protagonistes, qui, sans être des privilégiés, ne sont pas dans la précarité matérielle et la souffrance affective. Or, dans de nombreux cas analysés ici, c'est la précarité qui détermine le recours à l'hébergement.

C'est chez le public « en galère » que l'hébergement est le plus mal vécu, avec toutefois le sentiment qu'il reste malgré tout l'expression d'une forme de solidarité qui permet d'éviter de se retrouver à la rue et dans un isolement encore plus douloureux. Les jeunes femmes, seules avec enfants, sont celles qui disent avoir vécu, avec le plus de souffrance, les situations d'hébergement. Sans emploi, en rupture familiale et conjugale, parfois sans papiers et souvent issues de familles marquées globalement par la précarité, elles ont dû recourir à l'hébergement pour éviter la rue et surtout pour ne pas se voir imposer un placement de leurs enfants par les services sociaux. Hébergées souvent chez des logeurs guère plus favorisés qu'elles, elles se sont contentées d'un espace intime très réduit et elles ont dû vivre avec la peur d'être mises dehors avec leurs enfants. Elles ont accepté des formes d'exploitation de la part de leurs hôtes ou se sont pliées à l'aléa de leurs attentes. Souvent les relations entre hébergeurs et hébergés, fondées initialement sur un lien familial ou amical se sont dégradées rapidement du fait des conditions précaires de la cohabitation et l'expérience a laissé des souvenirs exécrables, sans pour autant discréditer totalement l'hébergement comme mode de vie possible. Les « victimes » d'hébergeurs abusifs ou touchés eux-mêmes par de trop grandes difficultés pour garantir à leurs hôtes des conditions acceptables, disent pour la plupart qu'elles-mêmes ne refuseraient pas d'héberger à leur tour, tout y en mettant des conditions susceptibles d'éviter les problèmes qu'elles ont connus. Paradoxalement, celles qui sont hébergées par une institution, souvent en C.H.R.S disent se sentir davantage chez elles que chez les tiers où elles ont vécu auparavant, de façon presque continue pour certaines.

Entre ces deux cas extrêmes de relations positives mais relativement neutres qui s'établissent entre hébergeurs et hébergés dans le cadre d'une formule encadrée comme le logement intergénérationnel et les relations exécrables qui se développent dans le cadre des situations de précarité, cette recherche fait apparaître une grande variété de situations relationnelles et de modes de vie en situation d'hébergement.

Les enquêtés venant de pays où l'hospitalité inconditionnelle est une valeur culturelle ne manquent pas de s'y référer pour légitimer des pratiques d'hébergement systématiques et en apparence illimitée. Ceux qui accueillent généreusement leurs compatriotes, sans aucune exigence de réciprocité, ne sont toutefois pas nombreux et eux-mêmes disent avoir évolué dans leurs pratiques au fil du temps. Mettant cette évolution sur le compte d'une certaine « occidentalisation » de leur mode de vie ou sur le fait que leurs enfants, élevés en France, ne

comprennent pas leur propension à accueillir tout le monde et souffrent de l'entassement imposé par une telle pratique, ils recherchent plutôt un compromis entre leur désir d'exprimer leur solidarité à leur compatriote et la volonté de protéger leur intimité. Eux aussi découvrent qu'il est possible d'imposer des règles aux hébergés pour que la cohabitation soit supportable. Pour beaucoup, l'hébergement est un don qui exige un contre-don. L'hospitalité inconditionnelle ne permet pas le bénéfice de la réciprocité dans le contexte de l'immigration puisque ceux qui peuvent offrir un hébergement sont souvent les pionniers, les leaders de communauté à qui les gens récemment arrivés ne peuvent rien apporter en échange. Alors, se développent des pratiques à la limite de l'exploitation. Le travail domestique est entièrement dévolu aux hébergés qui doivent aussi contribuer financièrement en acceptant de travailler sous une fausse identité à la place de leurs hôtes.

Les cas où l'hébergement se pratique entre gens de différentes cultures constituent des occasions de confrontation des habitudes en matière d'usage de l'espace domestique et de gestion des rapports intrafamiliaux. Les conflits se nouent souvent autour des rapports entre adultes et enfants. Les gens élevés dans un contexte traditionnel ne comprennent pas la décontraction apparente dans les relations adultes/enfants en France ni la faible participation des enfants aux travaux domestiques.

Il n'est pas toujours nécessaire d'avoir été socialisés dans des cultures différentes pour que les enfants soient la cause de l'échec de l'hébergement. Ceux-ci supportent mal la présence d'un adulte hébergé, surtout quand cela entraîne la réduction de leur espace intime et quand, eux-mêmes devenus adultes, recourent à l'hébergement chez leurs parents ou chez des aînés, ils ont tendance à se comporter comme s'ils étaient encore dispensés de contribution à l'entretien du logement et à la gestion de la vie quotidienne.

L'hébergement dans la cadre familial apparaît ainsi comme associé à de nombreuses contraintes. Les relations entre hébergeurs et hébergés varient toutefois en fonction de l'espace disponible et du type de rapport existant au préalable entre parents et enfants. L'hébergement dans une grande maison où chacun peut avoir son espace intime atténue bien sûr les tensions, mais il pousse les hébergés à s'incruster sur le long terme, ce qui ouvre sur de nouvelles difficultés relationnelles. Les parents ne refusent pas l'hébergement à leurs enfants adultes tombés dans la précarité mais admettent mal une présence qui, soit, apparaît comme une charge, soit, se révèle concurrente pour la gestion du quotidien. Le poids des schémas traditionnels demeure important. Les mères supportent mieux la présence de leurs fils adultes,

surtout quand ils sont célibataires que celles de leurs filles. Ces dernières sont accusées de ne rien faire à la maison, comme le sont aussi les jeunes frères et sœurs qui prennent pension chez un aîné. La démobilisation provoquée par la crise fait que ceux qui ont la chance d'avoir encore un toit sont considérés comme des nantis par les autres et n'ont pas de scrupule à forcer quelque peu leur hospitalité. L'existence d'une obligation d'entraide entre parents et enfants, plus ou moins intégrée psychologiquement par les uns et les autres, fait qu'il est difficile de refuser une demande d'hébergement. Le non-dit règne sur les relations intrafamiliales et contribue à leur détérioration. Quelquefois un rapport de force s'installe, pas forcément à l'avantage des hébergeurs.

L'hébergement dans le cadre familial ou communautaire apparaît plus comme résultant d'un ensemble de contraintes que comme un mode de vie choisi.

Dans les cas où les protagonistes rencontrés disent avoir fait un choix, on est dans des situations qui tiennent autant de la colocation que de l'hébergement. C'est ce qui se passe avec les étudiants qui se mettent en colocation et hébergent, de façon plus ou moins ponctuelle, des amis des uns et des autres. Ils tirent en général un bilan positif de l'expérience qui leur a permis de rencontrer et de connaître des gens qu'ils n'auraient pas rencontrés sans cela et de constituer un réseau relationnel sur lequel ils pourront ensuite s'appuyer. Néanmoins, ils ont clairement conscience que ce mode d'habiter correspond à une période bien précise de leur vie. La « mise en couple » stable sonne en général le glas de l'expérience, plus que la fin des études qui ne débouche que rarement sur un emploi fixe.

Les enquêtés qui ont choisi ce mode d'habiter parce qu'il correspond à leur style de vie ont des profils différents de la plupart des autres. Disposant d'un niveau d'études nettement plus élevé, travaillant souvent dans le secteur artistique et culturel, ces personnes ont aussi pour point commun de ne pas avoir d'enfants à charge et de disposer d'une grande liberté de mouvement. Pour eux l'hébergement cumule l'avantage de correspondre à leur mode vie quelque peu nomade et de répondre à leur désir d'affirmer des valeurs de solidarité et d'anticonformisme. Cependant le terme d'hébergement ne leur convient pas du fait qu'il évoque une posture d'individu plus ou moins assisté. Ils préfèrent parler de colocation, terme qui ne correspond pourtant pas à la réalité de ce qu'ils vivent, surtout dans les cas de squats où il n'y a pas de contrat locatif pour aucun des occupants. Par ce biais, ils veulent surtout

indiquer qu'ils considèrent leur situation d'hébergés comme impliquant une forme d'échange qu'ils arrivent à mettre en place de façon plus ou moins formelle, en définissant les responsabilités des uns et des autres dans l'occupation des locaux et la gestions de la vie quotidienne. Ils mettent en place un ensemble de préventions pour ne pas nuire à l'intimité des cooccupants, que ceux-ci soient en position d'hébergeurs ou d'hébergés. Ils définissent des formes de contre-dons, en services ou parfois en argent. On est tout de même loin d'une expérience réfléchie d'habitat communautaire, comme il s'en est développé dans les années 1970. Les enquêtés pour lesquels l'hébergement constitue un mode de vie choisi cherchent avant tout à résoudre à court terme et individuellement, leurs problèmes de logement.

Cette recherche fait surtout ressortir que les expériences d'hébergement les plus satisfaisantes sont aussi les plus régulées, soit par des intervenants extérieurs qualifiés, soit en interne par les protagonistes eux-mêmes quand ils sont en capacité de définir des règles de cohabitation, évitant que les relations hébergeurs/hébergés ne se réduisent à un simple rapport de forces générateur de tension et pauvre en gratifications affectives. Pour les protagonistes qui ne disposent pas de cette capacité, l'hébergement chez un tiers apparaît souvent comme le reflet d'une situation de précarité, dernière solution avant la rue.

ANNEXES

- **Bibliographie,**
- **Grille d'entretien de la personne « hébergée »,**
- **Grille d'entretien de la personne « hébergeante ».**

BIBLIOGRAPHIE

- Barou J. et Moro M.R. (dir), *Les enfants de l'exil, Etude auprès des familles en demande d'asile dans les centres d'accueil*, rapport de recherche pour le comité français pour l'UNICEF et la SONACOTRA, 2003.
- Bonvalet Catherine, alii Et. 2007. *Vieillesse de la population et logement : les stratégies résidentielles et patrimoniales*. Paris, La Documentation Française (Actes du séminaire Patrimoine immobilier et retraite organisé par le Ministère de l'Équipement, PUCA).
- Bonvalet Catherine, Arbonville Denise, 2005. *Famille, habitat et urbanisation en Europe du Sud*. Paris. Ined, cahier n°157.
- Bonvalet Catherine, Gotman Anne. 1993. *Le logement : une affaire de famille*. Paris, L'Harmattan.
- Bonvalet Catherine, Merlin Pierre. 1988. *Les transformations de la famille et l'habitat : bibliographie commentée*. Paris, La Documentation Française, 207 p. (Document Affaires Sociales).
- Bonvalet Catherine, Ogg Jim. 2006. *La parenté comme lieu de solidarités : l'état des enquêtes sur l'entraide en Europe*. Paris, Ined, (Méthodes et Savoirs).
- Clément Céline, Bonvalet Catherine. 2006. *Les espaces de vie des familles recomposées*. Paris, PUCA.
- CNAF, *Le logement intergénérationnel, évaluation de l'offre et de la demande potentielle. Rôle des politiques publiques*, Dossier d'études n°132, 2010.
- De Singly François et De Singly Camille, *Habitat et relations familiales*, Plan Construction, Paris, 1998
- Djirikian Alexandre, Valérie Laflamme, Sous la direction de Maryse Marpsat, *Les formes marginales de logement*, Document de travail, n°135, Ined, 2006.
- Dubet François, *la galère, jeunes en survie*, Fayard, 1987
- Gotman Anne, *La question de l'hospitalité aujourd'hui*, in Communications, 65, 1997, pp. 5-19
- INSEE, *Les situations marginales par rapport au logement : méthodes et sources statistiques publiques*. Rapport du groupe SML, document de travail N° F0903, Mai 2009.
- Laferrère Anne, 2003, « L'hébergement d'après les enquêtes Logement », *Les personnes sans-domicile*, dossier MIPES, réunion du 16 mai 2003
- Ministère de l'Équipement, DGALN, *Les formes précaires de l'habitat indigne, identification du phénomène et proposition méthodologique pour l'évaluer*, rapport de recherche sous la direction de J.Barou, UMR PACTE, CNRS. Remise prévue : octobre 2009.
- Ramos Elsa. 2002. *Rester enfant, devenir adulte : la cohabitation des étudiants chez leurs parents*. L'Harmattan (collections : logiques sociales).
- V.Sala-Pala, *Le racisme institutionnel dans les attributions de logement social*, Hommes et migrations, n°1264, novembre-décembre 2008, p 103-111.

GRILLE D'ENTRETIEN DE LA PERSONNE « HEBERGEE »

Le guide d'entretien est composé de 5 parties. L'ordre indiqué peut être modifié.

- I. Profils de l'hébergé et de l'hébergeant et caractéristiques des lieux**
- II. Organisation et relations d'échanges entre l'hébergé et l'hébergeant**
- III. Relations interpersonnelles entre l'hébergé et l'hébergeant**
- IV. Le parcours résidentiel**
- V. Perspectives et regard sur l'hébergement**

☞ *Essayer de relever comment la personne se désigne elle-même (emploi-t-elle le terme d'hébergé ?) et comment elle désigne l'hébergeant.*

I. PROFILS DES PERSONNES ET CARACTERISTIQUES DES LIEUX

I. 1. L'hébergé

- sexe
- date et lieu de naissance
- situation de famille
- nombre d'enfant(s)
- nationalité
- type de logement occupé au moment de l'entretien (taille, nombre de pièce, état...)
- lieu de résidence
- activité principale : (études ou activité salariée)
- activités secondaire (études ou activité salariée)
- activités associatives, autres
- ancienneté hébergement ? S'agit-il d'un hébergement temporaire ou long ? Régulier ou irrégulier ?

I. 2. L'hébergeant

- composition du ménage (puis pour chaque membre du ménage)
- sexe
- date et lieu de naissance (approximativement si hébergé interviewé)
- nationalité
- type de logement
- statut d'occupation
- activité principale : (études ou activité salariée)
- activités secondaire (études ou activité salariée)
- activités associatives, autres
- héberge-t-il ou a-t-il déjà hébergé d'autres personnes ? A-t-il lui-même été hébergé dans le passé ?

II. ORGANISATION ET RELATIONS D'ECHANGES

Commencer par une question ouverte du type : « Vous habitez chez quelqu'un, comment se passe la cohabitation ? »

Puis, selon la réponse, faire dérouler les relations avec les différents membres du ménage, personnes occasionnellement présentes, etc.

☞ Objectif : faire raconter des situations marquantes vécues dans le cadre de la cohabitation : le meilleur souvenir ou au contraire le plus mauvais.

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

II.1. Usages des lieux et organisation

Faire décrire : Qui fait quoi :

Où ? (lieux communs : cuisine, salle de bains, séjour, ... / lieu plus personnel : lequel ?)

Quand ? (une journée en semaine, puis un samedi ou un dimanche, y compris les repas, les entrées et les sorties, etc.)

Avec qui ?

Poser la question des objets personnels : sont-ils exposés ou non ? (souvenir, photo, etc)

Poser la question de la décoration : intervient-il dans la déco ? si oui comment ?

II.2. Relations avec des personnes extérieures

Pouvez-vous inviter qui vous voulez ? Autant de fois que vous voulez ?

Présentez-vous vos relations à votre hôte ?

Lui-même vous présente-t-il à ses proches ?

Etc.

II.3. Temporalités

Etes-vous « libre » dans vos allers et venues ou bien y-a-t-il des horaires à respecter ?

Le jour / la nuit ?

Quel est le rythme : ce qui se répète, ce qui change ?

II. 4. Organisation

Y-a-t-il des choses interdites, des obligations ?

Y-a-t-il des tolérances ? Des petites habitudes entre vous (routines) ?

Vous rendez-vous des services ?

III. RELATIONS INTERPERSONNELLES ENTRE L'HEBERGE ET L'HEBERGEANT

III. 1. Faire raconter l'entrée en contact, par qui, quand, comment : comment s'est déroulé la recherche et les relations qui ont été mobilisées ;

Faire raconter comment l'accord s'est fait pour l'hébergement, qu'est-ce qui a été dit, conclu, anticipé, ou pas ; est-ce qu'il y a eu des « négociations » ou pas, contrat ou pas (type réciprocité de service).

Explorer les dimensions suivantes :

- la dimension administrative (ex : incidence sur les allocations logement, les impôts,...) ;
- l'économique (ex : partage des charges, taxe habitation et factures, nourriture, etc) ;
- le « vivre ensemble » (laisser ouvert avant de préciser : partage de l'espace, rythme de la vie quotidienne, peur de la solitude, recherche des liens sociaux, de compagnie, de services, etc.).

III.2. Conflits, négociations : on ne peut pas l'aborder trop tôt, sauf si l'interviewé en fait part spontanément dans les premiers jeux de question/réponse.

Faire décrire une situation de tension/conflit et la façon dont elle a été résolue.

IV. LE PARCOURS RESIDENTIEL

IV. 1. Faire décrire les « étapes » des habitations précédentes occupées (lieu, maison individuelle ou appartement, type (T1, T2, T3, T4, T5) locatif ou propriété, personnes composant le ménage, etc.) et des raisons qui ont poussé à ces changements.

Savoir s'il y a déjà eu des expériences antérieures d'hébergement, soit comme hébergé(e), soit comme hébergeant(e).

IV.2. Quel a été ou quels ont été le ou les logement(s) que vous avez préféré et pouvez vous en expliquer les raisons ?

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

V. PERSPECTIVES ET REGARD SUR L'HEBERGEMENT

V.1. Aspirations, projet.

V. 2. Si cette situation prend fin qui en prendra l'initiative (vous ou la personne qui vous loge), les démarches concrètes engagées, les difficultés.

V.3. Pourquoi avoir choisi cette alternative plutôt qu'une autre ? Avantages et inconvénients de l'hébergement ? Avez-vous eu le choix ?

V.4. Quelle situation d'habitation pourrait être la pire pour vous ?

V.5. Quels éléments positifs retirez-vous de cette situation ? (Même si celle-ci est vécue comme subie).

V.6. Si vous aviez votre propre logement, seriez-vous prêt à héberger quelqu'un ? (ou encore avez-vous déjà hébergé quelqu'un ?) Si oui, dans et à quelles conditions le feriez-vous ?

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

GRILLE D'ENTRETIEN DE LA PERSONNE « HEBERGEANTE »

Le guide d'entretien est composé de 5 parties. L'ordre indiqué peut être modifié.

- I. Profils des personnes et caractéristiques des lieux**
- II. Organisation et relations d'échanges entre l'hébergé et l'hébergeant**
- III. Relations interpersonnelles entre l'hébergé et l'hébergeant**
- IV. Le parcours résidentiel**
- V. Perspectives et regard sur l'hébergement**

⇨ *Essayer de relever comment la personne se désigne elle-même et comment désigne t-elle la personne qu'elle héberge.*

I. PROFILS DES PERSONNES ET CARACTERISTIQUES DES LIEUX

I. 2. L'hébergeant

- composition du ménage (puis pour chaque membre du ménage)
- sexe
- date et lieu de naissance
- nationalité
- type de logement
- statut d'occupation
- activité principale : (études ou activité salariée)
- activités secondaire (études ou activité salariée)
- activités associatives, autres
- hébergeant à titre exceptionnel / régulier

I. 1. L'hébergé ou l'ex-hébergé

- sexe
- date et lieu de naissance (approximativement)
- situation de famille
- nombre d'enfant(s)
- nationalité
- type de logement occupé au moment de l'entretien (taille, nombre de pièce, état...)
- lieu de résidence
- activité principale : (études ou activité salariée)
- activités secondaire (études ou activité salariée)
- activités associatives, autres
- ancienneté hébergement ? S'agit-il d'un hébergement temporaire ou long ? régulier ou irrégulier ?

II. ORGANISATION ET RELATIONS D'ECHANGES

Commencer par une question ouverte du type : « Vous partagez votre logement avec une ou des personnes que vous avez accueillies, comment ça se passe ? »

Puis, selon la réponse, faire dérouler les relations avec les différents membres du ménage, personnes occasionnellement présentes, etc.

⇨ *Objectif : faire raconter des situations marquantes vécues dans le cadre de la cohabitation : bons ou mauvais souvenirs...*

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

II.1. Usages des lieux et organisation

Faire décrire : Qui fait quoi :

Où ? (lieux communs : cuisine, salle de bains, séjour, ... / lieu plus personnel : lequel ?)

Quand ? (une journée en semaine, puis un samedi ou un dimanche, y compris les repas, les entrées et les sorties, etc.).

Avec qui ?

Poser la question des objets personnels de l'hébergés : sont-ils exposés ou non ? (souvenirs, photos, etc.)

Poser la question de la décoration : l'hébergé intervient-il dans la déco ? si oui comment ? (sens)

II.2. Relations avec des personnes extérieures

Est-ce que la présence d'une personne hébergée à votre domicile peut vous empêcher de recevoir comme vous le souhaiteriez ?

Présentez-vous vos relations à la personne que vous hébergez ?

Lui-même reçoit-il chez vous ? Vous présente-t-il ses connaissances ? Qui est le bienvenu ? Etc.

II.3. Temporalités

Vous sentez-vous libre dans vos allers et venues ?

Le jour / la nuit ?

Quel est le rythme : ce qui se répète, ce qui change ?

II. 4. Organisation

Y-a-t-il des choses interdites, des obligations ? Expliquer

Y-a-t-il des tolérances ? Des petites habitudes entre vous (routines) ? Expliquer

Vous rendez-vous des services ?

III. Relations interpersonnelles entre l'hébergé et l'hébergeant

III. 1. Faire raconter l'entrée en contact, par qui, quand, comment : comment en êtes-vous arrivé à héberger quelqu'un et quelles sont les relations qui vous lient à cette personne ?

Faire raconter comment l'accord s'est fait pour l'hébergement, qu'est-ce qui a été dit, conclu, anticipé, ou pas ; est-ce qu'il y a eu des « négociations » ou pas, contrat ou pas (type réciprocité de service).

Explorer les dimensions suivantes :

- la dimension administrative (incidence sur les allocations logement, les impôts, par ex) ;
- l'économique (partage des charges, taxe habitation et factures, nourriture, etc) ;
- le « vivre ensemble » (laisser ouvert avant de préciser : partage de l'espace, rythme de la vie quotidienne, peur de la solitude, recherche des liens sociaux, de compagnie, de services).

III.2. Conflits, négociations : on ne peut pas l'aborder trop tôt, sauf si l'interviewé en fait part spontanément dans les premiers jeux de question/réponse.

Faire décrire une situation de tension/conflit et la façon dont elle a été résolue.

IV. LE PARCOURS RESIDENTIEL

IV. 1. Faire décrire les « étapes » des habitations occupées précédemment s'il y en a eu (lieu, maison individuelle ou appartement, type (T1, T2, T3, T4, T5) locatif ou propriété, personnes composant le ménage, etc.) et des raisons qui ont poussé à ces changements.

IV.2. Quel est le (les) logement(s) que vous avez préféré et pourquoi ?

IV. 3. Les éventuelles expériences antérieures d'hébergement), soit comme hébergeant(e), soit comme hébergé(e).

ISM CORUM

Centre d'Observation et de Recherche sur l'Urbain et ses Mutations

32 cours Lafayette – 69421 Lyon Cedex 03

Tel 04 72 84 78 90 www.ismcorum.org

V. PERSPECTIVES ET REGARD SUR L'HEBERGEMENT

VI. 1. Aspirations, projet.

VI. 2. L'arrêt de la situation d'hébergement (si cela est « prévu ») : qui en prend l'initiative (l'hébergeant, l'hébergé), les démarches concrètes engagées, les difficultés, les stratégies.

VI. 3. Avez-vous eu le choix d'héberger ou non cette personne ? Avantages et inconvénients ? (aider la personne à faire une synthèse de ce qui a été évoqué au cours de l'entretien).

VI.4. Est-ce que ça a un sens particulier d'héberger quelqu'un ? Quelles sont vos motivations en quelque sorte ? Est-ce que cela vous a apporté quelque chose ?

VI.5. (si expérience passée) Seriez-vous prêt à héberger à nouveau quelqu'un chez vous ? A quelle(s) condition(s) ?